



**B GROUPE
BONDUELLE**
La nature, notre futur

2022 | 2023

Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise

Issu du document d'enregistrement universel

Avis au lecteur

Les présents chapitres exposent la démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Bonduelle : les politiques, engagements, réalisations et résultats RSE du groupe. Ils visent à rendre compte de façon transparente de la démarche, telle qu'elle a été conçue par Bonduelle pour contribuer à sa stratégie d'entreprise et répondent également :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (cf. 2.7) ;
- aux exigences de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. 2.6.2) ;
- aux exigences de l'article 8 relatif aux obligations de reporting du règlement européen Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) ;
- aux attentes de l'ensemble des parties prenantes du groupe.

Dans les présents chapitres, sauf mention contraire, les chiffres et indicateurs présentés prennent en considération la *business unit* BALL.



SOMMAIRE

1	RAPPORT INTÉGRÉ	3
1.1	Profil	4
1.2	Entretien avec Xavier Unkovic	6
1.3	L'année 2022-2023	7
1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	11
1.5	Enjeux et matérialité	14
2	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	19
2.1	Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif	20
2.2	L'Alimentation	34
2.3	La Planète	43
2.4	Les Hommes	62
2.5	Éthique et vigilance	74
2.6	Taxonomie	83
2.7	Déclaration de performance extra-financière	91
2.8	Note méthodologique du <i>reporting</i> RSE	92
2.9	Annexes	113



1. Rapport intégré

1.1	Profil	4
1.1.1	La nature, notre futur	4
1.1.2	Une entreprise qui évolue en restant fidèle à ses racines	4
1.1.3	Indicateurs financiers et extra-financiers	5
1.2	Entretien avec Xavier Unkovic	6
1.3	L'année 2022-2023	7
1.3.1	L'année vue par des membres du Comex	7
1.3.2	Chiffres clés des <i>business units</i>	9
1.3.3	Répartition du chiffre d'affaires 2022-2023	10
1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	11
1.4.1	Stratégie	11
1.4.2	Modèle de création de valeur	12
1.5	Enjeux et matérialité	14
1.5.1	Les enjeux environnementaux	14
1.5.2	Les enjeux alimentaires	16
1.5.3	Les enjeux humains	17



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

1.1 Profil

1.1.1 La nature, notre futur

Nous voulons favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète. Nous sommes une entreprise familiale française de 11 038 salariés en équivalent temps plein et nous innovons avec nos agriculteurs partenaires depuis 1853. Nos produits prêts à l'emploi sont cultivés sur 68 316 hectares et commercialisés dans près de 100 pays, pour un chiffre d'affaires de 2 406,2 millions d'euros.

Nos 4 marques emblématiques sont :



1.1.2 Une entreprise qui évolue en restant fidèle à ses racines

- Un groupe familial, pionnier du végétal, qui fête ses **170 ans**
- Une raison d'être d'une grande modernité et à fort impact : *Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète*
- Des marques iconiques, qui **innovent**
- Des liens forts avec la production agricole et une solide **expertise agro-industrielle**
- Une **présence multi-locale** :
 - 32 sites agro-industriels en Europe ;
 - 6 sites agro-industriels en Eurasie et Mercosur ;
 - 4 sites agro-industriels aux Etats-Unis.



1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

	Au 30/06/2022 ⁽¹⁴⁾	Au 30/06/2023
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2 203	2 406
Progression	N/A	9,2 %
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	53	66
Résultat net (en millions d'euros)	35	15
REBITDA (en millions d'euros) ⁽¹⁾	118	125
Levier d'endettement ⁽²⁾	2,28 x	2,84 x
Investissements industriels (en millions d'euros) ⁽³⁾	102	76
ROCCE ⁽⁴⁾	4,6 %	5,2 %
The B! Pact		
Food		
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 ^{(5) (6) (7)}	92 %	98,2 %
100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030 ^{(6) (7)}	N/A	82,2 %
>15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations ⁽⁷⁾	13,7 %	9,7 %
20 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux solutions de plats complets riches en végétaux ⁽⁸⁾ d'ici 2030	14,7 %	19,3 %
Planet		
80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	N/A	46,1 %
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	7,7 %	44,1 %
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 ^{(7) (9)}	97,7 %	97,8 %
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans les emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume) ⁽⁷⁾	(37,7) %	(37,1) %
- 38 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu) ⁽¹⁰⁾	(1,4) %	(12,7) %
- 30 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité) ⁽¹¹⁾	(5,9) %	(7,7) %
People		
> 75 % de taux d'engagement des collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe ⁽¹²⁾)	70 %	71 %
> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	91,9 %	88,4 %
100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance décès	96,4 %	99,7 %
100 % des sites impliqués dans les initiatives locales d'ici 2025 ⁽¹³⁾	78 %	71 %

(1) REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation - Hors IFRS 16.

(2) Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA - Hors IFRS 16.

(3) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 10.3 Immobilisations corporelles.

(4) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés - Hors IFRS 16.

(5) Le Nutri-Score informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs et de 5 lettres.

(6) En volume.

(7) Sur nos produits à marques.

(8) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale. Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.

(9) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

(10) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi), n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs.

Scope 1 : Émissions directes générées par Bonduelle.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur.

(11) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi).

Scope 3 : Émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services ou aux déplacements des salariés.

(12) Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

(13) En 2022-2023, et de manière rétroactive sur 2021-2022, les sites de moins de 10 personnes ne sont plus inclus dans le périmètre.

(14) Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital à hauteur de 65 % de la business unit Bonduelle Americas Long Life (BALL). Les indicateurs 2021-2022 de ce tableau ne présentent pas les données de la business unit BALL, contrairement aux indicateurs du chapitre 2 qui incluent également les données de la business unit BALL, pour des raisons de comparabilité des données liées aux exigences de déclaration de performance extra-financière.

1.2 Entretien avec Xavier Unkovic

Directeur général du Groupe Bonduelle depuis le 1^{er} juin 2023



Quelle est votre mission en tant que Directeur général du groupe ?

Bonduelle vient de fêter son 170^e anniversaire. C'est un exemple rare de pérennité, de résilience et d'entrepreneuriat qui force l'admiration et le respect. Tout cela au service d'une raison d'être qui résonne parfaitement avec les enjeux de notre société. En tant que Directeur général, il me revient de construire le prochain chapitre du

développement du groupe avec le Comité Exécutif et l'ensemble des collaborateurs dans le monde, en lien étroit avec le Conseil d'Administration et son Président Christophe Bonduelle.

Quels en sont les défis ?

Nourrir une population croissante tout en réduisant notre empreinte écologique est un défi majeur pour l'ensemble des entreprises de l'agroalimentaire. Si les systèmes alimentaires sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, ils sont également un levier efficace et massif de

préservation de la biodiversité et de mitigation du changement climatique. Chez Bonduelle, nous sommes convaincus que l'alimentation végétale est une solution pour préserver la santé des Hommes comme celle des écosystèmes naturels. Dans un monde où la consommation mondiale de fruits et légumes devra doubler d'ici 2050 ⁽¹⁾, avec mon équipe, notre rôle sera de guider l'entreprise pour proposer au plus grand nombre des solutions végétales pleines de saveur et produites durablement. Cela implique des transformations à moyen et long terme que Bonduelle a déjà amorcées.

Quel rôle peut jouer Bonduelle dans ce contexte ?

Bonduelle bénéficie d'une présence internationale qui lui permet d'avoir un impact sur un périmètre géographique étendu, tant en amont qu'en aval de sa chaîne de valeur. En travaillant avec des agriculteurs de différents continents, le groupe, fort de son lien historique avec l'amont agricole, participe activement à encourager l'adoption de méthodes d'agriculture régénératrice. Avec ses marques emblématiques dont la marque éponyme Bonduelle, présente dans plusieurs catégories, frais, surgelé, ambient, le Groupe Bonduelle est un acteur majeur de l'alimentation végétale. Il contribue ainsi à accompagner les consommateurs dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires, avec une offre végétale saine, savoureuse et innovante. Enfin, nos talents engagés, que j'ai eu le plaisir de rencontrer ces derniers mois, sont notre meilleur atout pour la réussite de notre mission d'entreprise.



De gauche à droite : **Andrea Montagna**, Directeur général Bonduelle Fresh Americas ; **Patrick Lesueur**, Directeur Bonduelle Prospective et Développement ; **Ekaterina Eliseeva**, Directrice générale Bonduelle EurAsia Mercosur ; **Xavier Unkovic**, Directeur général Groupe Bonduelle ; **Cyrille Auguste**, Directeur général Bonduelle Europe Long Life ; **Marine Henin**, Directrice ressources humaines ; **Grégory Sanson**, Directeur finance, transformation digitale et développement géographique ; **Daniel Pagniez**, Directeur général Bonduelle Fresh Europe ; **Céline Barral**, Directrice responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et communication corporate

(1) https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report_French.pdf

1.3 L'année 2022-2023

1.3.1 L'année vue par des membres du Comex

Grégory Sanson, Directeur finance, transformation digitale et développement géographique

« L'exercice 2022-2023 a été marqué par une consommation en berne, une forte inflation des coûts de revient de nos productions et des tensions géopolitiques dans certaines régions. Dans ce contexte particulièrement exigeant et volatil, le Groupe Bonduelle enregistre cependant une progression de son activité et de sa rentabilité, avec un chiffre d'affaires à 2,4 milliards d'euros (+ 9,2 % en données publiées) et une marge opérationnelle courante à 2,7 % (+ 24,8 % en données publiées), en progression et supérieure à l'objectif annoncé. Notre situation financière reste, quant à elle, solide.

Si ces résultats bénéficient largement de notre stratégie de diversification de nos métiers, zones de production et

de commercialisation, et canaux de distribution, ainsi que d'initiatives de compétitivité et de la maîtrise de nos coûts de structure, la poursuite de notre raison d'être - favoriser la transition vers l'alimentation végétale - requière une amélioration plus significative encore de notre performance financière.

En 2023-2024, si notre priorité reste le redressement de notre activité frais élaboré en Amérique du Nord, notre capacité à innover et à proposer une large gamme de produits *via* des marques fortes et accessibles sera, elle, un atout clé dans un contexte de consommation toujours déprimé, nous permettant ainsi, à nouveau, d'afficher une progression de notre chiffre d'affaires et de notre rentabilité opérationnelle courante. »

Marine Henin, Directrice ressources humaines

« Pour avoir un impact réel sur le bien-être de nos collaborateurs, nous agissons dès l'embauche en assurant une véritable égalité d'accès à l'emploi. Forts de premiers succès aux États-Unis, nous voulons proposer sur l'ensemble de nos sites d'ici 2030 des solutions de recrutement inclusif. Nous inventons aussi de nouvelles façons de travailler avec notre modèle de leadership B.COME et DEAL, pour plus de responsabilité et de collaboration. Les initiatives sont nombreuses pour incarner

cette nouvelle culture au quotidien : organisation d'une journée "Motivés par la Mission" auprès de 300 collaborateurs, formation à B.COME des collaborateurs de Villeneuve d'Ascq (France). Nous avons aussi revu notre cycle de gestion des talents pour faire du « comment » un élément essentiel de la performance. Avec un taux d'engagement de nos collaborateurs à 71 %, les résultats sont déjà probants et supérieurs à nos objectifs. Une preuve tangible de la réussite de nos actions. »

Patrick Lesueur, Directeur Bonduelle Prospective et Développement

« Engagée à contribuer à la neutralité carbone en 2050, l'entreprise s'appuie sur un pilotage solide avec des objectifs intermédiaires à échéance 2035 validés par la SBTi ⁽¹⁾. Cette approche est déclinée dans nos usines grâce à un nouveau système de management environnemental et des objectifs associés. Nos sites disposent maintenant d'un outil pour mettre en place des mesures ciblées d'optimisation des consommations en énergie. L'atteinte de nos objectifs nécessite aussi une transition du système de production alimentaire. Nous œuvrons à généraliser l'agriculture régénératrice, qui préserve mieux les ressources, les sols et la biodiversité, tout en contribuant au stockage du carbone. Déjà 46 % des agriculteurs partenaires du groupe sont engagés dans cette démarche. Nous avons notamment défini un référentiel commun avec nos partenaires et lancé une première expérimentation. Cette approche inclusive est essentielle pour mettre en mouvement nos parties prenantes, en interne comme en externe, dans une démarche durable et pleine de sens. »



Chaudière biomasse valorisant les déchets en bois d'une exploitation forestière locale et qui alimente en vapeur l'usine Bonduelle d'Estrées-Mons (France).

(1) Science Based Target Initiative est une initiative collective visant à accompagner les entreprises dans la définition de trajectoires de décarbonation compatibles avec un réchauffement bien en dessous de 2 °C, voire de 1,5 °C.

Céline Barral, Directrice RSE et communication corporate

« La feuille de route de l'impact positif de Bonduelle, définie dans notre B! Pact est plus que jamais en action : cette année, deux de nos entités, Bonduelle Italia et Bonduelle Fresh Americas ont été certifiées B Corp™. Elles ouvrent ainsi la voie vers notre objectif de certification totale du groupe en 2025. 2022-2023 a été également l'année d'une nouvelle analyse de matérialité, réalisée auprès de plus de 570 personnes sur toutes nos géographies. Les résultats confirment la pertinence de nos

engagements B! Pact, nous guident sur des routes de progrès et révèlent des sensibilités locales parfois différentes. L'agenda carbone progresse également, guidé par notre trajectoire SBTi validée l'année dernière et avec un levier puissant : faire évoluer les habitudes alimentaires de tous vers une alimentation plus végétale pour prendre soin de la santé des Hommes et de celle de la planète »

Daniel Pagniez, Directeur général Bonduelle Fresh Europe (BFE)

« Bonduelle poursuit ses innovations avec de nouveaux produits traiteurs. Le lancement de quatre références de plats complets traiteurs riches en végétal, avec des recettes à consommer chaudes ou froides, en barquettes carton recyclables a été un franc succès et confirme notre capacité à trouver de nouveaux relais de croissance. Nous maintenons ainsi notre cap dans un exercice difficile marqué par des manques de matières premières en salades et surtout une inflation inédite en Europe. Dans ce contexte, notre priorité a été de préserver notre chaîne de valeur, en particulier les agriculteurs partenaires du groupe, en protégeant leur rentabilité par des hausses de prix. Cette démarche de responsabilité nous anime au quotidien. Nous sommes aussi très fiers de la certification B Corp de Bonduelle Italia. Un beau succès

qui couronne l'engagement des équipes et une étape décisive vers la concrétisation de notre ambition de devenir une entreprise à impact positif sur toutes nos géographies d'ici à 2025. »



Innovation : des plats complets traiteurs riches en végétal, avec des recettes à consommer chaudes ou froides.

Cyrille Auguste, Directeur général Bonduelle Europe Long Life (BELL)

« Après deux années marquées par la crise sanitaire et ses conséquences sur les marchés et sur le comportement des consommateurs européens, cette année 2022-2023 est associée au retour de l'inflation et à une récolte 2022 décevante en raison d'un été particulièrement chaud et sec dans la plupart des bassins de production de notre *business unit*. Tandis qu'au premier semestre, les marchés de légumes en conserve et surgelé retrouvaient leurs niveaux de 2019 avant COVID-19, au

second semestre les hausses de prix constatées sur ces marchés ont progressivement pénalisé le dynamique volume de ces catégories. Dans ce contexte, l'inflation des intrants agricoles et industriels a nécessité des augmentations de prix. Pour autant, notre *business unit*, a maintenu ses parts de marché en volume en Europe grâce à ses deux marques fortes : Bonduelle et Cassegrain. »

Andrea Montagna, Directeur général Bonduelle Fresh Americas (BFA)

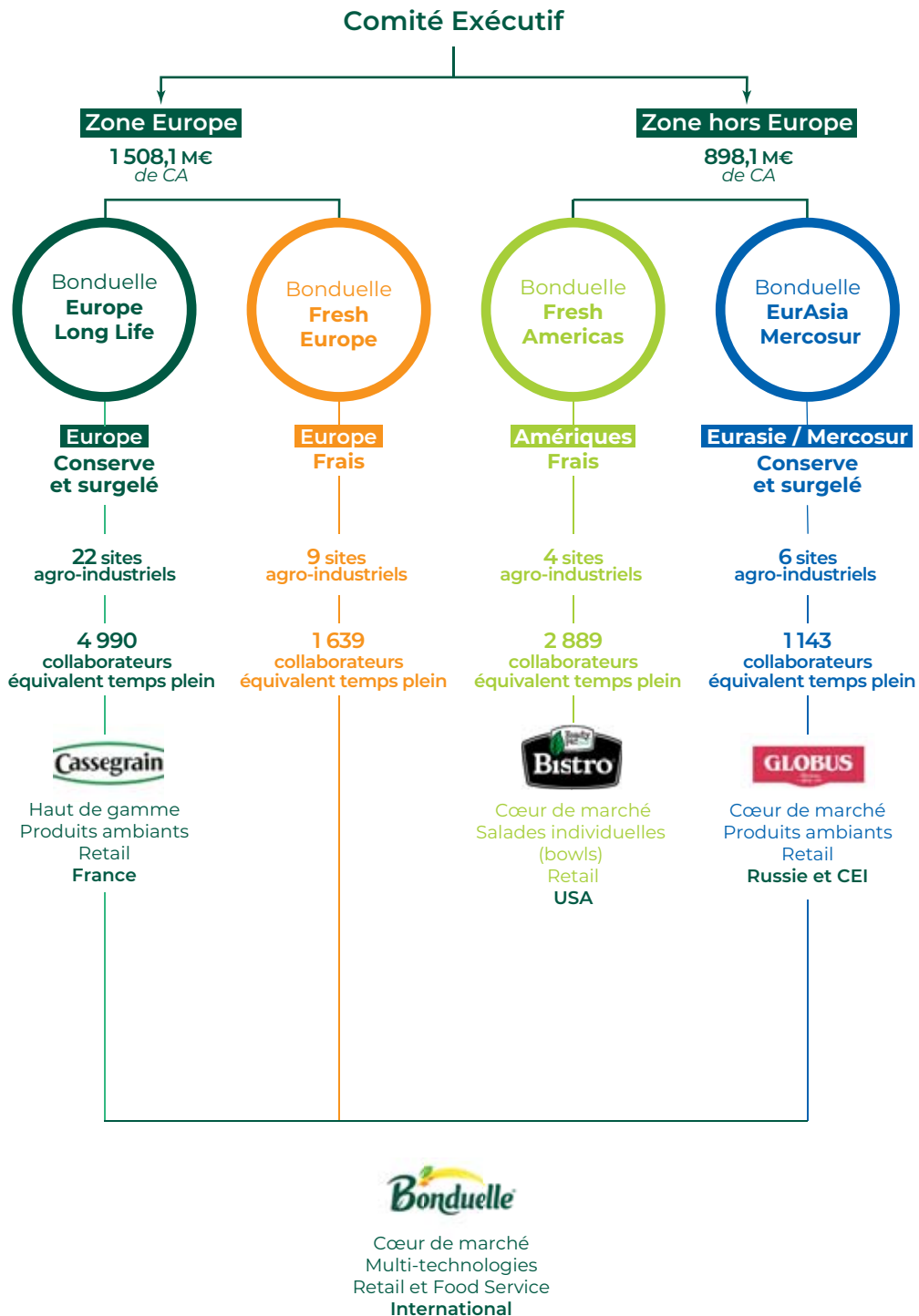
« En 2022, Bonduelle Fresh Americas est devenue la première *business unit* du groupe à annoncer sa certification B Corp. Cette réalisation nous a donné un avantage concurrentiel clair et quantifiable qui correspond à nos valeurs. Bien que la situation du marché américain ait été difficile, avec des volumes en baisse en raison des pressions inflationnistes et une grave crise agricole ayant un impact sur la disponibilité et les coûts des produits à l'automne 2022, BFA a réussi à améliorer ses performances financières. Ces améliorations sont le résultat de la réorganisation de nos installations de production dans le New Jersey et du maintien de l'attention portée à l'efficacité des coûts dans l'ensemble de l'entreprise. En 2023, BFA a lancé des produits innovants qui répondent aux préférences des consommateurs en matière de saveur, de fraîcheur et de

praticité, notamment une nouvelle gamme de *Salad Kits* en mai, de nouvelles saveurs de *Salad Bowl* en juillet et de nouveaux kits de repas en septembre. »



Innovations : une nouvelle gamme Salad Kits, des kits de repas et de nouvelles saveurs de Salad Bowl.

1.3.2 Chiffres clés des *business units*

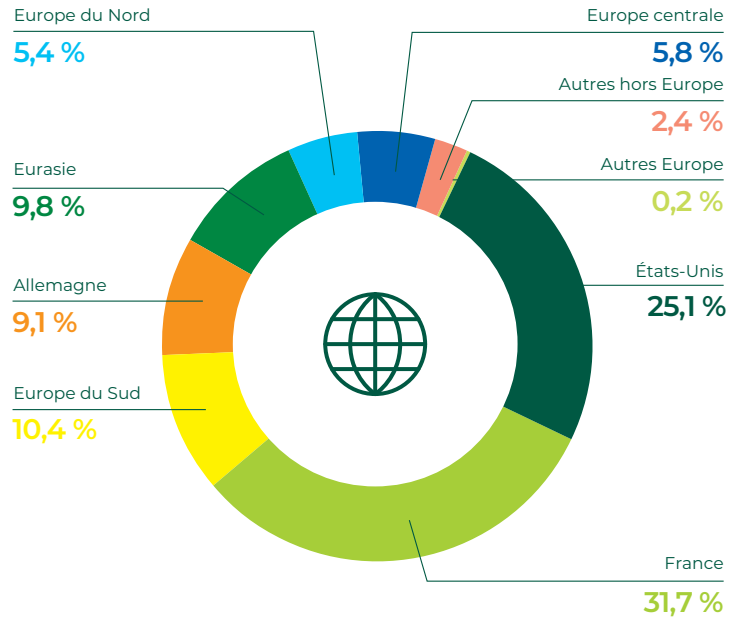


Les activités de développement géographique comprennent un site de production. Le site champignons sylvestres de Herm (France) est piloté directement par le groupe.



1.3.3 Répartition du chiffre d'affaires 2022-2023

Par zone géographique



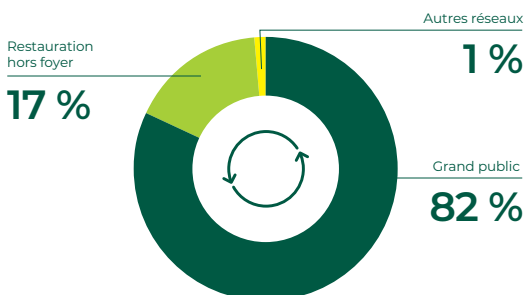
Par zone Europe et zone hors Europe



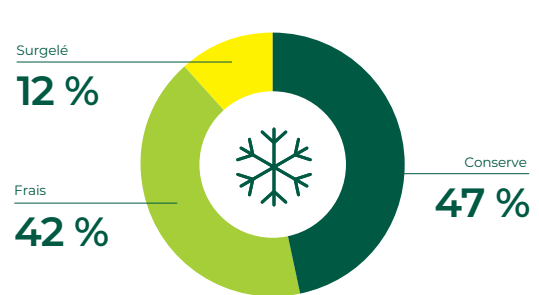
Par marque



Par circuit de distribution



Par technologie





1.4 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif

1.4.1 Stratégie

Vision : L'alimentation végétale est le socle fondamental d'une planète préservée et de personnes en bonne santé

Le bien-être humain est intrinsèquement lié à la santé de notre planète : notre dépendance à la nature ne se réduit pas à la seule production de denrées alimentaires. Les écosystèmes naturels fournissent d'autres services essentiels à notre survie et à nos activités économiques. Ils aident à réguler le climat, la qualité de l'air, facilitent l'absorption et le recyclage des déchets et émissions de polluants, luttent contre la propagation des maladies et parasites, etc. Or, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, la déforestation, la pollution des mers et des fleuves, le dérèglement du climat, l'érosion de la biodiversité, l'usage massif de pesticides, etc., mettent en péril la nature et sa capacité à nous fournir ces services essentiels.

Nourrir l'Homme durablement est un challenge : l'alimentation est l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Il faut parvenir à répondre aux besoins d'une population en croissance, tout en limitant l'empreinte écologique humaine, intimement liée à son alimentation. En effet, les systèmes alimentaires de l'amont à l'aval représentent un tiers des émissions de GES produites. Sur le plan de la santé, les deux principaux facteurs de risques qui réduisent l'espérance de vie sont la malnutrition et les risques alimentaires.

L'alimentation végétale est la solution : les risques énoncés précédemment démontrent une nécessité de redonner au végétal une part prépondérante dans nos assiettes. Selon nous, l'heure est à la révolution végétale pour le bien-vivre des générations actuelles et futures et celui des écosystèmes.

Raison d'être : Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète

Notre raison d'être est indissociable de notre projet économique, car sans pérennité économique, il n'y a pas d'impact positif, et inversement, il n'y a pas de projet économique sans contribution aux enjeux de durabilité. C'est une double ambition très forte dont nous savons qu'elle sera créatrice de valeur pour tout notre écosystème.

Projet collectif d'entreprise : INSPIRE

Enraciné dans nos **valeurs**, notre projet d'entreprise INSPIRE a pour boussole notre **raison d'être** ; il définit nos **priorités stratégiques** et promeut un **modèle de leadership** qui permet de les mettre en œuvre. Un grand programme de transformation accompagne la mise en place du projet d'entreprise : le chemin vers la certification B Corp.

Cinq priorités stratégiques

INSPIRE définit cinq priorités stratégiques fondées sur deux objectifs essentiels et indissociables ; une croissance durable et un impact positif renforcé :

- **ALIMENTATION** – Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires ;
- **PLANÈTE** – Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone ;
- **HOMMES** – Nous construisons des parcours qui ont du sens, développants et inclusifs, pour nos collaborateurs Bonduelle et nos partenaires ;
- **CROISSANCE** – Nous créons de la valeur avec nos marques et nos capacités de production pour exploiter les opportunités de développement de l'alimentation végétale dans nos différents réseaux de distribution ;
- **EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ** – Nous améliorons l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation du capital.

1.4.2 Modèle de création de valeur

Notre volonté est de tendre vers un modèle d'affaires résilient, porteur d'impact positif et qui maximise la valeur créée pour toutes nos parties prenantes. La certification B Corp, sur le chemin de laquelle nous sommes engagés depuis 5 ans, viendra apporter un regard extérieur sur nos progrès.

RESSOURCES

Alimentation

Quatre marques emblématiques : Bonduelle, Cassegrain, Globus, Ready Pac Bistro®.

Planète

Le climat, l'eau et les sols sur **68 316** hectares cultivés dans le monde.

Hommes

Collaborateurs

11 038 salariés équivalent temps plein.

Agriculteurs

250 collaborateurs agronomie travaillent étroitement avec nos **2 030** agriculteurs partenaires.

Communautés locales et sphère sociétale

- La qualité des relations locales dans nos territoires d'implantation agro-industrielle est indispensable à la pérennité de notre activité.
- Présence internationale de la Fondation Louis Bonduelle.

Croissance durable

3 circuits de distribution dans plus de **100** pays : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.

3 technologies de préservation du végétal : la conserve, le frais et le surgelé.

42 sites agro-industriels.

Efficacité rentabilité

Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance. **789** millions d'euros de capitaux propres (Hors IFRS16).

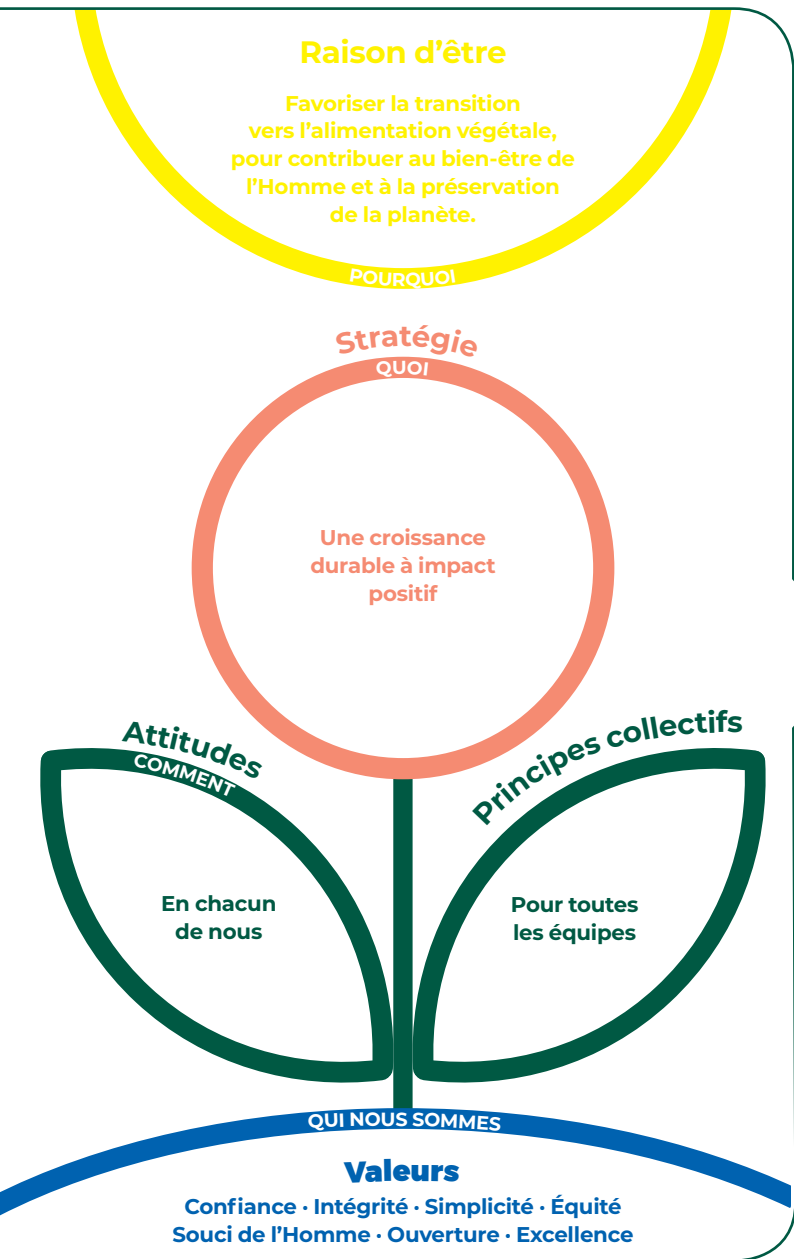
INSPIRE, notre projet collectif d'entreprise

Nos 5 priorités stratégiques :

L'efficacité et la rentabilité pour la **croissance durable**, et notre démarche d'impact positif The B! Pact pour **l'alimentation, la planète, et les Hommes.**

Notre modèle de leadership :

Nos attitudes et principes collectifs, pour être tous acteurs de l'évolution vers une entreprise à impact positif.



VALEUR CRÉÉE ET PARTAGÉE

Alimentation

98,2 % des produits sont évalués Nutri-Score A ou B
19,3 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux solutions de plats complets riches en végétaux

Planète

46,1 % des agriculteurs partenaires engagés dans une démarche d'agriculture régénératrice
44,1 % des surfaces sont cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs
97,8 % de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables
37,1 % de réduction du plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages, par rapport à 2020
12,7 % de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (VS 2020 en absolu)
7,7 % de réduction des émissions de GES du scope 3 (VS 2020 en intensité)

Hommes

Collaborateurs
71 % de taux d'engagement des collaborateurs
99,7 % des collaborateurs permanents sont couverts par une assurance décès
Agriculteurs
88,4 % des contrats des agriculteurs sont renouvelés
Communautés locales et sphère sociétale
Emplois saisonniers sur nos territoires
71 % des sites sont impliqués dans les initiatives locales

Croissance durable

9,7 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux innovations
76 millions d'euros dédiés aux investissements industriels (Hors IFRS16)

Efficacité rentabilité

2 406 millions d'euros de chiffre d'affaires
15 millions d'euros de résultat net
5,2 % de ROCCE (Hors IFRS16)

1.5 Enjeux et matérialité

Par ses activités et son implantation internationale, le Groupe Bonduelle est en lien avec un écosystème riche. Il entretient avec ses parties prenantes un dialogue continu afin de comprendre et intégrer leurs attentes dans ses orientations stratégiques, ses opérations et ses engagements. Dans le cadre de ce dialogue, Bonduelle a mené en 2022-2023 une analyse de matérialité de grande ampleur. Plus de 570 personnes (clients, partenaires, représentants d'Organisations non gouvernementales (ONG), etc.) en France et à l'international y ont participé. Elles ont évalué les impacts du groupe sur la société et l'environnement, ainsi que les impacts des enjeux sociétaux et environnementaux sur Bonduelle.

Les résultats confirment la pertinence des engagements de B! Pact. Dans des sociétés de plus en plus sensibles et exigeantes sur le respect de l'environnement et des ressources, les enjeux environnementaux arrivent naturellement en tête. Sans surprise

également compte tenu des activités du groupe, les sujets liés à l'alimentation de qualité et la transition alimentaire sont eux aussi prégnants. Enfin, portés par un contexte économique difficile et en cohérence avec des demandes sociétales pour plus de justice sociale, les enjeux liés à l'accès à l'alimentation et au partage de la valeur avec les agriculteurs progressent.

Outil précieux pour affiner la démarche du groupe et sa connaissance de ses marchés, l'analyse de matérialité ancre Bonduelle dans un cadre plus global, en prise avec les transformations du monde. Les sous-parties suivantes présentent les principaux enjeux matériels du Groupe Bonduelle. Ils sont introduits par les objectifs de développement durable des Nations Unies, représentés sous forme de pictogrammes. Pour plus de détails sur la méthodologie, les résultats et les actions mises en œuvre par le groupe, voir en page 31.

1.5.1 Les enjeux environnementaux

Le contexte



- 24 milliards de tonnes de sols fertiles sont perdues chaque année ⁽¹⁾.



- Se nourrir dans ce contexte de changement climatique global, rend la transition agroécologique incontournable.

Nos enjeux matériels et nos atouts

Agriculture régénératrice

Face aux enjeux environnementaux, l'accélération de la transition agroécologique est indispensable. Le Groupe Bonduelle s'y engage avec ses agriculteurs partenaires par la promotion et le déploiement de l'agriculture régénératrice, qui valorise les écosystèmes, contribuant ainsi à produire une nourriture diversifiée et de qualité, à préserver les ressources et à lutter

contre le changement climatique. Dès 2021, le groupe a établi avec un ensemble de parties prenantes, agro-industriels et ONG, une définition de l'agriculture régénératrice afin d'accélérer la transition des pratiques. Le groupe vise ainsi à engager 80 % de ses agriculteurs partenaires dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030. En 2022-2023, déjà 46 % sont engagés dans cette démarche.

Une définition partagée de l'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice favorise des écosystèmes sains en mettant en place les principes agronomiques suivants : maintien et augmentation de la matière organique dans les sols, minimisation des perturbations du sol, maintien d'une couverture végétale pour limiter l'érosion, maximisation de la diversité des cultures et des écosystèmes, utilisation parcimonieuse des ressources et des intrants.



(1) Source <https://www.earthworm.org/fr/our-work/areas-of-work/living-soils>



Adaptation au changement climatique

Le dérèglement climatique a des conséquences sur la production agricole. Les entreprises du secteur doivent ainsi s'y adapter en essayant d'en atténuer les effets, afin de rester en capacité de produire une alimentation saine et accessible au plus grand nombre. Pour Bonduelle, cela signifie évaluer et renforcer sa résilience aux impacts et aux risques associés au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur et contribuer à la capacité des sociétés et des économies à y résister. En 2022-2023, une première analyse a été menée pour identifier les effets du changement climatique sur les principales activités du groupe. Ce travail sera élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur. Des mesures d'adaptation sont déjà mises en œuvre dans le cadre de la « feuille de route Agro » : développement de l'agriculture régénératrice, adaptation des variétés et des espèces cultivées, etc.

Atténuation du changement climatique

Si le changement climatique est une réalité, il est essentiel de limiter son ampleur. Bonduelle vise ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Le groupe a ainsi initié une stratégie climat afin de contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050 et poursuit ses objectifs intermédiaires à échéance 2035 validés par la SBTi.

Consommation d'énergie et énergies renouvelables

La réduction de l'utilisation et de l'intensité de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement sont des leviers importants de réduction des GES. Bonduelle associe l'ensemble de ses sites, en particulier industriels, dans cet effort notamment en investissant dans des équipements moins énergivores. Le groupe favorise également le recours aux énergies « vertes » via l'exploitation en propre d'installations d'énergie renouvelable ou des contrats d'achat direct de long terme d'énergie décarbonée. En 2022-2023, les énergies alternatives (photovoltaïque, biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse) représentent 12,8 % du mix énergétique de Bonduelle.

Préservation des ressources en eau

La préservation des ressources en eau est un enjeu croissant. Pour Bonduelle, il s'agit de réduire la consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels et d'éviter les rejets d'eaux polluées, par exemple, en réduisant l'utilisation d'engrais et de pesticides synthétiques. Le groupe a choisi une approche par *business unit* : chacune fixe son objectif de réduction et sa feuille de route, au regard de l'objectif global sur le périmètre industrie (- 30 % d'ici 2035).

Économie circulaire et emballages



L'économie des ressources doit être pensée sur l'ensemble du cycle de vie des produits. L'enjeu pour Bonduelle est de réduire au minimum l'emballage des produits (papier ou plastique), d'augmenter le contenu recyclé et la recyclabilité des emballages (utilisation d'emballages durables biodégradables/bio-sourcés, recyclables) tout en explorant des modèles d'entreprise circulaires. Le groupe travaille ainsi à optimiser ses emballages en limitant également le plastique vierge d'origine fossile qu'il vise à supprimer d'ici à 2030. Il vérifie également l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En 2022-2023, 97,8 % des emballages des produits à marques sont recyclables ou réutilisables.

Pour plus de précisions, voir notre matrice de matérialité en page 35.

1.5.2 Les enjeux alimentaires

Le contexte



- Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030. En effet, si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par **la faim dépasserait 840 millions d'ici à 2030**.



- Avec 9 milliards de personnes en 2050, près de trois planètes seraient nécessaires à maintenir les modes de vie actuels.



- Plus de 5 millions d'enfants meurent avant leur 5^e anniversaire chaque année.

Nos enjeux matériels et atouts

Sécurité et qualité des produits



Offrir des produits sûrs et de haute qualité qui préviennent les risques sanitaires liés à l'utilisation, la consommation, la manipulation, la préparation et au stockage tout au long de la chaîne de valeur est une priorité pour Bonduelle. Le groupe assure le contrôle qualité et la traçabilité de ses produits en permanence. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème. Au total, des dizaines de contrôles sont effectuées, depuis la récolte jusqu'au stockage. 100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits.

Accès et prix abordable de l'alimentation

La population mondiale progresse et, dans le même temps, les ressources naturelles et terres cultivables subissent les effets de la perte en biodiversité et du changement climatique. Des tensions peuvent ainsi apparaître sur la production et les marchés agroalimentaires. L'enjeu pour Bonduelle est de contribuer à la disponibilité et à l'accès abordable à une alimentation suffisante, sûre et nutritive.

Proposer des produits sains, d'origine végétale et présentant des avantages nutritionnels



Selon le programme des Nations Unies pour l'environnement, le régime flexitarien permettrait de nourrir 10 milliards de personnes et de sauver chaque année 11 millions de vies s'il était adopté à l'échelle mondiale ⁽¹⁾. Il répond aussi à la demande des consommateurs à la recherche de solutions concrètes et inspirantes pour manger de façon « plus responsable et plus saine ». Pour Bonduelle, cela signifie de veiller à ce que le portefeuille de produits soit axé sur des produits alimentaires sains et d'origine végétale (par exemple les légumes, les céréales et les légumineuses). Pour faciliter la transition vers une alimentation plus végétale, le groupe a renforcé cette année sa démarche d'innovation et a revisité la composition cible de ses repas complets. En 2022-2023, 19,3 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux solutions de plats complets riches en végétaux. Il travaille en outre à améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits et à supprimer des additifs controversés.

Proposer des produits respectueux de l'environnement

Au-delà de ses avantages pour la santé, l'assiette flexitarienne est aussi plébiscitée car elle permet de préserver la planète, en particulier si ses conditions de production réduisent son impact environnemental. L'enjeu pour Bonduelle est donc de veiller à ce que le portefeuille de produits soit orienté vers des produits respectueux de l'environnement. Le groupe consacre ainsi une partie de ses terres cultivées à l'agriculture biologique. Il étoffe aussi depuis 2019 sa gamme sans résidu de pesticides ⁽²⁾. Bonduelle mobilise toute sa chaîne de valeur dans cette démarche rigoureuse et validée par des contrôles tout au long du procédé de fabrication.

(1) Source : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/food-thought-dietary-changes-can-improve-our-health-health-planet>

(2) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) et 300 molécules analysées (salade).



Gamme de produits conforme aux besoins et régimes alimentaires des consommateurs

Les comportements alimentaires sont en pleine transformation vers plus de végétal. En Europe, 52 % des consommateurs déclarent avoir diminué ou arrêté de consommer de la viande ⁽¹⁾, tandis qu'aux États-Unis 43 % des consommateurs déclarent vouloir remplacer les protéines animales par des protéines végétales ⁽²⁾. Près d'un consommateur sur cinq (23 %) dans le monde déclare essayer de limiter sa consommation de viande ⁽³⁾. Le marché des alternatives végétales à la viande, qui s'élevait déjà à près de 5 milliards de dollars en 2018, devrait croître de 20 à 30 % par an au cours des prochaines années ⁽⁴⁾. Si les tendances sont mondiales, des spécificités locales demeurent. Pour Bonduelle, il s'agit de répondre aux besoins et aux régimes

alimentaires des consommateurs locaux et les respecter en diversifiant le portefeuille de produits en fonction de la géographie, de la culture, des valeurs et d'autres tendances. Le groupe approfondit depuis 2021 sa compréhension des attentes des consommateurs flexitariens afin de mieux accompagner la transition vers une alimentation végétale accessible sous toutes ses formes, disponible et culturellement acceptable. Sa force d'innovation est un atout majeur pour répondre aux demandes diversifiées et conquérir de nouveaux territoires de développement. En 2022-2023, 9,7 % du chiffre d'affaires à marques est réalisé grâce aux innovations.

Pour plus de précisions, voir notre matrice de matérialité en page 35.

1.5.3 Les enjeux humains

Le contexte



- L'activité des entreprises doit générer un impact positif sur la société, l'économie, la santé et l'environnement.
- Les investisseurs prennent en compte de façon croissante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs prises de décision. Ils sont 84 % à estimer que les portefeuilles intégrant ces critères ont des performances au moins aussi bonnes que ceux sans critères ESG ⁽⁵⁾.

Nos enjeux matériels et atouts

Gouvernance et modèle d'entreprise motivés par une raison d'être

Un changement de paradigme vers un capitalisme inclusif s'observe dans l'ensemble de la société. Les parties prenantes telles que les investisseurs, salariés, communautés locales, souhaitent une gouvernance et des processus décisionnels plus inclusifs afin notamment d'influencer positivement les choix de l'entreprise. Bonduelle intègre depuis plusieurs décennies la recherche d'un impact positif sur la société et l'environnement dans sa gouvernance, son modèle d'affaires et sa stratégie commerciale. En 2020, le groupe a formalisé sa raison d'être afin d'accélérer sa démarche. La certification B Corp, engagée depuis 2018, évalue et confirme ses progrès. En 2022-2023, une étape majeure a été franchie avec un tiers du chiffre d'affaires certifié. L'objectif du groupe est d'être totalement certifié en 2025.

Relations avec les agriculteurs



Bonduelle est conscient que les agriculteurs sont des acteurs essentiels de sa création de valeur. Ainsi, le groupe s'attache à construire et renforcer des partenariats stables et durables. Le groupe rémunère ses agriculteurs partenaires au travers de contrats négociés collectivement et dont les tarifs sont définis à l'avance. Ils ne fluctuent pas pendant la période de récolte en fonction des cours mondiaux. Au-delà de la dimension financière, Bonduelle les accompagne dans leurs pratiques agricoles et innove avec eux en faveur d'une agriculture régénératrice. En 2022-2023, 88,4 % de nos agriculteurs partenaires ont renouvelé leur contrat.

Pour plus de précisions, voir notre matrice de matérialité en page 35.

(1) Source : IPSOS 2023 - 10 pays - https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2023-04/BNPP_Just%20Transition_Global%20Report_EN.pdf

(2) Source : Nielsen 2019 - <https://www.nielsen.com/us/en/insights/article/2019/the-f-word-flexitarian-is-not-a-curse-to-the-meat-industry/>

(3) Euromonitor 2021 - <https://www.euromonitor.com/plant-based-eating-and-alternative-proteins/report>

(4) Source : Kearney 2020 - www.kearney.com/industry/consumer-retail/article/-/insights/when-consumers-go-vegan-how-much-meat-will-be-left-on-the-table-for-agribusiness

(5) Source : RBC 2020 - <http://www.rbc.com/newsroom/news/2020/20201014-gam-investing-report.html>



2 Responsabilité sociale d'entreprise

2.1	Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif	20	2.5	Éthique et vigilance	74
2.1.1	The BI Pact, notre démarche d'impact positif	21	2.5.1	Démarche éthique des affaires	74
2.1.2	Ouvrir la voie du changement	27	2.5.2	Plan de vigilance	77
2.1.3	Matérialité des risques et enjeux	29	2.6	Taxonomie	83
2.2	L'Alimentation	34	2.6.1	Présentation de la Taxonomie verte européenne	83
2.2.1	La stratégie de Bonduelle pour l'alimentation	34	2.6.2	Obligation de <i>reporting</i>	83
2.2.2	Une alimentation végétale de qualité supérieure	34	2.6.3	Résultats 2022-2023	83
2.2.3	Une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	36	2.6.4	Tableaux réglementaires	86
2.2.4	Une alimentation flexitarienne pour tous	37	2.6.5	Note méthodologique	90
2.2.5	Qualité et traçabilité alimentaire	39	2.6.6	Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie	90
2.2.6	Lutte contre le gaspillage alimentaire	40	2.6.7	Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur	90
2.2.7	Achats responsables	41	2.7	Déclaration de performance extra-financière	91
2.3	La Planète	43	2.8	Note méthodologique du reporting RSE	92
2.3.1	La stratégie de Bonduelle pour la Planète	43	2.8.1	Contexte et objectifs	92
2.3.2	Climat	43	2.8.2	Procédure	92
2.3.3	Notre stratégie agronomique à impact	52	2.8.3	Périmètre	93
2.3.4	Préservation des ressources en eau en usine	58	2.8.4	Indicateurs	95
2.3.5	Biodiversité	58	2.8.5	Calendrier 2022-2023	97
2.3.6	Économie circulaire	59	2.8.6	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	98
2.4	Les Hommes	62	2.8.7	Résultats de l'ensemble des indicateurs	101
2.4.1	La stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes	62	2.9	Annexes	113
2.4.2	Santé et sécurité au travail	65	2.9.1	Organisation du Groupe Bonduelle	113
2.4.3	Bien-être et reconnaissance des collaborateurs	67	2.9.2	Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport	114
2.4.4	Des apprentissages tout au long de la carrière	69			
2.4.5	Diversité, Équité & Inclusion	70			
2.4.6	L'engagement local des collaborateurs dans des initiatives à impact	72			
2.4.7	Transparence : le dialogue social	73			



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

2.1 Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif



Bonduelle poursuit le déploiement de The B! Pact, ses engagements autour d'actions concrètes et mesurables pour faire grandir la place de l'alimentation végétale dans le régime alimentaire de chacun. Les résultats clés pour 2022-2023 sont :



- 98,2 % des produits Bonduelle notés en Nutri-Score A et B**
- 82,2 % des produits Bonduelle sans additifs controversés**
- 19,3 % du chiffre d'affaires réalisés sur les solutions de plats complets**



- 12,7 % d'émissions de GES sur scope 1 & 2 (vs FY20), en absolu**
- 7,7 % d'émissions de GES sur scope 3 (vs FY20), en intensité ***
- 97,8 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables**
- 46,1 % d'agriculteurs partenaires engagés dans l'agriculture régénératrice**



- 71 % de taux d'engagement de nos collaborateurs**
- 99,7 % de collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès**
- 71 % des sites impliqués dans des initiatives locales**

* Objectif n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs (postes 3.9 et 3.11 exclus).

2.1.1 The B! Pact, notre démarche d'impact positif

2.1.1.1 Édito

« Chez Bonduelle nous sommes convaincus qu'une alimentation plus végétale est une solution durable pour nourrir sainement la population en croissance tout en préservant la planète et nos écosystèmes. Nous en avons fait notre raison d'être et avons revisité en 2021-2022 notre feuille de route de l'impact positif, le B! Pact. En 2022-2023, pas de changement de ces ambitions, mais des actions, et beaucoup d'énergie déployée pour faire progresser cet agenda ambitieux !

Pour être en adéquation avec notre mission et participer à la transition vers une alimentation plus végétale, notre offre de produits est un levier essentiel. Nous avons travaillé sur une meilleure définition de nos offres de plats complets, sur leur composition et bien sûr sur le goût, essentiel dans cette transition des assiettes ! Ce changement de pratique alimentaire, c'est aussi beaucoup de pédagogie, en interne comme en externe, pour créer plus d'occasions de manger plus végétal.

Sur le pilier « Planète », nous avons lancé notre feuille de route vers la neutralité carbone en y associant notre chaîne de valeur. Des agriculteurs aux distributeurs, nous contribuons à la diffusion de pratiques plus responsables : plus de 46 % des agriculteurs partenaires se sont déjà engagés dans la démarche d'agriculture régénératrice à nos côtés !

Avoir un impact positif n'a de sens que si cet impact bénéficie aussi à nos parties prenantes internes et externes. Nous avons progressé cette année avec les équipes RH de nos sites sur la mise en place de pratiques qui assurent une véritable équité dans l'accès à l'emploi, avec l'ambition que tous nos sites proposent d'ici 2030 des solutions de recrutement inclusif.

Forts de ces réussites, nous abordons 2023-2024 avec détermination. Nous poursuivrons nos actions en nous rapprochant des attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous avons mené cette année une analyse de matérialité quantitative et régionalisée de grande ampleur auprès de plus de 570 parties prenantes. Elle confirme la pertinence de nos engagements B! Pact et identifie les sujets sur lesquels nous devons accélérer, comme par exemple la gestion de l'eau. Elle révèle aussi des sensibilités différentes aux sujets selon nos géographies. C'est un outil précieux pour le dialogue avec tous nos partenaires et pour affiner nos ambitions à l'échelle locale.

Nous sommes enfin très fiers de la certification B Corp de 2 de nos filiales : Bonduelle Italia et Bonduelle Fresh Americas, soit plus d'un tiers de notre chiffre d'affaires. Une belle reconnaissance qui nous encourage à poursuivre notre démarche de progrès. »

Céline Barral, Directrice RSE et communication externe du Groupe Bonduelle

2.1.1.2 L'histoire de notre engagement

1996 – Au cœur de la relation très étroite de Bonduelle avec ses agriculteurs partenaires, la **Charte agronomique** garantit la qualité et la sécurité des produits.

2002 – Bonduelle structure sa **politique RSE** autour de 4 piliers : l'agronomie, l'humain, la qualité et la nutrition, les ressources naturelles.

2004 – La **Fondation Louis Bonduelle** est créée avec pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des femmes et des hommes et de la planète.

2012 – Bonduelle lance VegeGo!, un projet d'entreprise portant l'ambition du groupe à horizon 2025 d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

La **Charte éthique** rappelle l'adhésion du groupe au Pacte mondial des Nations Unies et donne corps à ses valeurs : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence.

Bonduelle publie son rapport RSE en conformité avec le **Global Reporting Initiative**.

2016 – Bonduelle renouvelle ses **objectifs RSE**.

2019 – Bonduelle adopte l'ambition de devenir une entreprise B Corp et lance **The B! Pact**, trois engagements pour la planète, l'alimentation et les femmes et les hommes.

2020 – Bonduelle devient membre fondateur du **B Movement Builders et inscrit sa raison d'être** dans ses Statuts.

2021 – Bonduelle lance son projet collectif d'entreprise **INSPIRE** et confirme ses engagements de The B! Pact comme priorités stratégiques.

2022 – Bonduelle poursuit son processus d'amélioration guidé par The B! Pact et revisite les ambitions à la hausse dans une nouvelle version du B! Pact.

2023 – Bonduelle met en œuvre sa feuille de route B! Pact. Un tiers du chiffre d'affaires du groupe est certifié B Corp. Bonduelle révisé sa charte éthique.

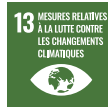


Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif

2.1.1.3 The B! Pact : une ambition renouvelée

Pour accélérer la transition alimentaire qui est au cœur de sa raison d'être, « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », Bonduelle s'est engagé dans une démarche globale de transformation en un groupe à impact positif.

Cette raison d'être de Bonduelle participe directement à six Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : n° 2, n° 3, n° 8, n° 12, n° 13, n° 15. Membre depuis 2003 du Pacte mondial, Bonduelle réaffirme ainsi son attachement aux objectifs des Nations Unies.






En 2019, Bonduelle a dévoilé sa démarche B! Pact, qui se base sur trois engagements : pour l'alimentation, la planète et les Hommes. Chacun de ces engagements est accompagné d'objectifs. Avec cette démarche, le groupe souhaite avoir un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes, et s'engage également dans un processus pour obtenir la certification B Corp.

The B! Pact a vocation à évoluer dans une recherche d'amélioration continue. La version 2022-2023 démontre cette dynamique, notamment sur le pilier dédié à l'alimentation qui se complète.



The B! Pact, version 2022-2023

Nos piliers	Notre vision	Nos engagements	Nos objectifs à impact positif
	Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires	#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure	100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 ^{(1) (3)} 100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030 ^{(1) (3)} Des scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations ^{(2) (5)}
		#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations ⁽⁵⁾ 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats complets riches en végétaux ⁽⁴⁾ d'ici 2030
		#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030 Doublé l'impact de la Fondation Louis Bonduelle d'ici 2030 ⁽²⁾
	Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone	#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité	80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030
		#5 Développer l'économie circulaire	100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 ^{(5) (5)} 0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages ⁽⁵⁾ d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume)
		#6 Contribuer à la neutralité carbone	38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu) ⁽⁶⁾ 30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité) ⁽⁶⁾
	Nous construisons des parcours qui ont du sens, développants et inclusifs, pour nos collaborateurs Bonduelle et nos partenaires	#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe ⁽⁷⁾) > 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année 100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025 100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025 100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025
		#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 100 % des managers formés à l'équité, à la diversité et l'inclusion (ED & I) d'ici 2025 ⁽⁹⁾
		#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors	100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025 ⁽¹⁰⁾

* À des fins de comparabilité entre FY22 et FY23 sur des périmètres constants, les données FY22 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

(1) Résultat en volume.

(2) Finalisation de l'objectif en cours.

(3) Sur nos activités à marques.

(4) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale. Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.

(5) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

FY21	FY22	FY22 retraité sans BALL *	FY23	Objectifs	
N/A	92 %	92 %	98,2 %	100 %	FY25
N/A	N/A	N/A	82,2 %	100 %	FY30
N/A	N/A	N/A	N/A		
16,5 %	12,6 %	13,7 %	9,7 %	> 15 %	chaque année
14,8 %	14,7 % ⁽¹¹⁾	14,7 %	19,3 %	20 %	FY30
N/A	N/A	N/A	24,1 %	100 %	FY30
N/A	N/A	N/A	N/A	X2	FY30
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	46,1 %	80 %	FY30
0 %	5 %	7,7 %	44,1 %	100 %	FY30
97,3 %	97,7 %	97,7 %	97,8 %	100 %	FY25
(29) %	(45) %	(37,7) %	(37,1) %	(100) %	FY30
(0,5) %	(3,4) %	(1,4) %	(12,7) %	(38) %	FY35
Ancienne valeur (6,4) % Nouvelle valeur N/A	Ancienne valeur (9,4) % Nouvelle valeur (4,5) %	Ancienne valeur (12,6) % Nouvelle valeur (5,9) %	Ancienne valeur (26,2) % Nouvelle valeur (7,7) %	(30) %	FY35
68 %	70 %	70 %	71 %	> 75 %	chaque année
90,3 %	91,1 %	91,9 %	88,4 %	> 90 %	chaque année
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	100 %	FY25
83,5 %	95 %	96,4 %	99,7 %	100 %	FY25
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	100 %	FY25
N/A	26,1 %	25,9 %	39,9 %	100 %	FY30
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	80 %	FY30
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	100 %	FY30
N/A	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁸⁾	100 %	FY25
57 %	72 %	78 %	71 %	100 %	FY25

(6) Objectif validé par la SBTi, n'incluant pas les émissions des consommateurs (poste 3.9 et 3.11). En 2022-2023, un ajustement significatif de la base de comparaison de ce KPI a été réalisé, les nouvelles valeurs des indicateurs de performance 22-23 et 21-22 (avec et sans BALL) intègrent donc cette mise à jour (cf 2.8.4.7 pour le détail de la mise à jour).

(7) Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

(8) Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

(9) Les managers concernés.

(10) En 2022-2023, et de manière rétroactive sur 2021-2022, les sites de moins de 10 personnes ne sont plus inclus dans le périmètre.

(11) Cet indicateur a été calculé sans la business unit BALL.

Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif

2.1.1.4 Gouvernance du B! Pact

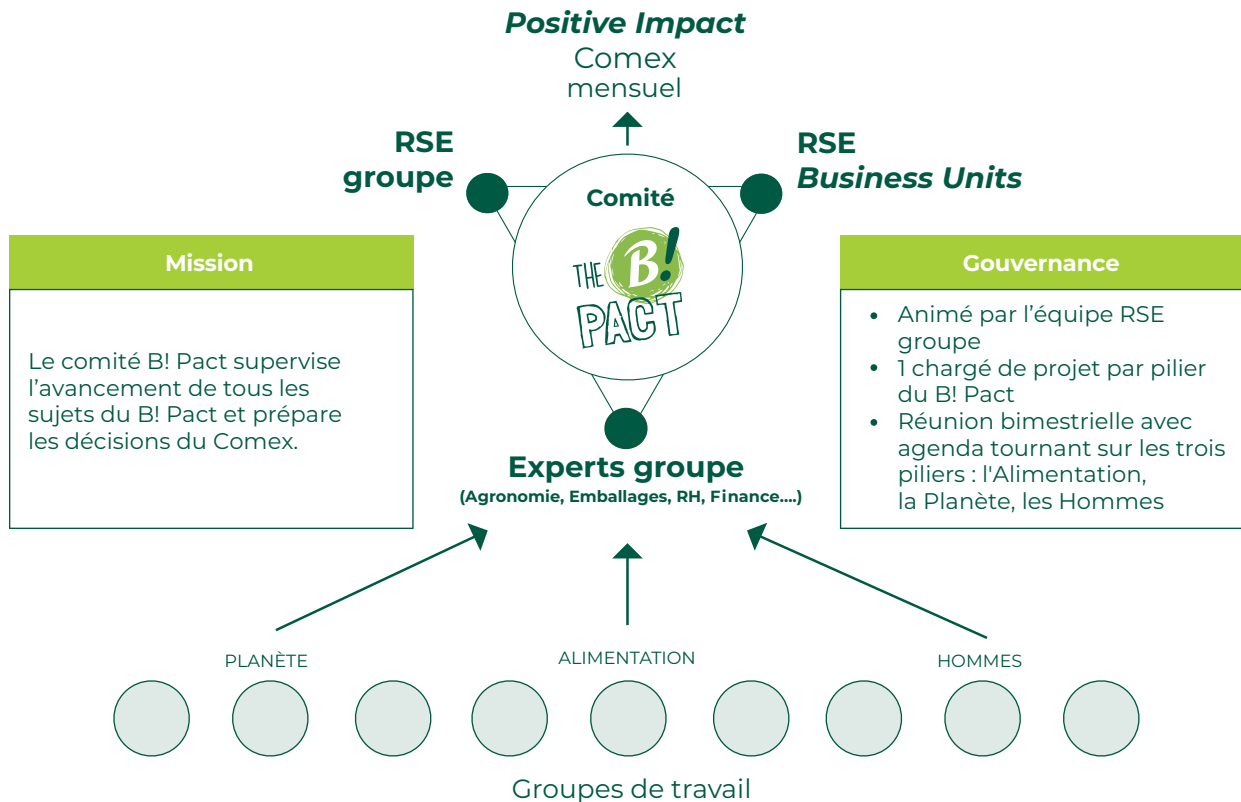
La gouvernance interne du B! Pact repose sur deux instances :

- le Comité Exécutif du groupe qui dédie régulièrement des sessions au suivi du B! Pact ;
- les Comités B! Pact pour chacun des piliers, l'Alimentation, la Planète et les Hommes, qui garantissent l'alignement stratégique et pilotent la progression des programmes concrets liés au B! Pact.

Les Comités B! Pact sont composés :

- des sponsors de chaque pilier, pleinement intégrés au Comex du groupe ;
- de l'équipe RSE groupe comprenant la directrice RSE et communication *corporate*, ainsi que les managers de chaque pilier ;
- des représentants RSE de chaque *business unit* ;
- des fonctions supports groupe indispensables à l'intégration de la stratégie B! Pact : Finance et Achats ;
- des représentants experts groupe ayant une implication directe dans la stratégie B! Pact de chaque pilier : Ressources humaines, Industrie, Agronomie, Emballages, Produits, Marketing, R&D...

Le schéma ci-dessous présente la gouvernance du B! Pact au sein du Groupe Bonduelle.



2.1.1.5 Feuille de route vers la certification B Corp

Pour réussir sa transformation en un groupe à impact positif, Bonduelle s'est fixé l'ambition d'être certifié B Corp d'ici à 2025. Plus qu'une certification, B Corp est une démarche de progrès pour transformer l'ensemble des domaines de l'organisation. Bonduelle a articulé sa démarche autour de trois dynamiques :

- **préparer la certification** : orchestrer le processus, développer les outils, animer la communauté ;
- **engager les équipes** : faire comprendre la transformation et former ;
- **promouvoir la démarche** : contribuer au B Movement Builders, et communiquer sur la démarche.

En 2023, les entités Bonduelle en Italie et Bonduelle Fresh Americas aux États-Unis ont obtenu la certification B Corp. Elles comptent pour 33,4 % du chiffre d'affaires du groupe.

Bonduelle Fresh Americas s'est notamment distinguée par son nouveau modèle de recrutement inclusif pour lever les barrières à l'emploi. Après plusieurs expérimentations régionales, ce modèle

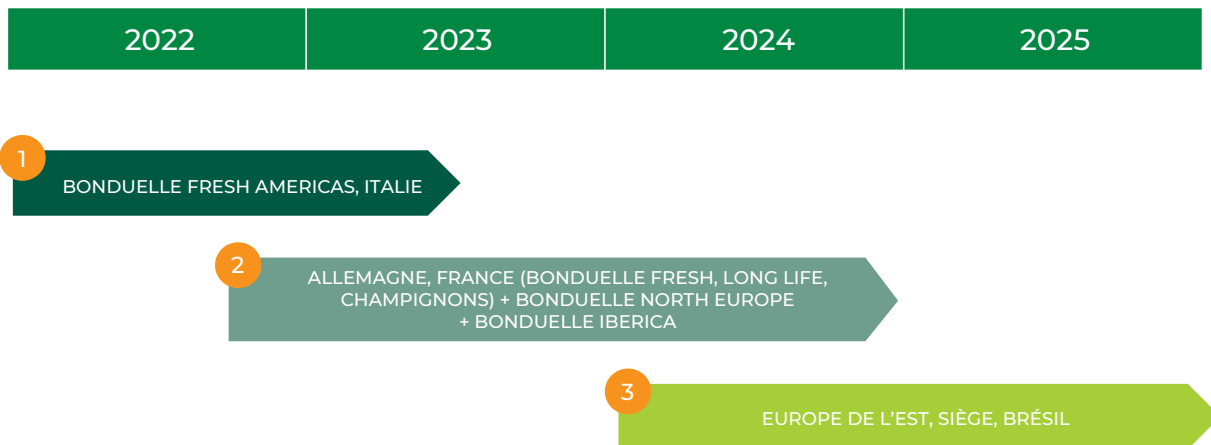
a été déployé à l'échelle nationale, permettant de recruter et de former plus de 200 collaborateurs. Les candidats peuvent désormais postuler en fournissant uniquement une pièce d'identité, sans CV ni vérification d'antécédents, cette dernière pratique étant courante aux États-Unis. Pour favoriser la réussite des personnes recrutées dans ce cadre, Bonduelle Fresh Americas a mis en place un accompagnement global, qui inclut par exemple l'ouverture d'un compte bancaire ou le soutien pour la prise en charge de personnes dépendantes. L'entité a également démontré une gouvernance transparente et une information accessible sur ses performances.

Pour Bonduelle Italia, c'est l'empreinte sur l'environnement, notamment le travail sur les emballages, les consommations d'énergie et d'eau qui a été remarqué, de même que l'engagement civique des collaborateurs.

La phase de certification de Bonduelle en France, Bonduelle Allemagne, Bonduelle North Europe et Bonduelle Iberica est actuellement en cours. Celle pour les entités en Europe de l'Est, au Brésil et pour le siège débutera l'année prochaine.

Les entités du groupe à certifier ont été définies avec B Lab lors de la phase de définition du périmètre.

Vers la certification B Corp du groupe en 2025



2.1.2 Ouvrir la voie du changement

2.1.2.1 B Movement Builders



Bonduelle a rejoint en 2020 le B Movement Builders, aux côtés de cinq autres entreprises pionnières : Danone, Gerdau, Civaudan, Magalu et Natura&Co. Cette initiative a été créée par B Lab afin de rassembler les grandes entreprises multinationales engagées dans un modèle d'affaires plus durable et résilient, qui prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise, y compris les actionnaires.

Le groupe reconnaît ainsi que :

- la transformation est créatrice de valeur partagée pour toutes les parties prenantes et doit être portée par des objectifs ambitieux ;
- les engagements crédibles et concrets s'appuient sur des actions mesurables et une gouvernance transparente ;
- la collaboration crée un impact collectif, élargit les opportunités et favorise l'apprentissage mutuel.

Bonduelle s'engage à collaborer avec ses pairs, à apprendre et partager les meilleures pratiques, et à agir pour contribuer à changer la culture et les entreprises, à grande échelle.

Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif

2.1.2.2 Participation aux réflexions sectorielles

Bonduelle, en tant qu'acteur significatif de son secteur, agit au sein des organisations professionnelles afin d'apporter son expertise et de défendre ses intérêts et ceux de ses confrères et partenaires agricoles. Le groupe s'implique dans les interprofessions et fédérations ainsi qu'auprès des instances gouvernementales des pays où il est présent. Une centaine de collaborateurs du groupe sont impliqués dans les organisations professionnelles. Le Groupe Bonduelle n'a pas recours à des professionnels extérieurs pour la représentation de ses intérêts et n'a financé aucun parti politique en 2022-2023. En 2022-2023, les collaborateurs du Groupe Bonduelle ont dirigé, en tant que représentants de l'entreprise, environ 30 organisations professionnelles dans le monde. Ils ont ainsi exercé des mandats de Président, Vice-président ou d'Administrateur notamment :

- en Allemagne : CCFA (Chambre de commerce franco-allemande), CCEF (Conseiller du commerce extérieur de la France), Kulnaria, Markenverband ;
- en Espagne : Club Greco ;
- aux États-Unis : California Leafy Green Marketing Association (LGMA) ;
- en France : ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés), ANICC (Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche), ANIFELT (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés), ARIA AURA (Association des industries agroalimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes), CTCPA (Centre technique agroalimentaire), ECOPAR (Cie Participation Eco Emballages), ETF (Syndicat des entreprises du traiteur frais), FIAC (Fédération française des industries d'aliments conservés), GECO FoodService (Association des fournisseurs des marchés de la consommation hors domicile), SVFPE (Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi), ILEC (Institut de liaisons des entreprises de consommation), IDC (Institut du commerce), UNILET (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), UPPIA (Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée) ;

- en Italie : Centromarque, Filiera Italia, UIF (*Unione Italiana Food*), Gruppo « IV Gamma » (Groupe des entreprises de fruits et légumes frais, lavés, emballés et prêts à consommer au sein de l'Association italienne des industries alimentaires) ;
- en Hongrie : Agrárkamara (Chambre d'agronomie hongroise), FÉSZ (Association des industries alimentaires hongroise), FRUITVEB (Association hongroise du secteur fruits et légumes), MHKSz - Magyar Hütö és Konzervipari Szövetség (Association hongroise des entreprises alimentaires de surgélation et appertisation) ;
- au Portugal : ALIF - *Associação da Indústria pelo Frio e Comércio de Produtos Alimentares* ;
- au niveau communautaire (Union européenne) : AETMD (Association européenne des transformateurs de maïs doux) et PROFEL (Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes).

2.1.2.3 Relations parties prenantes

Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques. En interne, le groupe entretient des relations avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. En externe, le groupe consulte et échange avec les agriculteurs, les fournisseurs, les consommateurs, les institutions publiques nationales et locales, etc.

Bonduelle souhaite construire et mener sa transformation en tenant compte des attentes de ses parties prenantes. Le tableau suivant recense les parties prenantes avec lesquelles le groupe entretient des relations et les modalités mises en œuvre pour les informer, dialoguer avec elles ou les consulter, ou encore les accords, partenariats ou collaborations établis avec certaines d'entre elles.

En 2022-2023, Bonduelle a mené une large consultation auprès de plus de 570 parties prenantes internes et externes (cf. 2.1.3).



Parties prenantes	Modalités d'échange
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise) • Dépliants et rapports • Enquête d'engagement et de satisfaction (<i>Climate</i>)
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations et audits sur la qualité • Questionnaire RSE (avec feedback des fournisseurs) • Évaluation par Ecovadis • <i>Scoring</i> fournisseurs
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration quotidienne entre les agriculteurs et les experts agro de Bonduelle pendant la période de récolte • Dialogue individuel • Événements avec les agriculteurs actionnaires
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questionnaires et audits annuels • Étude annuelle avec nos principaux clients
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Service dédié dans tous les pays • Consultation du panel de consommateurs • Sensibilisation aux avantages nutritionnels et environnementaux des aliments d'origine végétale • Participation aux discussions sectorielles en tant que membre du comité, Administrateur ou Président – réunions deux fois par an au minimum
Associations industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la matérialité – mise à jour annuelle
ONG et entités à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires • Dialogue par le biais de sommets et d'événements • Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice) • Réponse à l'<i>UN Global Compact</i> – une fois par an
Experts en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questionnaires • Dialogue ponctuel
Analystes financiers / Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Événements financiers / réunions avec les analystes / réunions avec les investisseurs • Réponses aux questionnaires • Dialogues ponctuels sur demande • Événements spécifiques fonds ISR et réunions individuelles sur demande

2.1.3 Matérialité des risques et enjeux

2.1.3.1 Méthode d'analyse de matérialité

Cette année, Bonduelle a mis à jour son analyse de matérialité. Une nouvelle méthodologie, quantitative, a permis de réactualiser la liste des enjeux RSE et de donner une lecture régionale pour 8 zones/pays en plus de la lecture globale.

Cette analyse s'inscrit également dans le cadre de l'ambition du groupe de devenir une entreprise certifiée B Corp et en préparation de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD).

Le groupe a sollicité plus de 570 parties prenantes internes et externes dans le monde pour évaluer la matérialité des sujets RSE : fournisseurs, clients, ONG, associations interprofessionnelles, gouvernements, experts, consultants...

Dans une approche de matérialité quantitative et régionalisée, Bonduelle a fait évaluer la matérialité d'impact des sujets, c'est-à-dire les impacts de son activité sur la société et l'environnement, ainsi que l'impact financier sur son activité, c'est-à-dire les risques et opportunités liés à son activité et modèle d'affaires, au niveau du groupe et des géographies.

Cette analyse a permis d'engager un certain nombre d'interlocuteurs en interne et de les sensibiliser à la portée stratégique de l'exercice. Un plus grand nombre de parties prenantes a été interrogé et cela a permis d'avoir une lecture régionale des résultats en France, Italie, Espagne et Portugal, Europe du Nord, dans la zone Allemagne, Autriche et Suisse, aux États-Unis, en Europe centrale, en Europe du Sud-Est. Ces différents niveaux d'analyse permettent ainsi d'informer les décideurs au niveau du groupe et de ses régions.

2.1.3.2 Identification des enjeux RSE de Bonduelle

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents référentiels : le *Business Impact Assessment* (référentiel B Corp), les objectifs de développement durable de l'ONU mais aussi le Global Reporting Initiative (GRI) et le Global Compact. Bonduelle a identifié 36 enjeux au total, correspondant aux 5 domaines d'impact évalués par la certification B Corp :

Sujet matériel	Définition
Gouvernance	
Gouvernance et modèle d'entreprise motivés par une raison d'être	Intégrer la recherche d'un impact positif sur la société/l'environnement dans la gouvernance de l'entreprise et dans son modèle d'affaires/sa stratégie commerciale (p. ex. : entreprise à mission, etc.)
Éthique commerciale et conformité	Respecter et mettre en œuvre l'éthique commerciale la plus stricte dans l'ensemble des opérations et de la chaîne de valeur de l'entreprise (p. ex. : assurer la protection des données et de la vie privée, lutter contre la corruption, la fraude, les pots-de-vin, la contrefaçon et les comportements anticoncurrentiels)
Pratiques fiscales éthiques et transparentes	Assurer la conformité et la transparence des pratiques fiscales, conformément aux réglementations fiscales en vigueur dans les pays d'opérations
Politiques publiques et défense des intérêts	Soutenir ou faire progresser les politiques publiques en accord avec les objectifs, les pratiques et les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise (par le biais du lobbying, de contacts avec les organismes gouvernementaux, etc.)
Collaborateurs	
Rémunération, avantages et protection sociale en entreprise	Offrir une rémunération juste et équitable (salaire minimum, avantages sociaux et protection sociale) aux employés de Bonduelle, dans chaque pays où l'entreprise exerce ses activités
Diversité, équité et inclusion en entreprise	Veiller à ce que tous les employés de Bonduelle dans les activités de l'entreprise, à tous les niveaux, quelle que soit leur séniorité, soient traités équitablement et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages sociaux et de développement de carrière (quels que soient leur sexe, âge, race, orientation sexuelle, aptitudes physiques, etc.)
Sécurité, santé (physique et mentale) et bien-être des employés en entreprise	Créer un environnement de travail sûr, sécurisé et sain (physiquement et mentalement) où les employés de Bonduelle peuvent maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et bénéficier d'une certaine flexibilité sur leur lieu de travail
Attirer, recruter et développer les talents	Attirer et retenir les talents en offrant aux employés de Bonduelle des possibilités d'apprentissage et de développement ainsi qu'un plan de carrière et de croissance
Culture d'entreprise et engagement en interne	Utiliser une culture managériale forte et l'engagement interne pour favoriser le développement professionnel et personnel des employés de Bonduelle, y compris la contribution à un impact positif dans leur travail quotidien
Travailleurs de la chaîne de valeur	
Diversité, équité et inclusion dans la chaîne de valeur	Veiller à ce que tous les travailleurs de la chaîne de valeur de l'entreprise, à tous les niveaux, quelle que soit leur séniorité, soient traités équitablement et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages sociaux et d'évolution de carrière (indépendamment de leur sexe, âge, race, orientation sexuelle, aptitudes physiques, etc.)
Conditions de travail justes et équitables dans la chaîne de valeur	Veiller à ce que tous les travailleurs de la chaîne de valeur perçoivent un salaire équitable et décent, avec des horaires de travail raisonnables et de bonnes conditions de travail
Les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur (notamment le travail des enfants, le travail forcé, les travailleurs migrants, etc.)	Promouvoir et respecter les droits de l'Homme fondamentaux dans la chaîne de valeur (p. ex. : le travail forcé et le travail des enfants, les droits des travailleurs migrants, la liberté d'association, etc.)

Sujet matériel	Définition
Communautés	
Contribution et développement économiques locaux	Stimuler le développement économique et la création de richesses dans les communautés locales où Bonduelle opère, par la création d'emplois, la formation professionnelle et l'éducation, le paiement des fournisseurs locaux et des taxes, etc.
Souveraineté alimentaire	Assurer la production nationale de denrées alimentaires afin de résister à toute crise ou perturbation de l'approvisionnement mondial (pandémies, catastrophes climatiques, etc.)
Partage équitable de la valeur avec les agriculteurs et les fournisseurs	Construire et renforcer des partenariats diversifiés, stables et durables avec les agriculteurs et les autres fournisseurs par le biais d'un partage équitable de la valeur et d'un soutien continu
Investissement au niveau des communautés locales (dons caritatifs, bénévolat du personnel)	Rendre service aux communautés locales par le biais d'actions de bénévolat des employés ainsi que par des dons de produits et des dons financiers
Environnement	
Atténuation du changement climatique (réduction des émissions de carbone)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long des opérations et de la chaîne de valeur (y compris les sources telles que la culture et la préservation des sols, les changements d'utilisation des terres, etc.)
Adaptation au changement climatique (résilience à l'évolution du climat)	Évaluer et renforcer la résilience aux impacts et aux risques associés au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur ; contribuer à la capacité des sociétés et des économies à résister aux impacts du changement climatique
Consommation d'énergie et énergies renouvelables	Réduire l'utilisation et l'intensité de l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement
Approvisionnement local des ingrédients	Veiller à ce que les matières premières et autres ingrédients proviennent de sources locales, en veillant à limiter l'impact du transport sur l'environnement
Utilisation de l'eau et eaux usées	Réduire la consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels et éviter les rejets d'eaux polluées, p. ex. en réduisant l'utilisation d'engrais et de pesticides synthétiques
Résilience au stress hydrique	Adapter l'agriculture et les processus industriels pour faire face à l'augmentation des cas de sécheresse ou d'inondation dus au climat
Protection et gestion de la biodiversité	Prévenir la perte de biodiversité et restaurer les espèces végétales et animales ; améliorer les habitats naturels et le bon fonctionnement des écosystèmes dans les zones d'activité et la chaîne d'approvisionnement (y compris l'agriculture)
Agriculture régénératrice (agriculture durable, santé des sols et utilisation des terres)	Promouvoir des principes agricoles holistiques et des pratiques d'utilisation des terres qui visent à réhabiliter et à améliorer l'ensemble de l'écosystème socio-écologique de l'exploitation, y compris la santé des sols, la gestion de l'eau et les avantages pour les agriculteurs et les communautés
Pertes et déchets alimentaires	Réduire les pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne de valeur, du champ à la fourchette et jusqu'à la décharge
Gestion des déchets industriels	Réduction, réutilisation et recyclage des déchets dans le processus d'exploitation industrielle (à l'exclusion des pertes et déchets alimentaires)
Santé et bien-être des animaux	Garantir la santé physique et mentale et le bien-être des animaux tout au long des opérations et de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans l'utilisation d'antibiotiques, d'anti-inflammatoires et de traitements hormonaux, lorsque cela est nécessaire, pour éviter les effets négatifs sur la santé des animaux et des êtres humains
Économie circulaire et emballages	Réduire au minimum l'emballage des produits (papier ou plastique), augmenter le contenu recyclé et la recyclabilité des emballages (utilisation d'emballages durables biodégradables/bio-sourcés, recyclables) tout en explorant des modèles d'entreprise circulaires



Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif

Sujet matériel	Définition
Clients et consommateurs	
Proposer des produits sains/à base de plantes présentant des avantages nutritionnels	Veiller à ce que le portefeuille de produits soit axé sur des produits alimentaires sains et d'origine végétale (p. ex. : les légumes, mais aussi les céréales et les légumineuses) afin de prévenir des affections telles que le surpoids et l'obésité, la suralimentation, la sous-nutrition et les maladies non transmissibles/contagieuses (MNT)
Proposer des produits respectueux de l'environnement (par exemple : biologiques, etc.)	Veiller à ce que le portefeuille de produits soit orienté vers des produits respectueux de l'environnement (p. ex. : biologiques, sans pesticides, etc.)
Gamme de produits conforme aux besoins et régimes alimentaires des consommateurs, y compris flexitariens, ou offrant alternatives aux régimes alimentaires à base d'animaux	Répondre aux besoins et aux régimes alimentaires des consommateurs locaux et les respecter en diversifiant le portefeuille de produits de l'entreprise en fonction de la géographie, de la culture, des valeurs et d'autres tendances (p. ex. : les flexitariens, l'offre d'alternatives aux régimes alimentaires à base d'animaux)
Accès et prix abordable de l'alimentation/nutrition	Contribuer à la disponibilité et à l'accès abordable à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour tous, y compris dans les communautés à faibles revenus ou dans les communautés où l'accès est limité (« déserts alimentaires »)
Sécurité et qualité des produits	Offrir des produits sûrs et qui préviennent les risques pour la santé liés à l'utilisation, à la consommation, à la manipulation, à la préparation et au stockage tout au long de la chaîne de valeur
Transparence au niveau de l'étiquetage des produits et de la traçabilité des ingrédients	Fournir des informations claires et facilement accessibles sur les ingrédients des produits (p. ex. : les OGM, les colorants et les arômes, les allergènes, etc.), le profil nutritionnel et la traçabilité/ <i>sourcing</i> (p. ex. : la provenance des ingrédients et les conditions de production)
Marketing et publicité responsables	Faire de la publicité pour les produits auprès des consommateurs d'une manière qui permette de faire des choix éclairés tout en évitant l'écoblanchiment
Éducation des consommateurs pour encourager les régimes flexitariens et d'autres comportements plus durables	Engager les consommateurs sur les avantages d'un régime alimentaire flexitarien (pour réduire la consommation de viande) et d'autres comportements plus durables (p. ex. : les déchets, etc.)

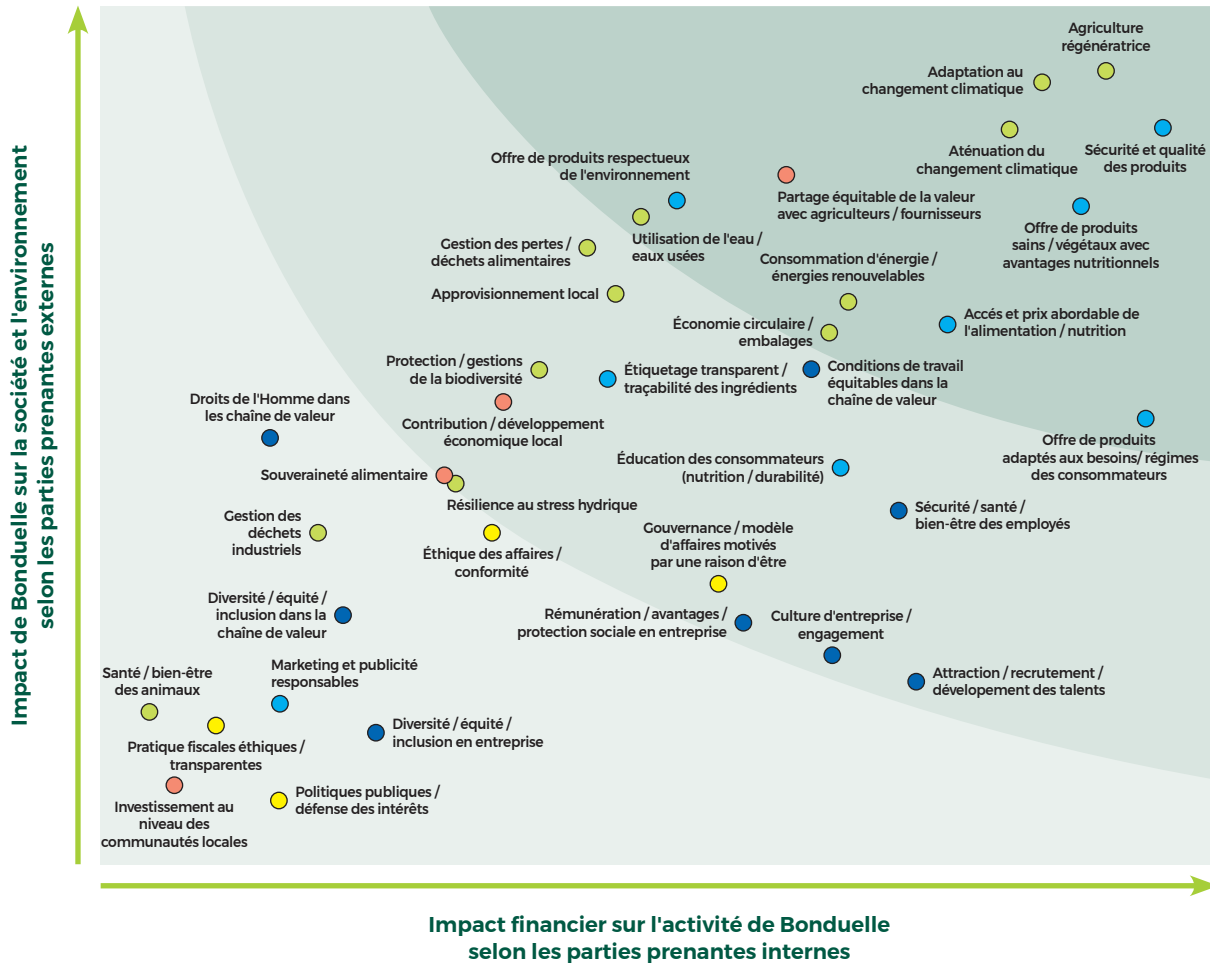
2.1.3.3 Hiérarchisation des sujets

Toutes les parties prenantes sélectionnées ont été sollicitées pour remplir un questionnaire d'une quinzaine de minutes où il leur a été demandé de hiérarchiser les enjeux RSE de manière aléatoire et de sélectionner ce qui était le plus important pour Bonduelle. Ensuite, elles ont noté la performance actuelle perçue de Bonduelle face à ces enjeux, et enfin elles ont pu se projeter dans un exercice prospectif de Bonduelle dans les prochaines années.

Trois thèmes centraux se dessinent dans la nouvelle matrice de matérialité :

- transformer l'agriculture en un modèle régénérateur, résilient et frugal ;
- offrir à tous des produits et régimes alimentaires riches en végétaux ;
- et assurer un partage équitable de la valeur avec les agriculteurs et fournisseurs concernés.

Matrice de matérialité de Bonduelle



Catégories :

- Gouvernance
- Employés du Groupe Bonduelle et travailleurs dans la chaîne de valeur
- Communautés
- Environnement
- Clients et consommateurs

2.2 L'Alimentation

2.2.1 La stratégie de Bonduelle pour l'alimentation

Bonduelle poursuit son engagement pour l'alimentation végétale. Le groupe s'attache ainsi à proposer des produits à la hauteur des attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence, de bien-être et de respect de l'environnement. Favoriser la transition vers une alimentation végétale participe également à l'ambition de Bonduelle de contribuer à la neutralité carbone (cf. 2.3.2 Climat).

Engagé pour une qualité supérieure de ses ingrédients et de ses recettes, le groupe continue de faire évoluer son offre pour

répondre aux besoins d'une alimentation plus végétale. Pour faciliter la transition vers une alimentation plus végétale, le groupe a renforcé cette année sa démarche d'innovation et a revisité la composition cible de ses plats complets. Enfin, Bonduelle continue à promouvoir l'alimentation flexitarienne en levant les barrières au changement d'assiette, à travers un ensemble de programmes facilitant l'accès pour tous, chez soi et à l'extérieur, à une cuisine plus végétale. Le groupe a notamment lancé un observatoire des pratiques de consommation flexitarienne.

Vision	Engagements	Objectifs à impact
Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires	#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure	100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030 Des scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations
	#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	> 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats complets riches en végétaux d'ici 2030
	#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030 Doublant l'impact de la Fondation Bonduelle d'ici 2030

Bonduelle sensibilise et mobilise ses équipes en charge de l'innovation et du développement des produits à ces engagements. L'outil *Taste and Go*, par exemple, forme les équipes aux pratiques et au vocabulaire de la dégustation des

végétaux. Sur les avantages nutritionnels, c'est l'outil NutriGo qui épaulé les équipes sur les atouts des végétaux, la préservation de leurs qualités lors de la transformation, la différence de Bonduelle sur le marché, etc.

2.2.2 Une alimentation végétale de qualité supérieure

2.2.2.1 Qualité nutritionnelle des produits

La qualité nutritionnelle des produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La classification de la qualité nutritionnelle des produits, basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur 4 points essentiels :

- la catégorisation des produits selon 5 familles « nutrition », suivant des seuils de composition en nutriments :
 - les légumes nature,
 - les légumineuses nature,
 - les féculents nature,
 - les plats principaux à base de végétaux,
 - les produits cuisinés ;

- l'élaboration par le département nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives aux taux de sel, de sucre, de matières grasses – en quantité et en qualité. Ce référentiel intègre depuis 2022 les critères nutritionnels entrant dans le calcul du Nutri-Score.

Depuis 2007, Bonduelle diminue progressivement le sel dans ses recettes.

Bonduelle ajoute du sucre uniquement dans les recettes qui utilisent traditionnellement (petits pois-carottes à l'étuvée), pour adoucir l'amertume naturelle d'un légume (endive, chou de Bruxelles) ou l'acidité d'un ingrédient (vinaigre...). Entre 2008 et 2015, le groupe a analysé la conformité de plus de 1 000 produits afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé par la classification ;

3. la mise en conformité des recettes : entre 2009 et 2017, Bonduelle a revu plus de 250 recettes pour qu'elles répondent aux critères nutritionnels recommandés par la classification ;
4. le développement de tout nouveau produit à base de végétaux doit se faire depuis 2017 dans le respect des seuils définis par cette classification et être positionné impérativement dans l'une des 5 familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits qui ne sont pas classés A et B par le Nutri-Score.

Cette classification mobilise, au-delà du département nutrition, les ingénieurs qualité, innovation et développement ainsi que les services marketing des différentes *business units*.

100 % des produits à la marque Bonduelle sont ainsi évalués à travers le prisme de cette classification.

2.2.2.2 Vers des produits classés A ou B par le Nutri-Score

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % de ses produits soient classés A ou B par le Nutri-Score, d'ici à 2025.

Bonduelle poursuit le déploiement du logo Nutri-Score sur ses emballages dans les géographies où cela fait sens pour le consommateur. Conçu par l'agence nationale Santé publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs et de 5 lettres. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique, en Espagne, au Portugal, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Pologne, Bonduelle appose de manière volontaire l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur l'emballage de ses produits aux marques Cassegrain et Bonduelle.

Dans un souci de cohérence globale, dans les pays ne permettant pas l'affichage du Nutri-Score, Bonduelle utilise néanmoins ce référentiel et s'assure que les produits répondent également aux critères d'un score A/B. En 2022-2023, 98,2 % des produits à marques sont évalués Nutri-Score A ou B.

2.2.2.3 Réduction des additifs

Bonduelle s'est fixé l'objectif de réduire les additifs de ses produits, jusqu'à la suppression complète des additifs controversés en 2030. Cette ambition, au-delà de la conformité à la liste des additifs légalement autorisés, est portée par la volonté d'accompagner la transition alimentaire et les attentes des consommateurs.

Cette année, le groupe a révisé et harmonisé la définition de ses additifs controversés. Il s'est appuyé sur :

- le Règlement européen sur les additifs alimentaires ⁽¹⁾ ;
- le CODEX Alimentarius, ensemble de normes alimentaires et textes publiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- une bibliographie complémentaire de référence, représentant l'avis d'experts et les attentes des consommateurs.

Bonduelle a établi une classification interne des additifs, selon deux catégories :

- les additifs verts sont couramment employés. Sans sujet de controverse, ils sont à limiter et leur usage pourrait être interdit par les *business units* si les réglementations locales ou les attentes des consommateurs locaux le requièrent ;
- les additifs rouges sont controversés. Ils sont bannis des nouvelles recettes depuis plusieurs années.

Cette classification interne est revue régulièrement. Elle est accompagnée d'une feuille de route annuelle pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 ; les recettes existantes sont ainsi retravaillées, gamme par gamme.

2.2.2.4 Une gamme sans résidu de pesticides

Bonduelle étoffe depuis 2019 sa gamme sans résidu de pesticides ⁽²⁾. Celle-ci compte des salades prêtes à l'emploi (par exemple : mâche, mélange de jeunes pousses, jeunes pousses d'épinards et iceberg), des conserves (maïs doux, petits pois, pois *garden* et haricots verts) et des surgelés (épinards, haricots verts, pois, haricots beurre, brocolis et chou-fleur).

Avec des gammes « sans résidu de pesticide », Bonduelle a choisi de s'engager sur les résultats. Le groupe a déployé une **démarche rigoureuse, impactant toute sa chaîne de valeur et validée par des analyses sur la base d'une analyse des risques**. Elle nécessite un travail conjoint avec les agriculteurs partenaires et des contrôles tout au long du procédé de fabrication, gages de qualité et de traçabilité.

En amont, le modèle agricole sélectionne les parcelles, les variétés, adapte les modes de culture et les traitements. Les décisions de traitement des cultures dépendent des observations et des conclusions factuelles et le recours à des substances actives chimiques est limité au strict nécessaire (cf. 2.2.5 Qualité et traçabilité).

Cette démarche est déjà appliquée dans plusieurs pays : France, Italie, Hongrie, Pologne et Portugal.

Le total des volumes vendus de produits « sans résidu de pesticides » représente près de 13 % en 2022-2023.

(1) Règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

(2) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) et 300 molécules analysées (salade).

2.2.2.5 Des recettes et innovations savoureuses

Cette année, Bonduelle a défini son engagement pour des recettes et innovations savoureuses. Le groupe a ainsi défini ce qu'est un produit « savoureux », qui sera évalué selon une méthodologie permettant de définir précisément :

- l'envie d'achat par le consommateur ;
- le goût jugé globalement agréable par le consommateur ;

- la correspondance des attentes du consommateur au goût attendu.

Cette approche exige un lien fort avec les consommateurs. En plaçant le consommateur au cœur de cet indicateur, le groupe entend proposer des recettes et innovations pertinentes, qui l'accompagneront vers une alimentation plus végétale.

Bonduelle déploiera le suivi de cet indicateur au sein de ses *business units* à partir de l'année prochaine.

2.2.3 Une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne

Comprendre et accompagner le flexitarisme

En 2022-2023, Bonduelle a poursuivi son étude des régimes flexitariens. Le groupe souhaite apprécier avec toujours plus de précision les pratiques et les besoins associés à une alimentation flexitarienne.

Une méta-analyse de rapports et de données existantes et des entretiens avec des parties prenantes avaient révélé des pratiques très diversifiées autour d'une moindre consommation de viande. Les besoins associés à ces régimes alimentaires avaient été partagés avec l'ensemble des *business units*, qui avaient pu co-construire des objectifs à l'échelle du groupe pour promouvoir et accompagner une alimentation plus végétale.

Cette année, le département R&D du groupe a construit, avec d'autres acteurs de l'agroalimentaire, une démarche destinée à identifier et à étudier les leviers comportementaux pertinents, dans l'objectif de stimuler la consommation flexitarienne.

Bonduelle mène régulièrement des projets de recherche sur le comportement du consommateur, toujours sous l'angle de la transition alimentaire. En 2023, le groupe développe un observatoire des pratiques de consommation flexitarienne (cf. 2.2.4.2).

Innovations produits : plus de légumes et de légumineuses

En 2022-2023, Bonduelle a instauré une nouvelle organisation pour l'innovation. Elle est portée par un responsable Innovation groupe, des responsables Innovation dans chaque *business unit*, et les équipes projet des sites.

Bonduelle a recensé cette année ses typologies d'innovation en une cartographie commune à l'ensemble de ses *business units*. Le groupe a ainsi dressé un état des lieux de ses innovations.

Toutes les innovations participent aux objectifs de son engagement #2 Développer une offre riche en végétaux, répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne :

- plus de 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations ;
- 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats complets riches en végétaux d'ici 2030.

Bonduelle a innové cette année avec entre autres des recettes à base de légumineuses et des solutions de plats complets riches en végétaux, par exemple :

- une gamme de salades traiteur fraîches, riches en protéines (grâce à la présence de légumineuses) en Italie ;
- une gamme de plats complets gourmands et généreux en légumes au rayon traiteur frais (à consommer chaud ou froid) en France ;
- une gamme « Fraîchement récoltés », offre de légumineuses inédite en France et en Allemagne : la récolte et le conditionnement en conserve, réalisés en moins de 24 heures dans les Hauts-de-France, assurent la préservation des qualités organoleptiques et nutritionnelles des légumineuses ;
- une extension de la gamme Cassegrain surgelés, qui propose une nouvelle recette de chou cuisiné, à la fois gourmande et riche en légumes, pensée pour accompagner un plat ; et une recette de lasagnes aux épinards et pesto en portion individuelle ;
- une extension de gamme de plats à base de haricots, qui propose des haricots dans une sauce aux épines-vinettes, pour un repas complet ou en guise d'accompagnement ;
- une nouvelle recette à base de riz, qui vient compléter la gamme « Lunch Bowl ».

Des plats complets riches en végétaux

Bonduelle a défini précisément cette année en quoi consiste un « plat complet riche en végétaux ». Le groupe s'est fondé sur ses expertises en interne et sur les publications scientifiques existantes.

Un « plat complet » doit ainsi apporter une contribution majeure à un repas, en contenant au moins deux des quatre groupes alimentaires suivants :

- pain, céréales, riz et pâtes ;
- fruits et légumes ;
- lait, yaourt et fromage ;
- viande, volaille, poisson, haricots secs, œufs et fruits à coque.

En 2022-2023, Bonduelle compte 19,3 % de produits « plat complet » parmi ses produits commercialisés.



2.2.4 Une alimentation flexitarienne pour tous

2.2.4.1 Promouvoir la transition alimentaire

Accompagner les professionnels à inspirer les changements alimentaires

Depuis 2019, Greenology® accompagne les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente : les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances *veggie*, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des *masterclass* Greenology® en présentiel avec les conseillers culinaires de Bonduelle.

Déjà déployé dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, ce programme sera amené à grandir et à se déployer progressivement dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030.

Sensibiliser à l'alimentation végétale sur les sites Internet et les réseaux sociaux

Bonduelle conçoit un contenu éditorial et créatif chaque mois, appelé en Europe *Veggie Content*, et décliné dans chaque pays sur les sites Internet et les réseaux sociaux - un programme de contenus inspirants dédiés à l'alimentation végétale et à la transition alimentaire. Le groupe souhaite ainsi contribuer au changement de comportement alimentaire des nombreux Européens qui ne mangent pas de légumes tous les jours, et participer au développement d'une « culture *veggie* » qui présente l'aspect moderne, inspirant et créatif des légumes sous toutes leurs formes.

Une large gamme de sujets est ainsi publiée autour de trois axes :

- *Cook* : publication de recettes illustrées avec des photos ou vidéos ;
- *Cultivate* : explications des modes de culture des légumes, de la régénération des champs, des notions de permaculture et de pollinisation, des enjeux autour de l'utilisation des pesticides, etc ;
- *Explore* : présentation des tendances autour de l'alimentation à travers le monde de manière pédagogique (flexitarisme, végétarisme et véganisme, alimentation locale et de saison, etc.)

Au total, plus de 400 contenus - de formats variés - ont été publiés depuis 2018 sur les sites Internet et les réseaux sociaux dans l'ensemble des pays européens, notamment en France (sous le nom *Légumiz*), en Italie (sous le nom *Veggie Passion*) et en Allemagne (sous le nom *Gemüse4me*) afin de promouvoir l'extraordinaire créativité des légumes.

Bonduelle suit la performance de ces contenus afin d'en mesurer la pertinence et l'impact.

Valoriser le travail des agriculteurs et la qualité de leur production

Bonduelle participe aux Journées nationales de l'agriculture, dont il est grand mécène cette année. L'objectif de ces journées est de permettre à tous d'échanger avec les agricultrices et les agriculteurs, de valoriser leur métier et la qualité de leur production auprès des consommateurs, et de mettre en valeur leur contribution à la souveraineté alimentaire en France. La 3e édition a accueilli en 2023 plus de 300 personnes : partenaires distributeurs, agriculteurs, scolaires, clients et familles. Tous ont suivi un parcours de découverte sur le cycle des plantes, des sols et la sélection variétale, sur l'importance de la biodiversité, et enfin, un atelier pédagogique autour des légumes.

Cette année, deux fermes partenaires ont ouvert leurs portes. Dans la première, trois générations d'agriculteurs ont accueilli les visiteurs, en partenariat de long terme avec Bonduelle. La seconde a mis en avant la culture des légumineuses.

2.2.4.2 Changer durablement les comportements alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle

Depuis 2004, la Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des femmes et des hommes et de la planète et d'accélérer la transition alimentaire.

Cette année, la Fondation a réaffirmé son ambition : susciter des comportements alimentaires durables, notamment auprès des populations sensibles, partout où les collaborateurs Bonduelle sont présents. Cette ambition est portée par trois piliers :

- éduquer les consommateurs à la transition alimentaire, en s'appuyant sur la recherche scientifique pour avoir une meilleure compréhension des habitudes alimentaires et des leviers pour les faire évoluer ;
- soutenir les acteurs locaux de la transition alimentaire sur le long terme, par un soutien financier ou d'engagement civique, ou encore en leur offrant de la visibilité ;
- engager les salariés de Bonduelle à agir en « colibris » de la transition alimentaire.

Présente et active à l'international - en France, aux États-Unis, en Italie, en Espagne et en Roumanie - la Fondation Louis Bonduelle apporte ainsi concrètement les moyens de faire entrer l'alimentation végétale dans le quotidien de tous, de façon utile, réaliste, originale et, bien sûr, durable.

Depuis sa création, la Fondation a participé à plus de 30 monographies scientifiques, 4 livres blancs et 17 projets scientifiques. Depuis trois ans, la Fondation se concentre sur le grand public, et notamment les populations plus éloignées d'une éducation alimentaire de base (enfants, étudiants, familles dans le besoin...) en soutenant des projets locaux au service de la transition alimentaire ; ainsi depuis trois ans, 22 projets ont été soutenus. Bonduelle s'est fixé l'objectif de doubler l'impact de la Fondation Bonduelle d'ici à 2030.

Éduquer les consommateurs à la transition alimentaire

Afin de mettre à disposition les travaux de recherche sur les végétaux et l'alimentation durable, la Fondation anime deux pages Facebook, un **site Internet** ⁽¹⁾, qui compte 63 500 visiteurs en moyenne par mois, et une newsletter en accès libre : **L'Actu de la transition alimentaire** avec 8 531 abonnés. La rubrique phare du site Internet de la Fondation, « L'ABC des légumes » publie de nombreux articles sur l'alimentation durable et la transition alimentaire, ainsi qu'un e-book sur la transition alimentaire et de nombreuses infographies.

La recherche scientifique au service de l'action

Bonduelle a établi un partenariat de long terme avec la **chaire ANCA**, hébergée par la Fondation AgroParisTech (France), qui vise l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

De 2016 à 2021, le premier temps de partenariat avait donné naissance à 100 contenus pédagogiques et 2 articles scientifiques. Il avait bénéficié de 40 couvertures médiatiques et touché 500 000 personnes. En particulier, La Fondation Louis Bonduelle avait contribué à la création d'une bande dessinée numérique d'anticipation *Je mange pour le futur* ⁽²⁾. Co-construit par des experts sur un scénario d'anticipation, chaque épisode vise à éveiller les consciences et propose un fonds documentaire scientifique.

L'ambition du programme 2021-2025 est de comprendre et d'accompagner la transformation des comportements alimentaires des 18-35 ans grâce à la création d'un *think-and-do tank*. Celui-ci œuvrera pour l'adoption d'une alimentation durable pour tous, et sera à l'interface entre le monde de la recherche académique, les entreprises du secteur agroalimentaire, et la société civile. En 2021, ce partenariat a notamment contribué au lancement d'un nouveau programme immersif et innovant à destination des 18-35 ans, entièrement diffusé sur Instagram (@jemangepourlefutur) pendant trois mois. Ce projet avait pour vocation de sensibiliser cette cible à l'adoption d'une alimentation durable et d'élargir le public déjà touché par la Fondation (familles, étudiants, enfants dans le besoin).

Cette année, le groupe développe un observatoire des pratiques de consommation flexitarienne. Il étudiera le cheminement de personnes qui deviennent flexitariennes. Ses travaux ont commencé à l'été 2023. Des enquêtes quantitatives seront menées tous les trois mois sur des groupes de 500 personnes, entrecoupées d'enquêtes qualitatives pour faire parler les chiffres recueillis. Un grand nombre de personnes sera ainsi suivi dans le temps.

Appel à projets « Let's Vegg'up » pour encourager les acteurs locaux de l'accès au végétal

Depuis sa création, la Fondation soutient des actions de terrain concrètes portées par des acteurs locaux, qui ont pour but d'accompagner les consommateurs vers des comportements alimentaires durables. Depuis 2021, la Fondation a ainsi encouragé et soutenu 22 projets.

Pour valoriser et soutenir les acteurs qui favorisent l'accès au végétal et s'engagent en faveur de la transition alimentaire, la Fondation s'est associée à Ulule, plateforme de financement participative et entreprise B Corp. Ensemble, ils pilotent depuis 2020 l'incubateur « Let's vegg'up ».

Cette année, 8 lauréats et leurs projets ont déjà été désignés :

- Terra Ferma (Jardins de Cocagne) gère des sites d'insertion qui proposent des cagettes de fruits et légumes frais à un prix solidaire, ainsi que des cours de cuisine végétale ;
- l'association *La Compagna della Polenta* distribue des repas chauds et végétariens aux personnes sans-abri de Milan ;
- le collectif 3 C cultive un jardin urbain dans lequel il propose des formations sur le jardinage pour les personnes exclues de la société ;
- l'association FEAST propose des cours pour réaliser des recettes simples, saines, abordables et facilement réalisables chez soi ;
- la compagnie Badinage Artistique a créé un écolieu où les arts du cirque contribueront à diffuser des messages sur l'alimentation durable et l'agroécologie ;
- la coopérative *Coop Fior di Loto* entretient un jardin social qui permet à des personnes en situation de handicap de mener des activités professionnelles ;
- la marque Agrolife a pour projet de construire une cuisine dans son jardin urbain, afin d'organiser des ateliers de cuisine basés sur des habitudes alimentaires saines ;
- l'organisation *Las Vegan Food Pantry* lutte contre l'insécurité alimentaire en organisant des distributions de denrées alimentaires exclusivement vegan.

Terra Ferma, la Compagna della Polenta, 3 C et Feast ont reçu le prix de la Fondation 2023. Badinage Artistique, Coop Fior di Loto, Agrolife et *Las Vegan Food Pantry* ont reçu le prix du Public 2023.

Les collaborateurs de Bonduelle, « colibris » de la transition alimentaire

Cette année, encouragés par la Fondation, plusieurs collaborateurs du groupe ont participé à des actions citoyennes en faveur de la transition alimentaire. L'année prochaine, Bonduelle présentera un programme pour encourager le volontariat sur les heures de travail et ainsi permettre aux collaborateurs du groupe de nourrir leur engagement civique (cf. 2.4.6). Ce programme sera mis en place après un état des lieux des associations soutenues par la Fondation, afin de valider leur partage de la vision du groupe.

(1) <https://www.fondation-louisbonduelle.org/> ; Il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) <https://www.instagram.com/jemangepourlefutur/?hl=fr> ; il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

2.2.5 Qualité et traçabilité alimentaire

2.2.5.1 Contrôle et traçabilité des produits

Afin d'assurer la **sécurité des aliments**, Bonduelle conduit une analyse des risques annuelle. Le groupe identifie les risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, les évalue, et prend les mesures afférentes à la maîtrise des risques. Dans le cadre de son plan de surveillance continue, Bonduelle a réalisé en 2022-2023 46 264 analyses de sécurité alimentaire des produits en conserve et 18 684 des produits des autres technologies.

Pour garantir une **qualité maximale de ses produits**, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management de la qualité conduits dans chacune de ses *business units* par une Direction qualité. Chaque *business unit* déploie un plan qualité selon ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, et frais), les exigences de ses clients internes et externes et des parties prenantes, et du contexte réglementaire, propre à ses différentes implantations géographiques.

Bonduelle assure le **contrôle qualité** et la **traçabilité** de ses produits en permanence. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème qualitatif. Déployés dans tous les sites de production du groupe, les contrôles qualité s'articulent sur toute la chaîne de production alimentaire :

1. contrôle des cultures, selon les plans de contrôle définis avec les agriculteurs partenaires ;
2. contrôle à réception des matières premières « végétaux » et achats d'autre nature ;
3. contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
4. contrôles finaux des produits avant expédition.

Bonduelle effectue des dizaines de contrôles qualité sur tout le cycle de vie des produits, depuis la récolte jusqu'au stockage. Le groupe vérifie notamment la fraîcheur et les qualités organoleptiques des produits, et leur conformité avec les attentes externes et les exigences internes en matière de bactériologie, de résidus de produits phytosanitaires et de contaminants chimiques et physiques. Les résultats de ces plans de contrôle induisent des actions d'amélioration continue pour chaque site industriel : revue des procédures et des plans de contrôle qualité, nouveaux investissements ou renouvellement des équipements industriels, processus de certification, etc.

La **traçabilité** de toutes les informations est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver : champ et conditions de culture, date de récolte et de transformation, conditions de préparation en usine, conditions de stockage.

Auprès de ses fournisseurs, Bonduelle déploie une démarche qualité similaire à celle de ses sites : analyse des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, audits et contrôles, suivi des plans d'amélioration.

Au-delà des audits internes, Bonduelle s'assure de la validation de la qualité de ses procédés de fabrication par des tiers de confiance. Bonduelle mène une politique de certifications spécifique aux zones d'implantation et aux demandes des clients selon des référentiels reconnus, notamment par le GFSI (*Global Food Safety Initiative*), comme IFS et BRC.

Ainsi, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits

21 sites IFS et/ou BRC	IFS : <i>International Food Standard</i> – référentiel privé, propriété de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) et de son équivalent allemand (HDE). Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. BRCGS = <i>Brand Reputation Compliance Global Standard</i> – référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, très proche de l'IFS.
4 sites FSSC 22000 4 sites américains SQF	SQF : <i>Safety Quality Food</i> – référentiel privé, propriété de la <i>Foundation for Food Safety Certification</i> , fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basée sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires.
22 sites d'agriculture biologique	Selon la réglementation en vigueur, les sites industriels sont certifiés dans la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique.

Bonduelle a créé des réseaux entre les *business units* de prévention des risques respectivement dédiés à : la contamination par des bactéries pathogènes, notamment la listeria, les corps étrangers, les produits phytosanitaires.

2.2.5.2 Procédés de fabrication au plus près de la nature

Bonduelle prend soin de ses procédés de fabrication pour que les végétaux qui arrivent dans l'assiette du consommateur soient au plus proche de ceux que l'on croquerait au champ. Afin de conserver les qualités nutritionnelles et gustatives des végétaux en conserve et surgelés, il ne se passe que **quelques heures entre la récolte du végétal et sa préparation en usine**. Ensuite, les processus de transformation des végétaux permettent de préserver au maximum leurs caractéristiques naturelles :

- **tri, lavage, épluchage et préparation** : les légumes sont triés, lavés à l'eau et épluchés mécaniquement ou à l'aide de vapeur d'eau. Puis, pour le surgelé et les conserves, ils sont blanchis à l'eau chaude ou à la vapeur, pour préserver leurs qualités : **goûts, couleurs, textures** ;
- **conservation des légumes** : les surgelés sont préservés par le froid à - 30 °C, puis stockés à - 18 °C ; les salades en sachet et en barquette sont préparées et stockées entre +1 °C et + 4 °C ; les conserves sont uniquement préservées par la chaleur quelques minutes à plus de 130 °C dans un emballage étanche, puis sont stockées à température ambiante.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs et des clients. Sur chaque produit figurent les coordonnées du service consommateur.

2.2.5.3 Qualité des ingrédients et emballages

Bonduelle s'approvisionne en légumes majoritairement auprès de ses agriculteurs partenaires. Ensemble, ils déploient un partenariat couvrant notamment la qualité des produits (cf. 2.3 La Planète).

Bonduelle achète également une part minoritaire de ses légumes auprès d'autres acteurs du marché (13,3 % en surfaces équivalentes), et se fournit en ingrédients et en emballages auprès d'enseignes spécialisées. Avec ces fournisseurs, Bonduelle met en œuvre une démarche visant à assurer la qualité et la sécurité des produits finis.

Avant de les référencer, Bonduelle procède à la qualification qualité de ses fournisseurs à risque. Ceux-ci répondent au questionnaire qualité et sécurité de Bonduelle et transmettent leurs certifications qualité. Bonduelle prend également en compte le score RSE de ses fournisseurs, évalués par Ecovadis. Le groupe qualifie ainsi le niveau de maturité et de risque des fournisseurs.

Bonduelle qualifie ensuite les légumes, les ingrédients ou les emballages. Le groupe vérifie leurs garanties réglementaires, leurs informations pour l'étiquetage (ingrédients, allergènes, nutritionnels), la maîtrise de leurs risques microbiologiques, physiques, chimiques, etc. Les usines peuvent ensuite s'approvisionner en toute sécurité.

Au fil de la relation avec les fournisseurs et des approvisionnements, Bonduelle suit la qualité de ces derniers. De plus, le groupe ou ses prestataires externes réalisent des tests de traçabilité, des évaluations ou des audits. Ces contrôles, réalisés régulièrement en fonction du niveau de risque des fournisseurs, donnent lieu à des plans d'action correctifs.

2.2.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En complément de sa démarche interne de réduction des déchets en usine et leur valorisation (cf. 2.3.6.3 Gestion des déchets), Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Selon l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30 % de la production alimentaire mondiale est jetée sans être consommée. Au lieu de détruire les produits ne respectant pas précisément le cahier des charges de Bonduelle, mais demeurant tout à fait consommables, le groupe fait don chaque année de plusieurs centaines de tonnes de légumes à des organismes caritatifs qui les redistribuent localement.

Bonduelle promeut également auprès des consommateurs la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose différents emballages (durée de conservation, portion alimentaire) et précise la taille de la portion pour permettre au consommateur de faire un choix adapté selon son type de foyer et de consommation. De plus, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle diffusent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

2.2.7 Achats responsables

Dans l'ambition de Bonduelle de devenir un groupe à impact positif, les achats responsables sont un sujet-clé. Cette année, le groupe a élaboré sa stratégie d'achats responsables. Elle vise à :

- renforcer les fondamentaux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des achats, notamment la conformité au devoir de vigilance et aux réglementations relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- accompagner l'ambition de Bonduelle, notamment la stratégie B! Pact et l'objectif climat ;
- diffuser l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de la chaîne de valeur.

Dans le prolongement de cette stratégie, Bonduelle élabore sa Charte éthique d'achats, adossée à la Charte éthique du groupe.

2.2.7.1 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis

Bonduelle s'approvisionne en fruits et légumes en majorité auprès de ses agriculteurs partenaires. L'engagement réciproque est encadré depuis 1996 par la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.3.1).

2.2.7.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.)

Cartographie des risques fournisseurs

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses fournisseurs les plus importants par leur volume d'achats et leur profil de risque.

Le groupe a développé cette année un outil pour évaluer ses parties prenantes et limiter les risques liés aux faits de corruption, ainsi qu'aux atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement. Cette évaluation est décrite en 2.5.2.1.

Évaluation RSE des fournisseurs

Bonduelle a lancé dès 2017-2018 des campagnes d'évaluation EcoVadis auprès de ses fournisseurs les plus importants par volume d'achats, et par niveau de risque. Les fournisseurs de rang 1 complètent le questionnaire RSE en ligne et appuient leurs réponses sur des preuves tangibles. Le cas échéant, ils sont interrogés sur les éventuelles controverses environnementales et sociales à leur encontre publiées dans les médias. Les experts RSE d'EcoVadis analysent les réponses et vérifient la cohérence des informations et preuves documentaires.

L'utilisation de cette plateforme collaborative reconnue apporte unité et transparence dans le suivi de l'engagement environnemental et social des fournisseurs. Elle permet également d'identifier des opportunités d'innovation et de partenariats. Ces évaluations deviennent des éléments importants pour optimiser le choix des fournisseurs et adapter le courant d'affaires avec eux.

À la clôture 2022-2023, l'évaluation des fournisseurs à risque est complétée pour **203 d'entre eux, et en cours pour 62 autres**. En 2023-2024, Bonduelle poursuivra la mise en place de son programme de déploiement de l'outil EcoVadis auprès d'un panel de fournisseurs stratégiques, qui sera progressivement élargi.

2.2.7.3 Contribuer avec les métiers à l'atteinte des objectifs The B! Pact

En plus de la démarche globale d'évaluation et d'accompagnement RSE de ses fournisseurs, les équipes achats travaillent avec les équipes internes et les fournisseurs pour :

- réduire l'impact environnemental des emballages (cf. 2.3.6.2) ;
- sélectionner les ingrédients conformes aux bonnes pratiques en matière de qualité, d'environnement et de santé ;
- développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA) (cf. 2.3.2.4), déployer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites en Europe et étudier la possibilité d'y installer de nouvelles chaudières biomasse ;
- valoriser et réutiliser les déchets des sites.

2.2.7.4 Bien-être animal

Peu de produits Bonduelle contiennent des ingrédients d'origine animale. Néanmoins, le groupe est sensible au bien-être des animaux. Il reconnaît les Cinq Libertés des animaux :

- ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- ne pas souffrir d'inconfort ;
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Aux États-Unis, Bonduelle a inséré une clause sur le bien-être animal dans ses accords avec les fournisseurs et son Code de conduite. Elle stipule que Bonduelle croit au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs des pratiques favorisant le bien-être des animaux en conformité avec les lois et lignes directrices de l'industrie.

À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.



Suivi des fournisseurs de volailles de chair

Pour les volailles de chair, Bonduelle s'appuie sur le référentiel de l'ECC (*European Chicken Commitment*)⁽¹⁾ et ses six critères :

- mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30 kg/m² ;
- recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse ;
- installer au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1 000 oiseaux ;
- adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée ;
- garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un *reporting* annuel d'avancement.

Bonduelle suit l'avancement de ses fournisseurs sur ces six critères et souhaite que d'ici à 2026, si la filière volaille et les conditions sanitaires le permettent, 100 % des poulets respectent les normes de l'*European Chicken Commitment* en Europe.

En 2022, voici l'avancement des engagements de Bonduelle vis-à-vis des critères de l'ECC :

- densité d'élevage 30 kg/m² : 0 % ;
- souches : 0 % ;
- lumière naturelle : 30 % ;
- enrichissement : 30 % ;
- étourdissement par atmosphère contrôlée : 50 % ;
- audit externe : 0 %.

En Europe, les salades traiteur concernées sont élaborées à partir de poulets dont le régime alimentaire de qualité prohibe les farines animales et les hormones de croissance, conformément à la réglementation. Les éleveurs sont engagés pour l'amélioration continue des conditions d'élevage.

Suivi des fournisseurs de volailles de ponte (œufs et ovoproduits)

Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, part infime de ses ingrédients : 100 % des œufs et ovoproduits seront garantis « sans élevage en cage » d'ici 2025. En 2022-2023, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs a été de près de 35 %.

(1) <https://betterchickencommitment.com/eu/policy/>

2.3 La Planète

2.3.1 La stratégie de Bonduelle pour la Planète

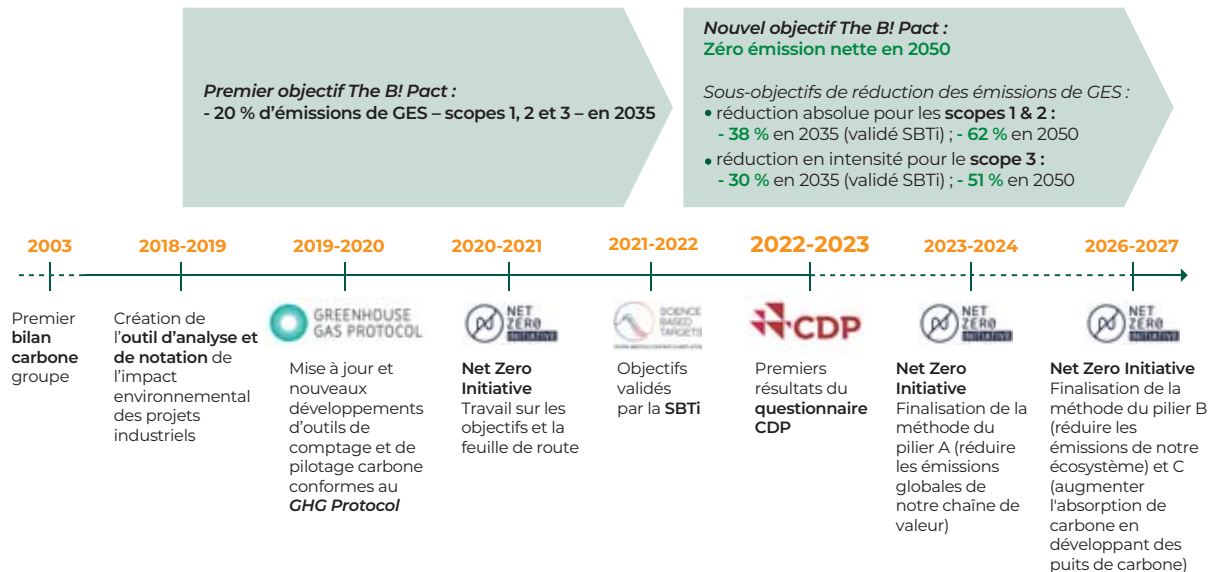
Bonduelle s'engage pour une agriculture régénératrice et pour préserver la biodiversité. Le groupe s'est également fixé des objectifs pour l'économie circulaire. Enfin, Bonduelle a pour ambition de contribuer à la neutralité carbone. Le groupe vise à contribuer à atteindre zéro émission nette en 2050 et poursuit ses objectifs intermédiaires à 2035 validés par la SBTi ⁽¹⁾ (cf. 2.3.2 Climat).

Vision	Engagements	Objectifs à impact
Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone	#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité	80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030
	#5 Développer l'économie circulaire	100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 0 % de plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030
	#6 Contribuer à la neutralité carbone	38 % de réduction de nos émissions de GES sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu) 30 % de réduction de nos émissions de GES sur le scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)

2.3.2 Climat

2.3.2.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Bonduelle est engagé depuis près de vingt ans dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a inscrit son plan de transition dans la structure de la Net Zero Initiative ⁽²⁾ et a défini des objectifs validés par la SBTi.



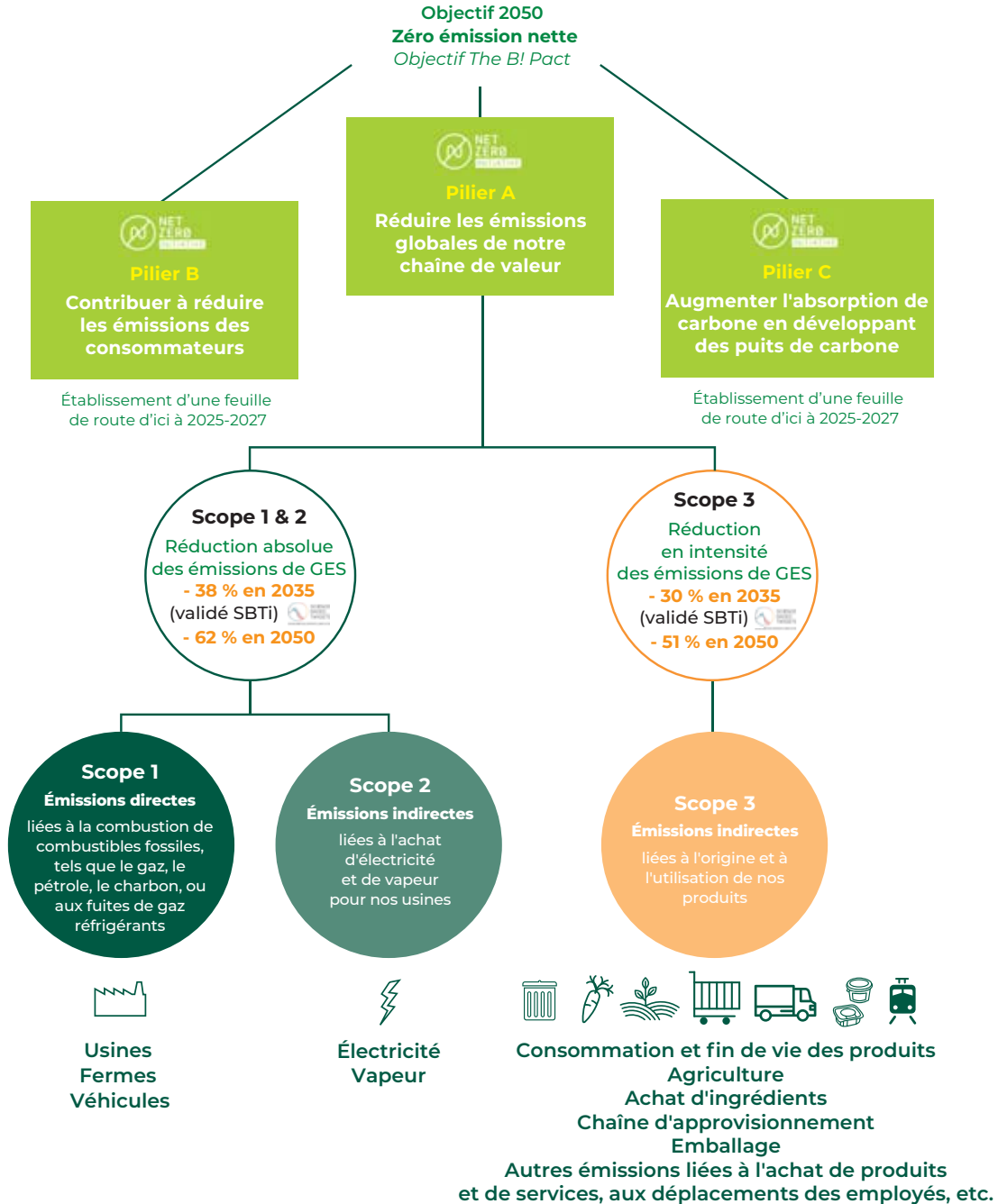
(1) La SBTi (Science Based Targets initiative) est un partenariat entre le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Elle définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs nets à zéro, conformément à la science du climat.

(2) La Net Zero Initiative (NZI), initiée par Carbone 4 en 2018 avec une douzaine d'entreprises pionnières et un comité scientifique, et soutenue depuis par une quinzaine de sponsors, fournit aux organisations un moyen de décrire et d'organiser leur action climatique afin de maximiser leur contribution dans le cadre de la réalisation de la neutralité carbone mondiale.

La neutralité carbone s'entend à l'échelle planétaire comme un équilibre entre les émissions de CO₂ anthropiques et les absorptions de CO₂ anthropiques. En d'autres termes, retirer chaque année la quantité de CO₂ émis par les activités

humaines est la seule manière de stabiliser les températures et de respecter les objectifs de + 2 °C ou 1,5 °C de l'Accord de Paris avant la moitié du siècle.

La stratégie climat de Bonduelle : structurée selon la Net Zero Initiative et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi



La stratégie d'atténuation climat de Bonduelle s'articule autour des trois piliers de la **Net Zero Initiative** :

- pilier A : réduire les émissions globales de **notre chaîne de valeur** au niveau requis par la science ;
- pilier B : contribuer à éviter les émissions carbone des **consommateurs** ; réduire les émissions de **notre écosystème** ;
- pilier C : compenser les émissions résiduelles avec le potentiel de **séquestration du carbone** des pratiques agricoles.

Avancement du plan de transition

Le groupe donne la priorité au pilier A. Le groupe a défini ses objectifs sur les *scopes* 1 & 2 et sur le *scope* 3, ainsi que sa trajectoire et sa feuille de route afin de réduire les émissions globales de sa chaîne de valeur. Celle-ci comprend :

- la définition et la préparation du suivi des trajectoires climat ;
- la mise en place d'une gouvernance climat ;
- le développement d'outils partagés de diagnostic, de comptabilité et de pilotage carbone ;
- le partage de solutions et de meilleures pratiques ;
- la création de dispositifs de formation et de communication.

Bonduelle met en œuvre les travaux préparatoires pour déployer les feuilles de route des piliers B et C de 2025 à 2027.

Le groupe met en place la méthode de mesure des émissions évitées. L'objectif est de mesurer le bénéfice environnemental de la mise sur le marché d'une alimentation végétale complète en substitution d'une alimentation à plus forte empreinte carbone (pilier B).

Concernant la séquestration du carbone (pilier C), Bonduelle travaille sur la définition des méthodologies de calcul et du cadre d'action, en cohérence avec les standards internationaux. La démarche sera déployée avec ses agriculteurs partenaires.

En 2021-2022, Bonduelle a répondu pour la première fois au questionnaire CDP *Climate Change*. En 2022-2023, Bonduelle a poursuivi ce travail de transparence pour refléter la maturité de la démarche climat du groupe.

Les leviers de décarbonation

Le Groupe Bonduelle identifie les leviers de la décarbonation sur toute sa chaîne de valeur : agriculture, approvisionnement en ingrédients, emballage, transformation industrielle, transport des collaborateurs, transport des produits, distribution et consommation.

Pour cela, le groupe déploie sur chaque activité, de l'agriculture à la distribution : le comptage des émissions carbone, l'évaluation et le pilotage des actions d'atténuation, et la mise en place de feuilles de route de décarbonation (cf. 2.3.2.4 Actions et ressources).

Les outils de comptage et de pilotage carbone

Élaborés selon la méthode du *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*, les outils de comptage et de pilotage carbone guident les décisions stratégiques et opérationnelles. Depuis deux ans, le groupe renforce la robustesse de ses résultats. Il a refondu ses méthodes, affiné la qualité des données en limitant les estimations, et mis à jour ses facteurs d'émissions. Les outils couvrent désormais l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du groupe, de l'agriculture au transport des produits.

Investissements pour la mise en œuvre du plan de transition

Bonduelle investit pour des équipements d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable sur ses sites (cf. 2.3.2.4).

Outils d'investissement : notation des projets industriels

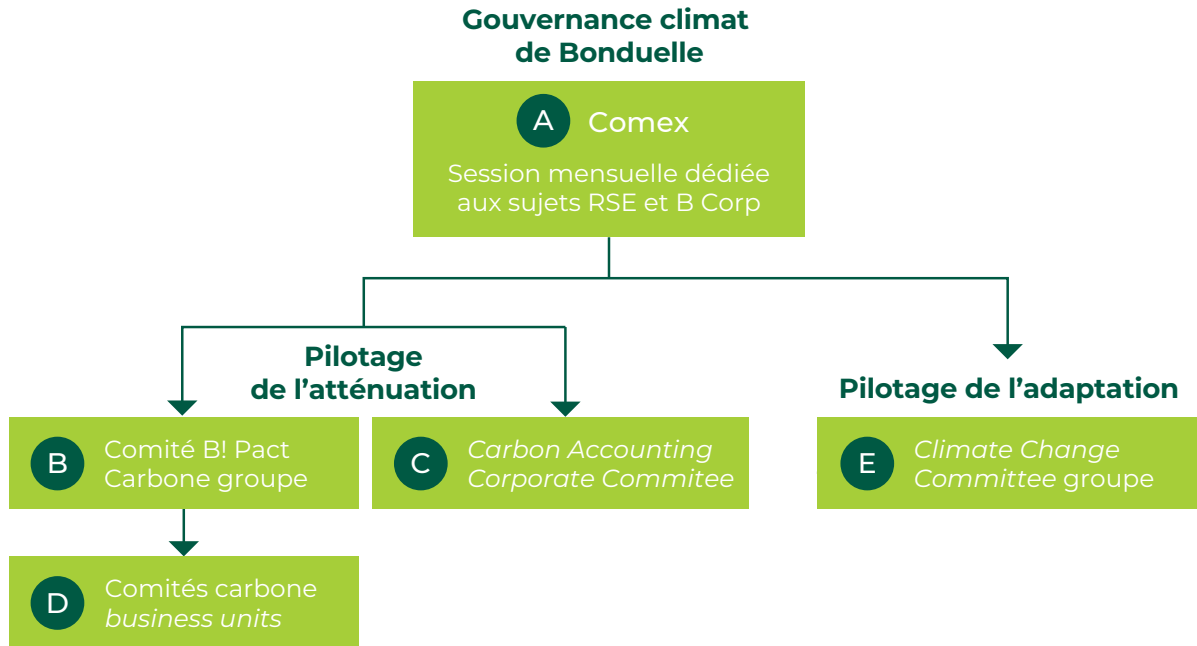
Afin d'intégrer l'impact carbone à ses critères de choix d'investissements, Bonduelle s'est doté d'un outil d'analyse et de notation de l'impact carbone de ses projets industriels. Le calcul du retour sur investissement, appelé *ROI green*, intègre le prix interne du carbone (cf. 2.3.2.5).

Outils de modélisation carbone des projets industriels

Bonduelle est également doté d'un outil de modélisation carbone de ses projets industriels. Celui-ci permet d'estimer les futures émissions des projets de production et de décarbonation site par site, en fonction notamment de la nature de l'activité et des facteurs d'émission du pays.



Gouvernance et supervision climat



Bonduelle met en œuvre sa trajectoire climat à tous les niveaux du groupe, à travers ses *business units* et ses métiers.

La gouvernance climat est composée de plusieurs instances :

- A** le **Comex consacre une session mensuelle à la RSE et à la B Corp, incluant les sujets climat**. Les sujets sont portés par les membres référents sur ces sujets : Céline Barral, Directrice RSE et communication *corporate*, et Patrick Lesueur, Directeur prospective et développement ;
- B** le Comité **B! Pact Carbone** du groupe partage et diffuse les outils de pilotage des émissions carbone et suit l'évolution des objectifs du groupe. Il réunit bimensuellement :
 - les membres du Comex référents sur la RSE et la B Corp,
 - les référents climat groupe,
 - les référents métiers groupe participant à la stratégie climat,
 - les référents RSE des *business units* ;
- C** le **Carbon Accounting Corporate Committee, constitué en 2022-2023**, a pour mission d'intégrer la composante carbone dans le pilotage financier et stratégique de Bonduelle. Il est composé des référents métiers groupe qui participent à la stratégie d'atténuation de notre impact carbone ;
- D** les **Comités Carbone des *business units*** coordonnent la stratégie et les actions climat à l'échelle de leurs entités. Ils sont coordonnés par les responsable RSE de chaque *business unit*, et regroupe les métiers impliqués dans le déploiement des actions ;

- E** un organe dédié à l'**adaptation** au changement climatique, le **Climate Change Committee** définit et coordonne les activités sur cet enjeu. L'équipe du comité est structurée autour de 4 thèmes : commercial, agro-industrie, financier et RSE. Les membres de chaque thème ont pour rôle :
 - d'identifier les risques liés au changement climatique,
 - d'ajuster la stratégie climat à la stratégie du groupe et structurer les approches d'adaptation dans chacun des piliers,
 - d'accompagner la mise en place des approches d'adaptation,
 - d'informer annuellement le Comex.

Intégration du plan de transition dans les budgets internes

Afin d'anticiper l'impact financier de sa trajectoire carbone, Bonduelle établit une passerelle entre ses comptes financiers et son comptage carbone. Cette démarche est pilotée par le comité dédié au pilotage financier du carbone, le **Carbon Accounting Corporate Committee**.

Dans le cadre d'un travail de simulation d'atteinte de nos objectifs d'émissions de CO₂, le budget carbone a été valorisé sur un prix moyen d'achats de Garanties d'Origine.

Le principe de valorisation de nos émissions carbone à un prix marché intervient quant à lui dans le cadre du calcul du *ROI green* de nos CAPEX. Le **Carbon Accounting Corporate Committee** est chargé de fixer le prix à considérer.

2.3.2.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat

Bonduelle évalue ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au sein de deux cartographies :

- la cartographie des risques groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel) ;
- la matrice de matérialité (cf. 2.1.3.4).

Focus sur l'identification des risques physiques et de transition

Bonduelle a commencé à analyser l'adaptation de son activité au changement climatique. La première phase, réalisée en 2022-2023, a mobilisé les collaborateurs membres du *Climate Change Committee*. Ils ont initié l'inventaire des risques et des actions d'adaptation au changement climatique.

À travers ces travaux, Bonduelle a ainsi dressé le panorama des effets du changement climatique sur ses activités majeures. Pour l'agronomie, le groupe a évalué les effets des fortes chaleurs persistantes, du raccourcissement des cycles des semis, de la baisse du nombre de jours sans dégel, des bilans hydriques. Le groupe poursuivra son évaluation notamment sur ses activités industrielles, financières, réglementaires, et marketing.

Bonduelle a évalué trois catégories de risques :

- les risques physiques sont jaugés au regard de l'exposition des actifs aux aléas et de la vulnérabilité des activités ;
- les risques de transition sont évalués pour leurs impacts directs (prix des matières premières, prix du carbone sur les activités en direct, prix de l'énergie pour les usines, évolution des attentes des consommateurs) et indirects (prix du carbone et de l'énergie pour la chaîne d'approvisionnement) ;
- enfin, les risques juridiques et financiers considèrent les éventuelles poursuites des entreprises pour avoir pesé sur le changement climatique.

Ces premiers travaux d'analyse ont également été l'occasion de sensibiliser les contributeurs internes sur leurs activités. Bonduelle analysera la matérialité financière de l'adaptation au changement climatique sur sa chaîne de valeur, au regard de différents scénarios climat.

2.3.2.3 Politique de réduction et d'adaptation au changement climatique

La politique de neutralité carbone du Groupe Bonduelle présente :

- l'ambition du groupe de contribuer à la neutralité carbone (cf. 2.3.2.1) ;
- le plan de transition climat et son calendrier de déploiement (cf. 2.3.2.1) ;
- les objectifs climat et leur échelonnement (cf. 2.3.2.5) ;

- les définitions des scopes 1, 2 et 3 (cf. 2.3.2.5) ;
- les cadres de références de la politique : le SBTi (*Science Based Targets initiative*), le *GHG Protocol* et la *Net Zero Initiative* (NZI).

Elle s'applique à l'ensemble du périmètre du groupe.

2.3.2.4 Actions et ressources liées au changement climatique

Agriculture

Par son activité agroalimentaire, Bonduelle est éligible à suivre le guide FLAG (*Forest, Land, Agriculture*) du SBTi. Ce nouveau standard s'adresse aux secteurs à forte intensité foncière. Il utilise des données scientifiques pour fixer les objectifs de réduction et d'absorption des émissions liées à l'utilisation des terres.

Bonduelle étudie la fixation d'objectifs climat alignés avec ce guide, qu'il soumettra au SBTi fin 2024.

Le groupe s'engage aujourd'hui au travers de sa feuille de route agro (cf. 2.3.3.2), qui présente ses enjeux et ambitions.

Industrie

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

1. réaliser des économies d'énergie ;
2. substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
3. développer l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

Toutes les *business units* sont engagées dans cette feuille de route, partagent leurs résultats et leurs bonnes pratiques et participent à l'établissement d'une trajectoire carbone industrielle. Le nouveau système de management environnemental (SME) du groupe intègre un outil d'analyse de la situation carbone et d'élaboration de plans d'action à l'échelle des sites.

Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

En 2022-2023, Bonduelle a notamment investi dans le renouvellement de blancheteurs moins énergivores à Nagykörs et à Békéscsaba (Hongrie).

Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du nouveau système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle audient et comparent leurs



consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'anti-gaspillage énergétique (*Start and Stop*), etc.

Certification ISO 50001 et ISO 14001

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % des sites en Europe soient certifiés ISO 50001 et/ou ISO 14001 dans les années à venir. Ces normes internationales visent l'amélioration continue des performances énergétiques. 14 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001 en France, en Allemagne et en Italie. Deux sites sont certifiés ISO 14001 : Battipaglia et San Paolo d'Argon.

Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année 2022-2023 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 122 879 100 kWh Cumac. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets pour récupérer de la chaleur, réguler les groupes frigorifiques et optimiser les chaudières.

Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

Bonduelle souhaite que 25 % de son mix énergétique soit d'origine renouvelable d'ici 2025. En 2022-2023, les énergies alternatives ⁽¹⁾ représentent 12,8 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe prend part en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de la biomasse génère du biogaz. Ce biogaz peut alimenter une chaudière biogaz ou un moteur à cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées ou injectées sur les réseaux, en fonction de la configuration (installation propre ou de partenaires). Le surplus est vendu.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités :

- dans les sites de Békéscsaba, Nagykörös et Nyiregyhaza (Hongrie), c'est en moyenne 89 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents qui est valorisé en chaufferie ;

- le site d'Estrées-Mons (France) couvre plus de 70 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 18 000 tonnes de CO₂ par an. L'usine valorise 21 % de son gisement de composés végétaux en biométhane. Bonduelle a investi en 2022-2023 dans un nouveau dispositif pour augmenter encore la part de chaleur biomasse sur le site d'Estrées-Mons ;
- les usines de Renescure et de Labenne (France) valorisent respectivement 100 % et 91 % de leurs gisements de composés végétaux en méthanisation, avec des partenaires locaux ;
- 50 % des déchets végétaux des usines d'Estrées-Mons, Vaulx-Vraucourt, Bordères (en France) et Irwindale (aux États-Unis) sont également valorisés en filières de méthanisation locales.

Pour la production d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal). Le groupe est en cours d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation en toiture de son usine San Paolo d'Argon (Italie).

Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner ses activités.

Le groupe souhaite pour cela développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements sur le long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables.

Formation et sensibilisation

La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs de la Fresque du Climat. Les *business units* BELL et BFE et les services du groupe (Finance, Ressources Humaines, RSE et Communication *Corporate*) ont également mené des ateliers de sensibilisation sur le climat. Depuis 2021, ce sont 496 collaborateurs qui ont été sensibilisés à la Fresque du Climat par les 29 animateurs du groupe.

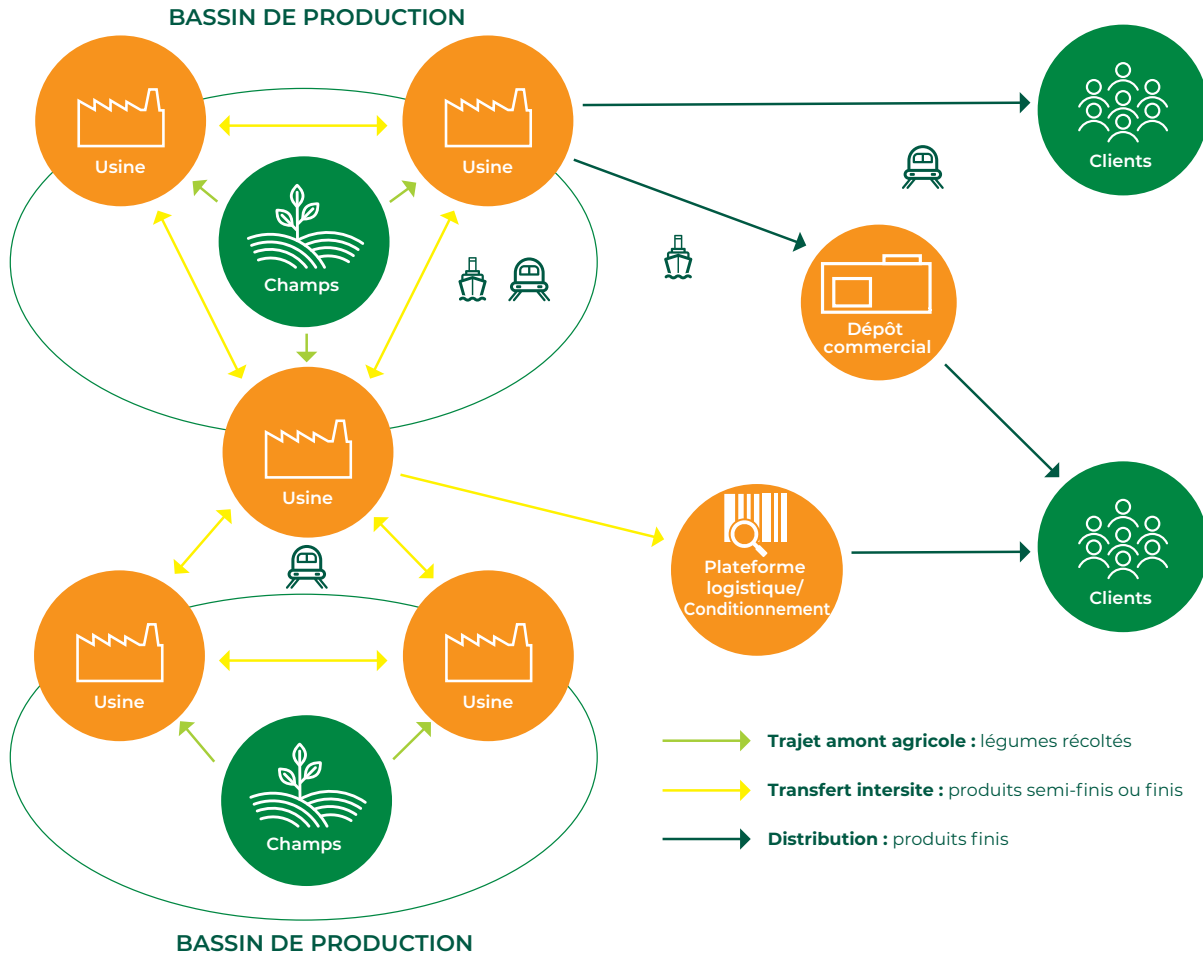
Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet **amont agricole** des légumes récoltés aux champs jusque dans les usines ;
- les transferts **intersites** des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes, et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la **distribution** des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.

(1) Photovoltaïque, biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse.

Exemples de flux de transport des produits et alternatives à la route



La politique transport de Bonduelle concourt à l'objectif climat du groupe. Elle couvre l'ensemble des flux : amont agricole, intersites et distribution. Elle consiste, d'une part, à identifier et à mesurer les émissions de CO₂ liées au transport et, d'autre part, à optimiser les flux, maximiser l'usage des opportunités de transport alternatif ou de solutions moins émettrices de CO₂.

Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports, d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de CO₂ liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement. Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi

doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par *business unit*, par flux, par type de transport, par technologie et par usine. Bonduelle utilise un outil de visualisation des données afin d'analyser ses leviers d'optimisation de ses émissions de CO₂ liées au transport et de mettre en place des actions ciblées.

En 2022-2023, Bonduelle a poursuivi la mise à jour et la précision de la méthodologie de calcul des émissions liées au transport du groupe de l'amont agricole et de l'intersite. Les émissions 2022-2023 de ces flux ont été calculées avec cette nouvelle méthodologie, et cela a été également répercuté dans la *baseline* 2019-2020.

2.3.2.5 Objectifs et indicateurs relatifs à la réduction et à l'adaptation au changement climatique

Objectifs de réduction et d'adaptation au changement climatique

La stratégie climat de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la Net Zero Initiative ⁽¹⁾. Bonduelle s'est également fixé l'ambition de contribuer à la neutralité carbone en 2050, et a fait valider ses objectifs intermédiaires de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 à 2035 par la SBTi ⁽²⁾.

Objectifs climat de Bonduelle

	Objectif 2035 (année de référence 2019-2020)	Objectif 2050 (année de référence 2019-2020)
scope 1 & 2 (réduction absolue)	(38) % *	(62) %
scope 3 (réduction en intensité) ⁽¹⁾	(30) % *	(51) %

Zéro émission nette

* Objectifs validés par la SBTi.

(1) Objectif n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs (scopes 3.9 et 3.11).

Rappel de la définition des scopes :

- scope 1 : émissions directes générées par Bonduelle ;
- scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;
- scope 3 : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions).

Consommation et mix énergétique

Consommation énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF) (électricité et équivalent gaz naturel - groupe)

	Énergie totale Ratio kWh/TPF	Électricité Ratio kWh/TPF	Autres énergies (dont gaz) Ratio kWh/TPF
Périmètre 2022-2023	915	346	568
Périmètre 2021-2022 retraité sans BALL *	869	330	539
Périmètre 2021-2022	890	353	536
Évolution des ratios 2022-2023 versus 2021-2022 retraité sans BALL *	+ 5,3 %	+ 4,8 %	+ 5,4 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-22 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Les ratios électriques et autres énergies (dont gaz) sont en légère augmentation.

Le ratio énergétique est influencé à la fois par l'efficacité des procédés et la productivité des lignes de transformation (talon de consommation des équipements). Cette année, la baisse des tonnages de l'ordre de 10 % se traduit par une diminution de l'efficacité énergétique.

Émissions totales de GES scopes 1, 2 et 3

Bonduelle évalue l'empreinte carbone de son activité et de ses produits depuis 2003. Le groupe est soumis à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités ⁽¹⁾.

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2022-2023 s'élèvent à 1 190 504 teqCO₂ soit 1 526 kg de CO₂ ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2021-2022, nos émissions ont diminué de 11,8 % en absolu et de 2,1 % en intensité. Ces variations tiennent compte des évolutions méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone ⁽²⁾.

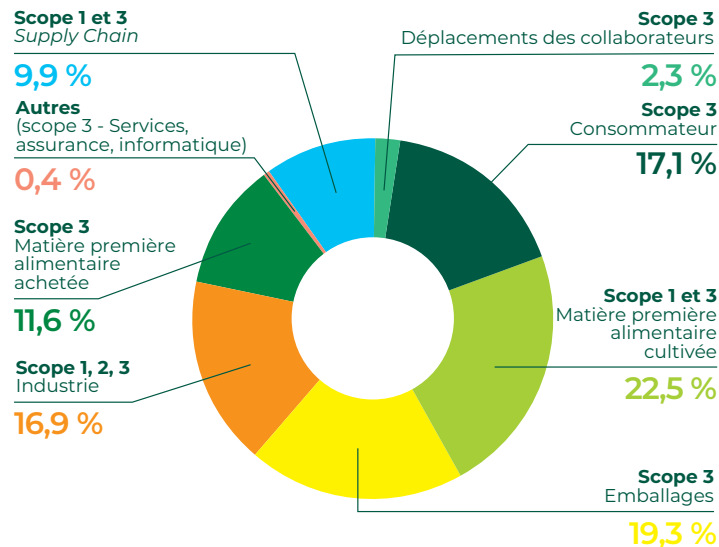
L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi nous positionne par rapport à l'année

de référence 2019-2020. Cette année de référence a été mise à jour afin de refléter le travail continu sur la précision de nos données, notamment les données d'achats d'ingrédients de BFA en 2019-2020. Cette mise à jour impacte donc les résultats historiques de nos performances SBTi. En 2022-2023, l'actualisation de la méthodologie de calcul et de périmètre de référence (ouverture du capital de BALL en 2021-2022) donne l'évolution suivante :

- 12,7 % pour les émissions absolues du scope 1&2 ;
- 7,7 % de l'intensité des émissions du scope 3 ramenée à la tonne de produits fabriqués (qui ne prend pas en compte les postes relatifs au consommateur).

L'obligation de réactualiser notre dossier d'enregistrement auprès du SBTi pour intégrer la nouvelle version V5 du référentiel en 2025 nous permettra d'intégrer les évolutions méthodologiques et de périmètre dans notre *baseline* SBTi.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



La répartition des émissions de gaz à effet de serre est analysée ainsi :

- **supply chain** : transport intersite et transport aval des produits finis, majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie du transport assuré en propre par la *business unit* BFA est incluse dans le *scope 1* ;
- **matière première alimentaire achetée** : achats de légumes et d'ingrédients nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;

- **industrie** : achat d'énergie, recharge de fluides frigorigènes et traitement des déchets des activités des sites de fabrication des produits. Intégré aux *scopes 1, 2 et 3* du *GHG Protocol* ;
- **emballages** : achat de l'emballage et transport jusqu'au site industriel de fabrication du produit final. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **consommateur** : stockage chez les distributeurs, usage par les consommateurs et fin de vie des produits vendus. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;

(1) Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(2) Introduction de facteurs d'émissions plus sectorisés sur les ingrédients achetés ou les zones géographiques ; maillage resserré pour la collecte de données (agronomie, industrie, supply chain, ingrédient...) ; mise en conformité vis-à-vis des exigences du *GhG protocol*. Plus de détails au chapitre 2.8.4.7.



- **matière première alimentaire cultivée** : légumes cultivés par Bonduelle ou par ses agriculteurs partenaires, nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie de production agricole dans les fermes détenues en propre par les *business units* BFE et BEAM est incluse dans le *scope 1*.

Intégration d'objectifs de réduction des émissions carbone dans l'accès au financement

Le 6 février 2023, le Groupe Bonduelle a signé, avec ses partenaires bancaires, un amendement de son crédit revolving syndiqué (RCF) de 400 millions d'euros sécurisant ainsi une source essentielle de financement. Cette ligne de crédit intègre à ses conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de certification B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de contribution, avec ses partenaires agricoles, à une agriculture régénératrice.

2.3.3 Notre stratégie agronomique à impact

Les professionnels de l'agronomie du groupe ont transcrit la démarche RSE de Bonduelle, The B! Pact, en une feuille de route Agro. Elle a été construite pour nourrir directement les deux priorités stratégiques du groupe :

- la **croissance durable**, à laquelle les fondamentaux de la feuille de route répondent directement ;
- l'**impact positif**, pour lequel la feuille de route détaille les ambitions et leviers d'action du groupe dans chacun des trois piliers : l'Alimentation, la Planète, les Hommes.

La feuille de route Agro intègre les objectifs opérationnels et RSE du Groupe Bonduelle.

2.3.3.1 Rappel des grands enjeux du monde agricole

La raréfaction des ressources en eau

La ressource en eau décroît dans certaines zones du fait du changement climatique, de l'urbanisation ou de l'industrialisation. La réussite de l'agriculture repose sur un approvisionnement en eau, renouvelable, suffisant et disponible aux périodes clés de production. Conscient de cet enjeu, Bonduelle sensibilise les agriculteurs en proposant des solutions améliorant l'efficacité de la gestion de l'eau.

L'appauvrissement des sols

Un sol sain et fertile est essentiel pour permettre la production alimentaire, c'est « l'outil de travail » fondamental des agriculteurs. Les principaux leviers de cette fertilité sont : le niveau de matière organique dans les sols, la rotation des cultures, la couverture des sols et la qualité du travail du sol. Le Groupe Bonduelle encourage les agriculteurs à s'engager dans la mise en œuvre

Sur le critère de réduction de son empreinte carbone sur le *scope 1 & 2* Industrie, Bonduelle s'engage à vérifier la performance réalisée, comparée à l'objectif de réduction SBTi.

En 2022-2023, le Groupe Bonduelle a émis sur le *scope 1 & 2* Industrie 113 790 teqCO₂, à comparer à la trajectoire SBTi annuelle de 111 544 teqCO₂ pour ce même périmètre. L'objectif de réduction de l'empreinte carbone sur les *scopes 1 & 2* Industrie en 2022-2023 est donc de -9,1 % par rapport à la *baseline* SBTi 2019-2020 (122 976 teqCO₂). La performance réalisée cette année est de -7,5 %.

Prix interne du carbone

Bonduelle s'est fixé un prix interne du carbone de manière à intégrer le coût du carbone dans la lecture de sa performance financière et dans le pilotage de ses investissements sur les *scopes 1 et 2* (cf. 2.3.2.1). Le calcul du retour sur investissement, appelé *ROI green*, inclut en effet les émissions de gaz à effet de serre et permet d'accroître la rentabilité prise en considération dans la décision finale d'investissement.

de l'agriculture régénératrice, dont un des premiers objectifs est la préservation et l'amélioration de la santé des sols.

La perte de biodiversité

La biodiversité (génétique, des espèces, des écosystèmes) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation. Le groupe promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, et le maintien de la diversité végétale (au travers d'un grand nombre d'espèces cultivées et de variétés différentes).

Le changement climatique

Atteindre collectivement la neutralité carbone est une nécessité pour limiter le changement climatique. L'Union européenne et la France se sont engagées à atteindre cette neutralité en 2050. Bonduelle soutient cet objectif et s'engage à réduire ses émissions sur l'ensemble de ses sites d'exploitation, mais également dans le monde agricole, notamment en encourageant des apports d'azote minéral raisonnés au mieux, et en faisant la promotion des techniques agricoles favorisant la séquestration du carbone.

La résilience du monde agricole

En quelques décennies, le nombre de fermes a chuté de plus de 37 % dans l'Union européenne, passant de 14,4 millions en 2005 à 9,1 millions en 2020.

De nombreux facteurs expliquent cette diminution. La population agricole est particulièrement vieillissante. De plus, le temps de travail hebdomadaire important, la pénibilité et le fort endettement des fermes sont des facteurs aggravants. Bonduelle, conscient de cet enjeu majeur, souhaite au travers d'une politique partenariale, encourager la pérennité des exploitations agricoles avec lesquelles l'entreprise travaille.

2.3.3.2 La feuille de route Agro

La feuille de route Agro, structurée autour de six objectifs, reflète les enjeux et ambitions de Bonduelle :

- 80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 ;
- 100 % des surfaces cultivées avec un plan de défense pour la protection des pollinisateurs d'ici 2030 ;

- 30 % de réduction de nos émissions de GES en Agriculture d'ici 2035 (en intensité) ;
- 90 % des agriculteurs renouvelant leur contrat avec Bonduelle chaque année ;
- 100 % des collaborateurs Agro formés en agriculture régénératrice d'ici 2030 ;
- 80 % des agriculteurs formés en agriculture régénératrice d'ici 2030.

Les fondamentaux de la feuille de route Agro

Fondamentaux	Leviers
Maintenir ou améliorer notre performance et nous adapter au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'excellence opérationnelle • Sélectionner les zones de production • Sélectionner les meilleurs agriculteurs • Choisir les meilleures génétiques • Avoir une organisation agronomique adaptée
Prouver ce que nous affirmons	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des certifications environnementales alignées avec les exigences de notre feuille de route Agro prouvant ce que nous affirmons

Développer l'excellence opérationnelle

Des femmes et des hommes et des moyens dédiés en interne

Dans chaque bassin, des essais agronomiques de terrain permettent de tester en permanence de nouvelles techniques, et de contribuer ainsi à leur intégration judicieuse dans les itinéraires culturaux des agriculteurs.

Des partenariats externes avec des instituts de recherche et des start-up

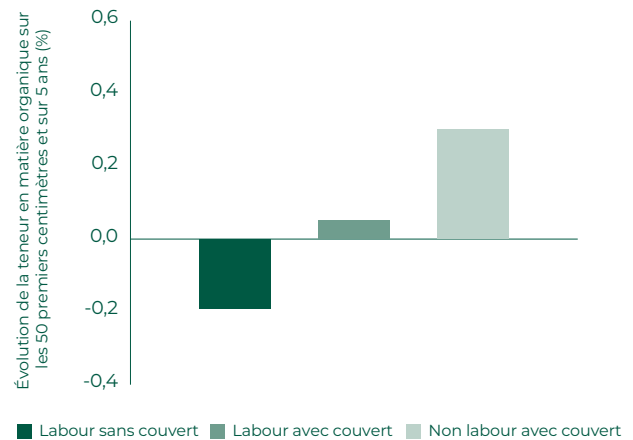
Les partenariats sont nombreux dans le domaine de l'AgTech. Le groupe concentre ses efforts sur les innovations différenciantes telles que :

- la robotisation (désherbage et récolte) ;
- les prévisions météorologiques et leur incidence sur la gestion des récoltes ;
- le pilotage de l'irrigation.

Les fermes Bonduelle, des fermes pilotes

Bonduelle expérimente également des techniques culturales alternatives dans ses fermes pilotes. En Espagne, la ferme pilote de la région de Murcie met en place des itinéraires culturaux innovants permettant la production de produits sans résidu de pesticides. Depuis 2010, la ferme de la Woestyne (Renescure, France) héberge la plateforme expérimentale VEGESOL. Elle est le fruit d'un partenariat entre Bonduelle, Syngenta et l'université de Picardie Jules-Verne (Amiens, France). Son objectif est de comparer différents itinéraires techniques avec des rotations longues et d'en mesurer les effets sur les plantes et le sol. La première phase d'étude a montré l'intérêt de cultiver des couverts végétaux associés à une réduction du travail du sol, pour favoriser la matière organique, élément-clé de la fertilité des sols.

Évolution de la teneur en matière organique, résultante et support de la biodiversité du sol, grâce au couvert végétal et à une réduction du travail du sol (données issues de l'étude VEGESOL)



La deuxième phase d'étude de VEGESOL s'est focalisée sur les leviers agroécologiques d'augmentation de la résilience de la culture du pois vis-à-vis des maladies du sol et des stress abiotiques tels que les périodes d'extrême chaleur et de sécheresse.

Bonduelle souhaite maintenant que cette ferme devienne progressivement un lieu d'échanges, de transfert de connaissances et de formation.

La transformation du monde agricole par les technologies du numérique

L'émergence des technologies du numérique ouvre de nouvelles perspectives dans le monde agricole. Dans le cadre de sa transition digitale, le Groupe Bonduelle développe AgroOne, un outil interne permettant de gérer les principales étapes du processus agronomique comme la sélection des parcelles, l'élaboration du plan de semis, le suivi des cultures ou le suivi des récoltes. La mise en place des premiers modules de cet outil a commencé dans les différentes zones de production du groupe et doit contribuer à l'amélioration de l'excellence opérationnelle.

Notre modèle de production de légumes pour sélectionner les meilleurs agriculteurs dans les meilleurs bassins

Soucieux de construire des relations partenariales pérennes, d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles vertueuses et de produire des légumes de qualité et accessibles à tous, Bonduelle privilégie les achats auprès d'agriculteurs partenaires. Ce modèle concerne 86,7 % des surfaces totales, sur lesquelles sont cultivés plus de 80 légumes différents.

Ce modèle de partenariat présente de nombreux avantages pour les agriculteurs partenaires :

- accès à l'expertise de 121 experts Agro Terrain qui assurent, entre autres, un suivi technique des parcelles tout au long du cycle de la culture ;
- opportunités de diversification des cultures, levier agronomique pour préserver la fertilité du sol et la lutte contre les bioagresseurs ;
- sécurisation des revenus *via* la contractualisation des quantités et des prix ;
- rémunération fiable et équitable pour les agriculteurs ;
- recours possible à des prestataires de services qui assurent le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales, évitant ainsi aux agriculteurs des investissements coûteux en matériels ;
- accès aux innovations (variétés, techniques culturales, outils, etc.) testées par le Groupe Bonduelle ;
- un engagement de Bonduelle à s'inscrire dans une relation partenariale de long terme.

Ce modèle d'approvisionnement permet à Bonduelle de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des matières premières) tout en développant un savoir-faire agronomique. Plus de 6 % des surfaces sont exploitées directement par Bonduelle. Le groupe y cultive ce savoir-faire et met en œuvre des techniques culturales alternatives.

Pour compléter ses approvisionnements, Bonduelle effectue des achats auprès d'autres fournisseurs. Dans ce cadre, il applique des cahiers des charges d'achat aux standards aussi exigeants que ceux appliqués aux agriculteurs partenaires. Ces approvisionnements concernent 13 % des surfaces cultivées pour Bonduelle. Ils concernent certaines cultures spécifiques ou pallient les baisses de rendement certaines années.

Choisir les meilleures variétés

Les équipes des services agronomiques de Bonduelle définissent annuellement les meilleures variétés à utiliser selon différents critères :

- la résistance aux aléas climatiques, facteur-clé de la résilience des cultures ;
- la résistance aux maladies, pour assurer la réduction des usages de produits phytosanitaires et la production ;
- la productivité de ces variétés, afin de rester compétitif et abordable.

Le Groupe Bonduelle teste en continu de nouvelles variétés de légumes qui font référence dans le secteur. Ces tests permettent de mesurer l'adaptation aux différents territoires. Ces expérimentations permettent également à Bonduelle de nouer des liens étroits avec les semenciers, et ainsi de contribuer à l'orientation et au développement de variétés plus résistantes aux maladies, aux ravageurs, etc.

Le Groupe Bonduelle s'engage à ce que ses produits ne contiennent pas de légumes OGM (organisme génétiquement modifié).

L'organisation Agro au service de l'excellence opérationnelle

Chaque *business unit* du groupe intègre dans son organisation, un ou plusieurs services agronomiques locaux, qui gèrent la production agricole par bassin.

Ces services agronomiques sont également responsables de la mise en œuvre de la politique agricole selon le cadre défini par la feuille de route Agro.

Le service agronomique groupe est organisé par pôles pour accompagner au mieux le déploiement et la coordination de la stratégie agronomique dans les *business units*. Les différents pôles sont :

- **Qualité et Protection des cultures** : coordination du réseau autour des thématiques qualité et protection des cultures, avec un focus renforcé sur la réduction des usages de produits phytosanitaires ;
- **Performance** : coordination du réseau autour de l'expertise génétique, de l'amélioration de la mécanisation et de la modernisation des outils ;
- **Environnement et Éthique** : coordination du réseau autour des thématiques du pilier Planète et du Partenariat ;
- **Formation et communication** : coordination du réseau autour des projets de formation dans le cadre de la *Bonduelle Farm Academy* et de communication sur les thématiques de l'agriculture.

Déployer les certifications environnementales

Bonduelle souhaite démontrer son engagement pour un impact positif. Afin de souligner le haut niveau d'implication et de performance des agriculteurs, le groupe les accompagne à entreprendre des démarches de certification environnementale.

Ces certifications environnementales sont évaluées entre elles afin de s'assurer de leur conformité avec notre feuille de route Agro.

La feuille de route Agro pour la planète

À travers sa feuille de route Agro, le groupe se fixe des objectifs ambitieux pour réduire son empreinte environnementale et contribuer à la préservation des grands équilibres planétaires.

Le Groupe Bonduelle souhaite :

- préserver la santé des sols et améliorer la séquestration du carbone, en incitant à augmenter la matière organique dans les sols, à limiter le travail du sol et à garder les sols couverts ;
- protéger la diversité végétale et les espaces naturels, en incitant à augmenter la diversité des cultures et de leur génétique, ainsi que le maintien des écosystèmes ;
- promouvoir un usage responsable de l'eau en ayant un usage modéré et raisonné des ressources en eau ;
- promouvoir un usage responsable des pesticides en diminuant les quantités utilisées et en limitant leurs impacts (Mesure de l'EIQ - *Environmental Impact Quotient*) ;
- réduire les émissions de GES en agriculture en conseillant une utilisation modérée de l'azote minéral pour réduire l'empreinte carbone de ce *scope* ;
- protéger les auxiliaires de culture et les pollinisateurs en conseillant la mise en œuvre de plans de protection des pollinisateurs.

L'humain au cœur de la feuille de route Agro

Collaborateurs et agriculteurs partenaires sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la feuille de route Agro, qui met l'humain au cœur de ses priorités.

Promouvoir un partenariat juste et de long terme

Bonduelle conçoit le partenariat comme une relation économique équilibrée, permettant la pérennité des entreprises agricoles et la production de légumes accessibles à tous.

Bonduelle met en œuvre des politiques contractuelles visant à renforcer la durabilité de ses relations. Ainsi, toutes les campagnes de production sont contractualisées. Pour les agriculteurs, cela signifie la promesse de prix stables. Ces contrats renouvelables dépendent de la satisfaction des deux parties. Leur taux de renouvellement élevé traduit bien cette satisfaction. La Charte d'approvisionnement agronomique est un des outils au cœur de la relation très étroite que Bonduelle entretient avec ses agriculteurs partenaires. Bonduelle souhaite, en collaboration avec ses agriculteurs partenaires, faire évoluer cette charte pour qu'elle contribue à la mise en œuvre de sa feuille de route Agro.

Dans le cadre de la continuité des relations entre Bonduelle et le monde agricole, le groupe a rassemblé ses agriculteurs partenaires ayant une participation au capital de Bonduelle pour une journée d'échanges et de partage.

Elle a permis à près de 200 d'entre eux de participer au tour de table des actionnaires du groupe pour lequel ils cultivent. Le nombre d'actions ainsi émises représente environ 0,28 % du nombre d'actions en circulation avant et après émission.

Une deuxième rencontre avec les agriculteurs actionnaires de Bonduelle aura lieu en 2023 : une occasion particulière de dialogue avec les dirigeants et les équipes agronomiques de Bonduelle ; une façon d'être bien en prise avec la réalité de nos agriculteurs partenaires.

Le partage des connaissances et la formation

La mise en œuvre et la réussite de la feuille de route Agro reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre les experts Agro Terrain et les agriculteurs.

Ces experts Agro Terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Dès cette année, Bonduelle prévoit de créer des modules de formation interne au sein de la *Bonduelle Farm Academy*, proposant à tous (collaborateurs Agro et partenaires agricoles) un programme sur l'agriculture régénératrice.

La feuille de route Agro pour une alimentation saine et durable

En encourageant des comportements alimentaires vertueux pour la santé et pour la planète, le Groupe Bonduelle se positionne aussi en faveur du « mieux-manger ». Les équipes Agro du groupe œuvrent ainsi pour le développement et la réinternalisation de la production des légumineuses.

Les équipes Agro sont également mobilisées autour de la qualité des produits. Un focus important est fait sur la réduction de l'usage des pesticides avec notamment le déploiement d'une gamme de légumes garantis sans résidu de pesticides.



2.3.3.3 L'agriculture régénératrice, un concept aligné avec notre feuille de route Agro

Dans le cadre de la feuille de route Agro, Bonduelle s'attache à mettre en œuvre les principes clés de l'agriculture régénératrice en concertation avec des structures spécialisées telle Earthworm ou Pour une Agriculture du Vivant, mais aussi d'autres entreprises du secteur agroalimentaire.

Notre feuille de route retient les grands principes agronomiques suivants :

- maintenir ou augmenter la matière organique du sol ;
- minimiser les perturbations du sol ;
- garder le sol couvert afin de limiter son érosion ;
- maximiser la diversité des cultures et des écosystèmes ;
- utiliser avec parcimonie ressources et intrants ;
- former les agriculteurs à l'agriculture régénératrice.

Tous ces principes sont décrits et mesurés par des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des pratiques associées à ces principes.

Une notation est attribuée en fonction des résultats de chaque indicateur, et ce pour chaque agriculteur partenaire. La note globale obtenue, si elle est supérieure ou égale à 40 sur 100, permet de considérer l'agriculteur comme engagé.

Les agriculteurs partenaires déjà fortement impliqués dans ces pratiques de l'agriculture régénératrice pourront atteindre les niveaux supérieurs, bronze, argent, or, en fonction de leurs résultats.

Ce suivi nous permettra d'orienter la transformation des pratiques, en co-animation avec le monde agricole.



La coopération entre filières pour la protection de la planète

Les cultures réalisées pour le compte de Bonduelle s'insèrent dans des rotations pluriannuelles. Le sol est donc une ressource partagée. Ces rotations participent à la préservation de la fertilité des sols et à la lutte contre les maladies ou les ravageurs. La coopération entre les filières agricoles est indispensable pour réussir à maintenir la fertilité des sols.

Ainsi, Bonduelle a adhéré au collectif Sols Vivants, lancé par l'ONG Earthworm en 2018 à travers un projet pilote dans le Santerre (Hauts-de-France). Ce projet fédère des acteurs de différentes filières agroalimentaires présents sur ce territoire, qui ont des agriculteurs communs et qui souhaitent coopérer en faveur d'une agriculture régénératrice. Il s'agit de développer des formations, des outils de mesure innovants et de concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs. Bonduelle est également membre de *Sustainable Agriculture Initiative* (SAI) qui compte aujourd'hui plus de 100 membres au travers de la chaîne de valeur agricole. Son objectif est de soutenir le développement d'une agriculture durable dans le monde en animant échanges, collaboration et actions. SAI encourage l'harmonisation des définitions, des outils et des lignes directrices de l'agroécologie. Bonduelle est également membre soutien de l'organisation Pour une Agriculture du Vivant.

2.3.3.4 Les indicateurs de la feuille de route Agro

Engagements	Indicateurs suivis	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
	% des producteurs engagés dans l'agriculture régénératrice	N/A	N/A	N/A	41,9 %
	Surface cultivée Bonduelle irrigable (en ha)	66 183	63 151	53 724	52 056
	% de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision	54 %	44 %	51,3 %	53,7 %
	% surface cultivée en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs	0 %	5 %	7,7 %	44,1 %
Eau, Sol, Biodiversité, Certification	% des producteurs et de fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la feuille de route Agro Bonduelle	N/A	N/A	N/A	23,9 %
	% des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique	N/A	4 %	2,7 %	3,4 %
	Nombre de variétés utilisées par type de culture	N/A	13	14,2	14,4
	Nombre de variétés testées par type de culture	N/A	3	1,8	3,9
Atténuation du changement climatique	% de la surface cultivée Bonduelle non récoltée	6 %	8 %	6,6 %	5,8 %
	% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée	68 %	58 %	88,8 %	64,6 %
Pesticides	% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse	52 %	56 %	65,3 %	44,3 %
Partenariats	Nombre de collaborateurs Agro	311	301	260	250
	Nombre d'experts Agro Terrain	N/A	N/A	N/A	122
	Nombre de fournisseurs	215	406	354	360
	Nombre de producteurs	2 825	2 551	2 068	2 030
	Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle	3 040	2 957	2 422	2 390
	% des producteurs qui renouvellent leur contrat avec Bonduelle	90 %	91 %	91,9 %	88,4 %
	Surface cultivée pour Bonduelle par les partenaires (en ha)	98 038	94 334	61 774	59 108
	Surface cultivée équivalente fournisseur (en ha)	26 069	20 960	8 187	8 895
	Somme des surfaces totales cultivées pour Bonduelle (en ha)	124 107	115 294	69 961	68 316
	% de surface équivalente fournisseur	21 %	18 %	11,7 %	13,3 %
	% des producteurs évalués en interne	100 %	90 %	99,8 %	99,5 %
	% des producteurs ayant signé la Charte agronomique Bonduelle	94 %	98 %	97,6 %	98 %
Formation	% de producteurs formés à l'agriculture régénératrice	N/A	N/A	N/A	0 %
	% de collaborateurs Agro ayant atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture régénératrice »	N/A	N/A	N/A	1,3 %

En gras : les macro-indicateurs de la feuille de route Agro.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.3.4 Préservation des ressources en eau en usine

Gestion durable de l'eau

Les usines Bonduelle utilisent l'eau en élément cuisiné du produit fini, pour les jus et sauces, et en *process* comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. L'eau sert aussi au nettoyage des légumes et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. En moyenne, Bonduelle utilise environ 13 litres d'eau pour fabriquer un kilo de produit fini. En amont de l'activité industrielle, l'eau d'irrigation des cultures est un facteur-clé de performance et de la maîtrise de la qualité des légumes.

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle intègre la gestion de l'eau à son nouveau système de management environnemental. Les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs *process* industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. À l'aide de grilles

d'analyse de situation, de *benchmarks* internes et de références externes, chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs.

Chaque *business unit* fixe son objectif de réduction de consommation d'eau au regard de l'objectif groupe (- 30 % d'ici 2035), définit puis déploie sa feuille de route. Les usines poursuivent ainsi la mise en place de plans d'action ciblés : suivi des indicateurs de performance et des pertes en eau, installation d'équipements de contrôle et de maîtrise des consommations, management des équipes, et actions spécifiques selon le profil de consommation comme les boucles de recirculation des eaux de *process* pour le refroidissement des conserves.

Plusieurs usines testent des technologies plus efficaces en consommation d'eau comme la réutilisation de l'eau pour une partie de nos *process*, qui seront déployées à plus grande échelle si elles s'avèrent concluantes.

Consommation d'eau rapportée à la production (groupe)

	Eau Ratio m ³ /TPF
Périmètre 2022-2023	13,0
Périmètre 2021-2022 retraité sans BALL *	13,0
Périmètre 2021-2022	11,9
Évolution des ratios 2022-2023 vs 2021-2022 retraité sans BALL *	+ 0 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Le ratio de consommation d'eau se maintient malgré des baisses de volume. Des actions se mettent en place au niveau des usines compte tenu de la criticité de la ressource en eau.

Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration

Les services environnement des usines contrôlent et pilotent la qualité des effluents avant qu'ils rejoignent le milieu naturel.

En 2022-2023, le traitement des rejets d'effluents produits par l'activité industrielle est réparti ainsi :

- 93,8 % rejetés au milieu naturel après traitement en station d'épuration (interne ou externe) ;
- 2,6 % rejetés en épandage après pré-traitement ;
- 3,6 % rejetés en épandage direct sur culture fourragère.

2.3.5 Biodiversité

En agronomie, là où nos enjeux de protection de la biodiversité sont les plus grands, nous avons démarré un certain nombre d'actions, comme par exemple :

- le comptage des surfaces d'habitats semi-naturels existantes chez les agriculteurs partenaires du groupe, à titre de sensibilisation ;
- des actions de formation menées avec des entomologistes afin de mieux reconnaître et protéger les auxiliaires et les pollinisateurs ;

- une sensibilisation aux bonnes pratiques (bandes fleuries, moins de fauchage, produits phytosanitaires adaptés, richesse des variétés utilisées...).

Dans ses usines, Bonduelle a réalisé cette année une analyse de ses impacts biodiversité. Les *business units* ont reporté l'évaluation de leurs impacts sur la biodiversité. L'analyse des impacts à l'échelle locale et du groupe permettra d'établir les feuilles de route biodiversité locales et groupe.

Dans les prochaines années, Bonduelle mettra l'accent sur la sensibilisation, la formation et la pédagogie auprès des parties prenantes de ses usines, notamment sur les sujets des impacts et des facteurs d'érosion de la biodiversité. Certains sites mènent

déjà des actions en ce sens : sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de biodiversité locaux à travers de la communication interne ou l'organisation de balades pédagogiques, recours à l'éco-pâturage, installation de ruches...

2.3.6 Économie circulaire

2.3.6.1 Analyse des cycles de vie et empreinte carbone

Analyse des cycles de vie des emballages

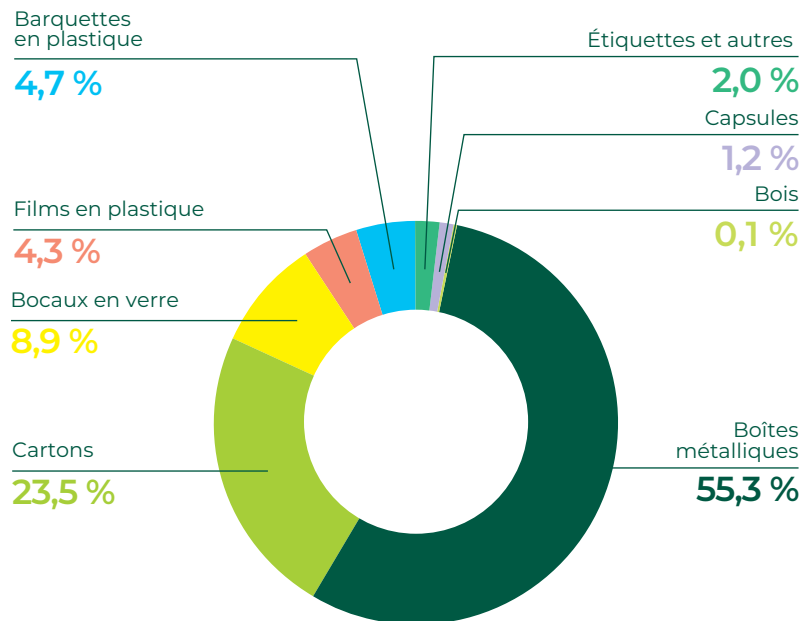
Pour la qualité et l'usage de ses produits, Bonduelle utilise différents types d'emballages :

- des boîtes métalliques en acier et en aluminium ;
- du papier-carton pour certains emballages de surgelés et pour les emballages de regroupement et de transport ;
- des bocaux en verre ;

- des films en plastique pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- des barquettes en plastique rigide pour les produits traiteur.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leurs fonctionnalités attendues par rapport au produit et à leur usage.

Répartition par poids des matériaux d'emballage de Bonduelle



Bonduelle cherche à connaître précisément les impacts environnementaux de ses emballages et de ses produits, et à rendre les analyses de cycle de vie plus accessibles et plus opérationnelles. Le groupe souhaite en effet que ses arbitrages pour le choix des emballages et la conception de ses produits intègrent les impacts environnementaux.

Bonduelle mène un programme sur quatre ans d'analyse de cycle de vie (ACV) en partenariat avec la Chaire ELSA - PACT, Chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie.

Tout nouvel emballage des produits à marques Bonduelle mis sur le marché fait l'objet d'une ACV.

Empreinte carbone des emballages

Bonduelle a développé un outil d'évaluation carbone de ses emballages et a réalisé une évaluation carbone de l'ensemble de ses packagings. Le groupe réévalue régulièrement les facteurs d'émissions au regard des exigences réglementaires et des pratiques internationales.

Analyse des cycles de vie des produits

À la suite des emballages, c'est pour ses produits que le groupe souhaite développer un outil d'ACV dédié. Bonduelle a réalisé pour cela quelques ACV pilotes.

Par ailleurs, Bonduelle participe, au sein de l'Association des entreprises de produits alimentaires (ADEPALE), au projet réglementaire français sur l'affichage environnemental des produits alimentaires. Le groupe contribue ainsi à l'analyse des enjeux et aux propositions d'application de l'affichage.

En outre, Bonduelle partage sa connaissance de l'ACV des produits avec la filière agroalimentaire pour la conception d'un affichage environnemental sur les produits alimentaires. Bonduelle est favorable à un affichage unique et officiel, à la méthode robuste et aux résultats accessibles.

2.3.6.2 Impact environnemental des emballages

Objectifs The B! Pact :

- 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici à 2025 ;
- 0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume).

Concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables

Bonduelle s'est fixé l'objectif de concevoir tous les emballages et produits en plastique à usage unique de façon à ce qu'ils soient conçus pour être recyclables et/ou réutilisables à échéance 2025. Aujourd'hui, la très grande majorité (97,8 %) des matériaux d'emballage utilisés par Bonduelle est conçue pour être recyclable ⁽¹⁾ ou réutilisable ⁽²⁾. La fraction restante des matériaux d'emballage non recyclables ou réutilisables, faible en quantité proportionnelle, constitue néanmoins une difficulté technique et opérationnelle très importante pour pouvoir devenir recyclable ou réutilisable.

Bonduelle poursuit ses avancées et abandonne progressivement les films souples multicouches non recyclables au profit des emballages monomatériaux.

Supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile

Bonduelle s'est fixé l'objectif de supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile, en marque propre, d'ici à 2030.

Pour cela, Bonduelle étudie quatre possibilités techniques majeures :

1. remplacer le plastique par des matériaux papier ou carton ;
2. augmenter la part de plastique recyclé ;
3. développer le plastique biosourcé, déjà utilisé dans certains produits surgelés en Europe.
4. supprimer tout matériau qui peut l'être (ex : couvercle, lots..).

Bonduelle étudie constamment l'opportunité de substituer ses matériaux vierges d'origine fossile par des plastiques recyclés ou des matériaux d'origine renouvelable : carton ou plastique d'origine végétale, par exemple. Bonduelle a notamment lancé une nouvelle gamme de salades traiteur, avec des matériaux alternatifs aux polymères fossiles habituels (PP ou PET). Les nouveaux emballages sont composés à 85 % de papier.

Cette année, le groupe a également renforcé ses travaux sur ses emballages secondaires et tertiaires. En Europe, Bonduelle remplace progressivement le plastique de regroupement de ses lots de boîtes 1/4 Bonduelle par du carton recyclé et recyclable. Cela représente 170 tonnes de plastique économisées par an.

Réduire le poids des emballages et des produits

Bonduelle réalise un diagnostic annuel de l'ensemble des emballages. Le groupe établit, avec chaque fournisseur, un plan de réduction des épaisseurs des emballages. À l'appui d'avancées technologiques, une optimisation peut s'étendre sur deux à trois ans compte tenu des exigences de performance et des contraintes liées aux procédures et aux outils industriels.

Cette démarche, déjà en place sur le métal (acier et aluminium), premier matériau d'emballage de Bonduelle, est en cours de construction sur le papier-carton, deuxième matériau d'emballage du groupe.

Bonduelle a aussi optimisé en France le poids des barquettes traiteur et en Europe l'épaisseur des sachets salade.

En Europe, Bonduelle continue de supprimer les composantes non impératives des emballages, comme les couvercles des barquettes traiteur ou les couverts.

(1) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Source : <http://www.wrap.org.uk/sites/ftiles/wrap/Polymer-Choice-and-Recyclability-Guidance.pdf>. Les emballages conçus par Bonduelle pour être recyclables le sont d'un point de vue opérationnel, mais leur recyclage effectif dépend des filières existantes dans les pays.

(2) Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

Augmenter la collecte, le tri et le recyclage

Au-delà des certificats de recyclabilité des matériaux, Bonduelle souhaite s'assurer de la recyclabilité effective de ses emballages.

Le groupe vérifie l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En Europe, les filières existantes permettent de recycler 76 % des boîtes de conserve, 76 % des bocaux en verre et 82 % des papiers et cartons ⁽¹⁾.

Bonduelle investit également auprès des industriels du recyclage. En 2021-2022, le groupe avait ainsi lancé une grande évaluation de la recyclabilité des emballages qu'il produit dans les installations de recyclage du monde entier. Cette évaluation est désormais réalisée systématiquement pour tous les nouveaux emballages, en particulier pour les emballages innovants.

En France, Bonduelle s'engage également avec les autres industriels et acteurs du recyclage pour faire avancer les filières et les technologies. Bonduelle est membre du consortium de CITEO dédié à établir une filière de recyclage des films souples en PP (polypropylène) ou complexes en PO (polyoléfine). Il vise à évaluer les voies de valorisation de ces emballages et participera notamment aux essais industriels de recyclage.

2.3.6.3 Gestion des déchets

Bonduelle économise les ressources tout au long du cycle de vie de ses produits, dès la conception responsable des produits et des emballages (cf. 2.3.6.1 et 2.3.6.2), et alimente l'économie circulaire de ses composés végétaux.

Via le système de management de l'environnement, les usines améliorent en continu leur gestion des déchets à la fois sur les volumes et la valorisation.

Réduction à la source des composés végétaux

En 2022-2023, les sites Bonduelle ont généré 426 423 tonnes brutes de composés végétaux (CV), soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 512 kg CV/TPF. Ce ratio a baissé de 2,5 % par rapport à l'année précédente, lié à la variation des types de végétaux travaillés.

Durant cet exercice, Bonduelle a valorisé 99,9 % des composés végétaux en filière commerciale, en alimentation animale, en plan d'épandage, en méthanisation ou en compost.

Gestion des déchets industriels

En 2022-2023, la *business unit* BFA a mis en œuvre son programme *Zero Waste* pour augmenter la part de valorisation, la qualité du tri, et la coopération avec ses partenaires de valorisation. À titre d'exemple, le site d'Irwindale (États-Unis) valorise aujourd'hui 63 % de ses déchets industriels non dangereux (contre 32 % en 2021-2022), et a pour objectif d'atteindre les 90 % de valorisation en 2025.

En France, plusieurs sites ont identifié de nouvelles voies de valorisation locale de leurs déchets, en particulier de leurs déchets plastiques. Par exemple, certains éléments des emballages de Bonduelle sont valorisés en piquets de pieds de vigne.

Grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage des déchets industriels atteint 92,5 % en 2022-2023 contre 68 % en 2021-2022.

Les déchets dangereux représentent 839 tonnes en 2022-2023, soit un ratio de 1,11 kg à la tonne de produits fabriqués.

(1) Source Eurostat, données Europe 2020.

2.4 Les Hommes

2.4.1 La stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes

2.4.1.1 La politique de ressources humaines, portée par le pilier Les Hommes du B! Pact

Au cœur du projet d'entreprise, INSPIRE (cf. 1.5.1 Stratégie), le pilier Les Hommes porte l'engagement du Groupe Bonduelle vis-à-vis de ses parties prenantes : « Nous construisons des parcours professionnels qui ont du sens, riches en développement et inclusifs, chez Bonduelle et au-delà. » Ainsi, la stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes a pour vocation de rendre tous les collaborateurs acteurs de la réussite de la mission du groupe et de sa stratégie de croissance durable à impact positif.

Le pilier Les Hommes du B! Pact inclut les enjeux phares pour les collaborateurs du groupe et ses agriculteurs partenaires. Il couvre toutes les dimensions de la vie des collaborateurs.

Deux objectifs « chapeau » permettront au groupe de suivre le bien-être et l'engagement des collaborateurs et des agriculteurs partenaires :

- le taux d'engagement mesuré par l'enquête *Climate* est chaque année supérieur à 75 % ;
- chaque année 90 % d'agriculteurs partenaires renouvellent leur contrat avec Bonduelle.

La santé-sécurité des collaborateurs en tant que priorité fondamentale pour le groupe est suivie comme telle, indépendamment du B! Pact (cf. 2.4.2 Santé et sécurité au travail).

Vision	Engagements	Objectifs à impact positif
Nous construisons des parcours professionnels qui ont du sens, riches en développement et inclusifs, chez Bonduelle et au-delà.	#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	Taux d'engagement de nos collaborateurs > 75 % (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe *) > 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année 100 % des sites déploient des actions encourageant les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025 100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025 100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025
	#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	100 % des collaborateurs ⁽¹⁾ disposant d'un plan de développement individuel ⁽²⁾ d'ici 2030 80 % des agriculteurs disposant d'une formation d'ici 2030 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 100 % des managers formés à l'équité, à la diversité et l'inclusion (ED & I) d'ici 2025
	#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors	100 % de nos sites engagés dans des initiatives locales d'ici 2025

* Le *benchmark* externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients de ce prestataire en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

(1) 100 % des collaborateurs travaillant dans les bureaux du groupe.

(2) Un plan de développement individuel est un outil destiné à aider les employés dans leur développement de carrière. Son objectif principal est d'améliorer les performances professionnelles actuelles et d'aider les employés à atteindre leurs objectifs de carrière à court et à long terme.



La « promesse employeur » de Bonduelle pour ses salariés

« Chaque collaborateur a un impact positif sur son développement, sur les personnes qui l'entourent et sur la planète. Cet épanouissement personnel contribue à l'efficacité collective et à l'impact positif de Bonduelle sur la planète. » À travers cette promesse, l'ambition du groupe est que chacun se sente responsable et contributeur.

2.4.1.2 Déploiement de notre modèle de leadership

Pour accompagner la mise en œuvre de son projet d'entreprise INSPIRE, le Groupe Bonduelle impulse une nouvelle dynamique managériale, qui crée les conditions favorables à sa transformation en une entreprise à impact positif et croissance durable. Conçue dans l'esprit de permettre à chacun de s'exprimer et d'avoir un impact positif plus fort, cette nouvelle dynamique s'incarne dans des attitudes et des principes à adopter au quotidien. Ces attitudes et principes composent le modèle de *leadership* Bonduelle : B.COME et DEAL.

Au travers de quatre attitudes individuelles – Collaboratif, Ouvert, Motivé, Engagé – B.COME invite chacun des collaborateurs du groupe à renforcer son *leadership* et à développer son impact positif.

DEAL décrit les pratiques internes à adopter, notamment les quatre nouvelles règles communes qui permettent à chacun de développer les compétences B.COME. DEAL a été co-développé avec des collaborateurs représentant la diversité du groupe : Décisions au plus proche de l'action, Écoute de chacun(e), À travers Bonduelle, Lucides par l'apprentissage et le challenge.

En 2022-2023, le Comité Exécutif a décliné le modèle de *leadership* au travers de la mise en place de pratiques DEAL, afin d'impliquer au maximum les dirigeants pour décliner ces pratiques sur l'ensemble de l'entreprise. Le Groupe Bonduelle a commencé à revoir ses processus RH à l'aune de B.COME et DEAL :

- dans le cadre de la revue du cycle de management des collaborateurs, les attitudes et principes ont été intégrés dans la trame d'entretien annuel « **Impact Conversation** » ;
- un référentiel 360 B.COME et DEAL est utilisé pour mener des questionnaires et entretiens 360° auprès des managers ;
- une formation « **Lead Inspire** » est proposée aux managers. Elle leur permet de développer leur *leadership* avec l'éclairage de B.COME et DEAL ;
- une intégration du modèle de *leadership* dans les formations managériales existantes ;
- un référentiel de 14 pratiques DEAL est diffusé pour permettre à chaque manager de créer les conditions dans ses équipes de l'émergence des comportements B.COME ;
- une journée « **Motivé par la Mission** » s'est tenue pour plus de 300 collaborateurs de chez BELL afin d'incarner pleinement la mission de Bonduelle au quotidien ;
- les projets de performance chez BFA impliquent l'ensemble des collaborateurs (*Everyone has a say*), et visent à responsabiliser à la fois les chefs de projets et les équipes ;
- les catégories de prix et la grille d'évaluation des **Bonduelle Awards** intègrent les quatre pratiques DEAL de Bonduelle ;
- Et dans l'ensemble du groupe, de multiples actions sont régulièrement menées auprès des collaborateurs pour incarner le modèle de *leadership*.

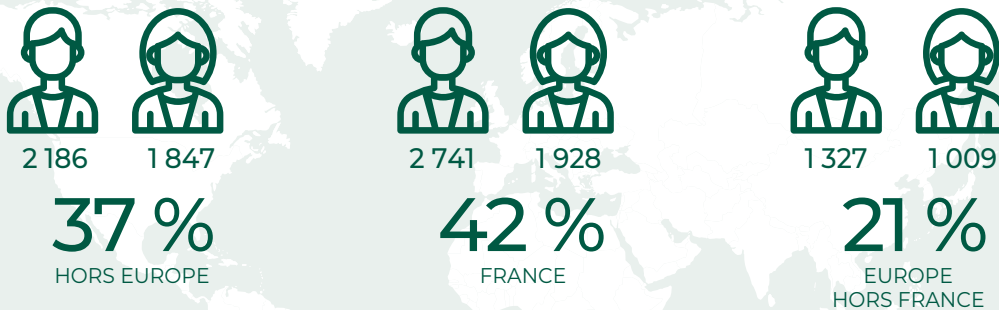
Cette intégration de B.COME et DEAL dans les processus RH a vocation à devenir systématique.



2.4.1.3 Profil humain du Groupe Bonduelle

Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 8 363 en effectif permanent (présents au 30 juin 2023) et 11 038 en équivalent temps plein (permanents, non permanents, saisonniers et autres). L'ancienneté moyenne au sein des effectifs permanents est de 11 ans.

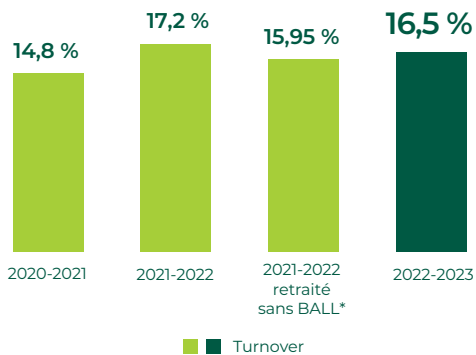
Répartition géographique des effectifs en équivalent temps plein du Groupe Bonduelle - au 30 Juin 2023



Hors Europe : Brésil, États-Unis, Russie, Kazakhstan.

Europe hors France : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine.

Turnover total Bonduelle



Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.4.1.4 Politique d'emploi, emploi local, emploi saisonnier

La baisse des effectifs est en grande partie due à la cession partielle de BALL et à la réorganisation du périmètre industriel chez BFA. Sur les autres périmètres, la stabilité des effectifs permanents reflète la constance de l'organisation du groupe dans ses opérations.

De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 10,1 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Employeur engagé envers toutes les personnes qui travaillent pour lui, le Groupe Bonduelle développe des approches responsables pour offrir à tous des conditions de travail de qualité (cf. 2.4.2 Santé et sécurité au travail).

Le Groupe Bonduelle fidélise ses saisonniers par différentes actions. En Italie, des programmes spécialement dédiés aux intérimaires qui n'ont pas une bonne connaissance de la langue locale sont déployés. La fidélisation passe également par la politique de rémunération (niveau de paiement des

heures supplémentaires, primes de début et de fin de saison en Hongrie, etc.) et par des contrats de travail qui assurent une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. En 2022-2023, le taux de fidélisation des saisonniers dans le groupe est de 63 %.

En France, Bonduelle a intensifié ses campagnes de communication pour atteindre le plus grand nombre de candidats à des emplois saisonniers. Les saisonniers constituent le vivier principal de recrutement des collaborateurs permanents. Des actions sont mises en place pour faciliter l'intégration des saisonniers, telles que l'organisation du covoiturage entre les saisonniers pour donner l'accès à l'emploi aux personnes non véhiculées. Des enquêtes de satisfaction sont menées à la fin de la saison et les données issues des outils de *reporting* du groupe sont croisées avec celles des enquêtes *Climate* afin de mieux cibler les actions de recrutement et de fidélisation.

Sur certains sites, Bonduelle travaille en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers. Les informations concernant ces contrats étant difficiles à suivre globalement au niveau de chaque individu, le taux de reconduction est suivi par site.

2.4.2 Santé et sécurité au travail

2.4.2.1 Engagement Bonduelle : parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025

La section 4.2 Facteurs de risques présente la nature des risques d'accidents du travail.

La sécurité au travail est une priorité, c'est pourquoi Bonduelle maintient son engagement à parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025. Cela fait partie des thématiques fondamentales du B! Pact, et sont les prérequis incontournables de la démarche RSE de Bonduelle.

Toute personne qui travaille pour ou avec le Groupe Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental. Pour cela, Bonduelle développe notamment des actions de prévention des éventuels accidents et maladies professionnelles. L'entreprise s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention et des lignes directrices pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

2.4.2.2 Politique sécurité : trois grands piliers

Le Groupe Bonduelle a formalisé sa politique Santé-Sécurité en 2012 et l'a révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, atteindre le « 0 accident » est donc un choix ;

2.4.1.5 Organisation et temps de travail

Partout où il est implanté, le Groupe Bonduelle respecte les réglementations locales en matière de durée du travail. Dans les sites agro-industriels, les saisons de récolte ou de vente rythment l'activité.

- Pour les produits de longue conservation (conserves et surgelés), les sites fonctionnent principalement pendant les récoltes. Pour exemple, dans la *business unit* BELL en France, une organisation en 2 x 8, 3 x 8, ou 4 x 8 peut être mise en place en saison.
- Pour les produits frais (salades en sachet et salades traiteur), les sites fonctionnent toute l'année et connaissent des variations d'activité liées aux ventes. Dans la *business unit* BFE en France, le travail est organisé en équipe (2 x 8) avec renfort saisonnier pour couvrir une activité sur six jours par semaine.

En 2022-2023, Bonduelle a pérennisé l'organisation flexible du travail dans toutes les *business units* à travers la reconduction des dispositifs de télétravail pour les postes éligibles.

- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Bonduelle continue notamment d'utiliser et de promouvoir la méthode STOP – Sécurité au Travail par l'Observation Préventive – pour parvenir à son objectif 0 accident. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Les participants sont formés à des méthodes qui leur donnent toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Il reçoit ses équipements de protection individuelle. Toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées et il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.



2.4.2.3 Suivi et gouvernance de la politique Sécurité



Le *Global Safety Leadership Council* (GSLC) : définir l'orientation stratégique et identifier les bonnes pratiques de sécurité pour les *business units*

Pour atteindre l'objectif 0 accident de travail avec arrêt d'ici 2025, le *Global Safety Leadership Council*, résolution opérationnel, est composé d'un responsable de la sécurité ou d'un responsable des opérations dans chaque *business unit*. Le *Global Safety Leadership Council* œuvre notamment pour harmoniser la culture sécurité, les politiques, les *guidelines* et les standards au niveau du groupe.

La sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif, des Comités de Direction des usines hebdomadaires, des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* et les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays.

Un réseau Santé-Sécurité composé de 300 membres issus de toutes les entités du groupe partage les bonnes pratiques entre sites. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau des *business units* et au niveau groupe. Il permet à la Direction générale

de suivre les indicateurs clés tels que le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis 12 mois ou plus. Les résultats sont présentés au paragraphe ci-dessous.

2.4.2.4 La culture Santé-Sécurité et les actions en 2022-2023

Bonduelle est conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. C'est pourquoi le Comité Exécutif, en partenariat avec le *Global Safety Leadership Council* (GSLC), continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la sécurité au travail. Dans le cadre du projet B!One, Bonduelle a cette année harmonisé ses *process* en matière de sécurité à l'échelle du groupe.

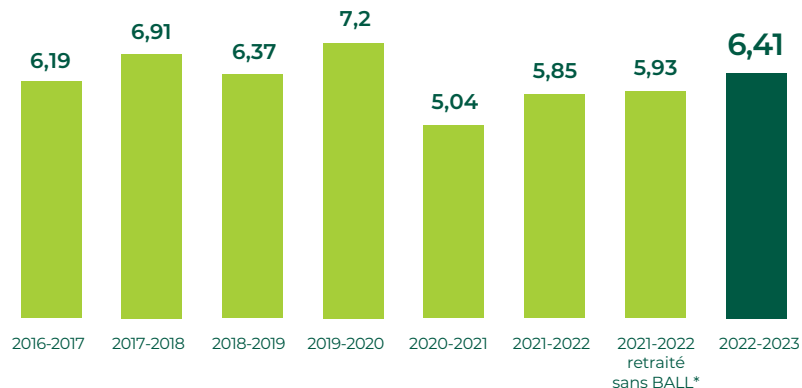
À la suite du *Global Perception Survey* (enquête mondiale réalisée en 2022), des groupes de travail ont défini les sept piliers de la culture Santé-Sécurité du groupe. Ce travail, réalisé dans les différents sites, a été supervisé par le GSLC. Ces sept piliers seront déployés en 2023-2024.

Plusieurs actions majeures ont été mises en place cette année pour renforcer la culture de la sécurité et responsabiliser chacun en la matière, notamment :

- la conférence sur la Sécurité, qui a réuni 1 300 collaborateurs le 7 février 2023 ;
- la semaine Santé-Sécurité au mois de mars 2023, sur le thème *Everyone impacts safety*.

2.4.2.5 Les résultats

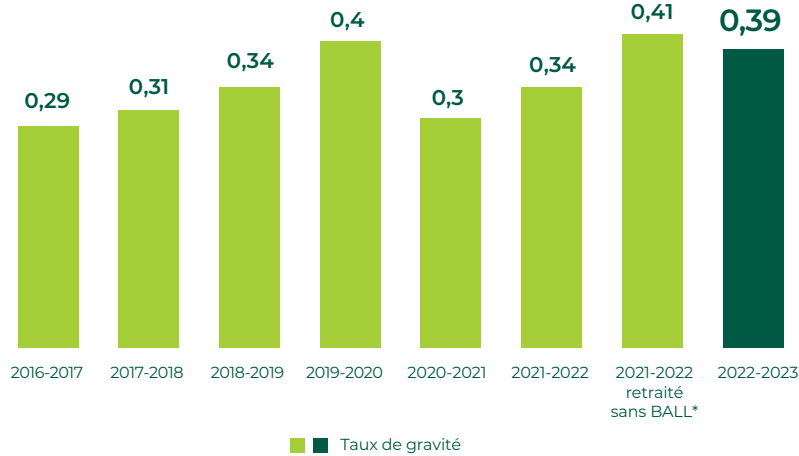
Évolution du taux de fréquence des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la *business unit* BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Évolution du taux de gravité des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Évolution du taux d'absentéisme sur l'ensemble des effectifs au 30 juin

2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
4,06 %	4,38 %	4,61 %	4,92 %	4,30 %	4,79 %	4,6 %	4,87 %

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.4.3 Bien-être et reconnaissance des collaborateurs

#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir

Taux d'engagement de nos collaborateurs > 75 % (et au-delà de notre benchmark externe *)

> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année

100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025

100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025

100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025

* Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients de ce prestataire en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

Le bien-être des collaborateurs fait l'objet de l'engagement #7 du B! Pact : Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir. Il porte 5 engagements forts et concrets décrits dans le tableau de la section II.4.1.1.

2.4.3.1 Bien-être et épanouissement

L'épanouissement constitue un puissant levier d'engagement des salariés. Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Bonduelle en étant épanoui.

Ainsi, en 2022-2023, les principales mesures sont les suivantes :

- actions en faveur de la santé mentale, telles que la célébration d'une journée du bien-être avec des ateliers sur la santé mentale (Pologne, Lituanie, BELL et BSA (site du siège à Villeneuve d'Ascq)) ;
- actions en faveur de la santé physique et d'une alimentation saine : promotion de l'activité sportive *via* des challenges (Hongrie, Pays-Bas), promotion de recettes végétales parmi les collaborateurs (BELL, BFA) ;
- programme de réorganisation visant à permettre à l'ensemble du personnel de bénéficier de deux jours de repos consécutifs toutes les semaines (BFA).

2.4.3.2 Promouvoir le « manger végétal » auprès des collaborateurs

Première étape, un état des lieux des pratiques a été réalisé dans tous les sites de production et les bureaux du groupe.

Quelques exemples d'actions déjà identifiées : proposer régulièrement ou systématiquement des options de cuisine végétale au restaurant d'entreprise, avoir un programme de prévention santé autour de l'alimentation, faire des sessions de *Lunch and Learn* sur le flexitarisme, promouvoir des recettes de cuisine végétale auprès des collaborateurs, etc. L'état des lieux que nous avons réalisé cette année montre que 35 % de nos sites réalisent une ou plusieurs de ces actions. La prochaine étape sera maintenant d'affiner notre feuille de route pour déployer des actions permettant d'encourager l'alimentation végétale sur tous nos sites.

2.4.3.3 Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs

Dans l'ensemble des pays dans lesquels Bonduelle est présent, le groupe mène une politique salariale au-delà des minima sociaux en vigueur – ceci pour proposer des rémunérations conformes aux salaires de son secteur d'activité. Les règles applicables dans chaque pays tiennent compte des réalités locales dans le respect d'un principe d'équité.

En 2022, la 4^e édition des *Bonduelle Awards*, qui récompense les actions en lien avec le projet d'entreprise INSPIRE, a récompensé 8 équipes gagnantes après la participation de toutes les *business units* et services centraux. Plus de 48 actions inspirantes ont été partagées et tous les collaborateurs connectés ont pu voter pour

leurs actions préférées. Plus de 1 000 personnes ont participé. Les prix ont récompensé les projets suivants :

- le prix People est attribué à BELL pour l'action « Soutien à l'Ukraine/Banque alimentaire, Soutien aux personnes » ;
- le prix Alimentation revient à BEAM pour son mélange « Surgelés pour petit-déjeuner » ;
- le prix Planète a été décerné à BFA pour ses « Bistro Bowls Ready Pac® » prêts à l'emploi 100 % recyclables ;
- la catégorie CSR Capex Challenge a récompensé le projet de réduction de la consommation d'eau dans les usines BFE 4e gamme (4 G) ;
- le prix Croissance est attribué à BFE pour son projet « SPACE X - Relance Foodservice France Traiteur » ;
- le prix Efficacité et Rentabilité a été remis à BELL, BFE & BSA pour leur projet « Unis contre l'hyperinflation » ;
- le prix DEAL est décerné à BFE pour le projet « Visites d'usines - bonnes pratiques et réseautage » ;
- le prix Coup de Cœur du Jury est remis à BFA pour son projet de recrutement inclusif.

2.4.3.4 Avantages sociaux et soins de santé

Une charte a été rédigée en 2021-2022, intitulée « *Benefits Guidelines - Couverture Sociale* ». Cette charte définit le périmètre d'application de la couverture sociale offerte par Bonduelle, la gouvernance et la feuille de route pour son déploiement :

- les socles minimaux attendus au niveau du groupe par type de risque (frais de santé, garantie en cas de décès, prévoyance, etc.) ;
- la gouvernance en termes de responsabilité entre le groupe et les *business units* ;
- les modes de financement privilégiés par le groupe.

À l'occasion de la refonte du B! Pact, le Groupe Bonduelle a souhaité accélérer sur ce sujet. Ainsi, l'objectif fixé est désormais : 100 % de nos collaborateurs permanents bénéficiant d'une protection sociale et médicale.

Plus précisément il s'agit d'offrir :

- une assurance-décès à 100 % des salariés permanents, quel que soit leur statut, pour que leurs ayants droit bénéficient en cas de décès d'une couverture minimale de 1 an de salaire : depuis le 1^{er} janvier 2023, 99 % des salariés permanents sont couverts et déjà 19 pays sur les 21 pays d'implantation du groupe sont inclus ;
- une couverture médicale alignée sur les pratiques du marché à nos salariés permanents à horizon 2025 : la phase audit est réalisée et le groupe travaille maintenant sur les budgets pour échelonner cette mise en œuvre.

2.4.4 Des apprentissages tout au long de la carrière

2.4.4.1 La formation

L'ambition du groupe est d'offrir aux collaborateurs un environnement d'apprentissage diversifié pour accompagner leur développement personnel, leur *leadership* et développement professionnel, ainsi que leur compréhension des enjeux du groupe.

L'ensemble des programmes offrent un apprentissage varié et innovant, dans lequel les participants jouent un rôle actif.

En particulier, cinq programmes de haute qualité sont proposés, en complément des programmes locaux :

- « Bonduelle Discovery » embarque les nouveaux venus dans la mission du groupe, favorise les échanges et les expériences concrètes, à travers des ateliers diversifiés, basés sur l'inspiration et la collaboration ;
- « Finance For Growth » permet à chaque participant d'identifier ses moteurs de création de valeur financière, tout

au long de la chaîne de création de valeur et en relation avec la cause et l'effet dans le rendement du capital employé. Depuis le lancement en 2015, plus de 1 131 participants ont suivi ce programme ;

- « Lead Inspire » permet aux managers de participer à la transformation du groupe grâce à un parcours de transformation individuelle et de développement du *leadership* ;
- « B.Come workshop » permet à chaque participant de s'approprier le modèle de *leadership* Bonduelle, d'améliorer ses compétences en *leadership*, d'expérimenter et de développer des attitudes dans ce domaine ;
- l'atelier sur l'« Impact Conversation » permet à tous les collaborateurs de comprendre de manière approfondie le processus d'entretien annuel (« Impact Conversation ») et de préparer son entretien de manière à développer un impact sur lui-même, les autres et l'entreprise.

Évolution des moyens consacrés à la formation

	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Durée moyenne de formation par individu (en heures)	19	16	18	23

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.4.4.2 La gestion des carrières au service de l'impact positif individuel et collectif

En matière de gestion des carrières et de développement des compétences, Bonduelle, dans le cadre de son B! Pact, s'est fixé les objectifs suivants :

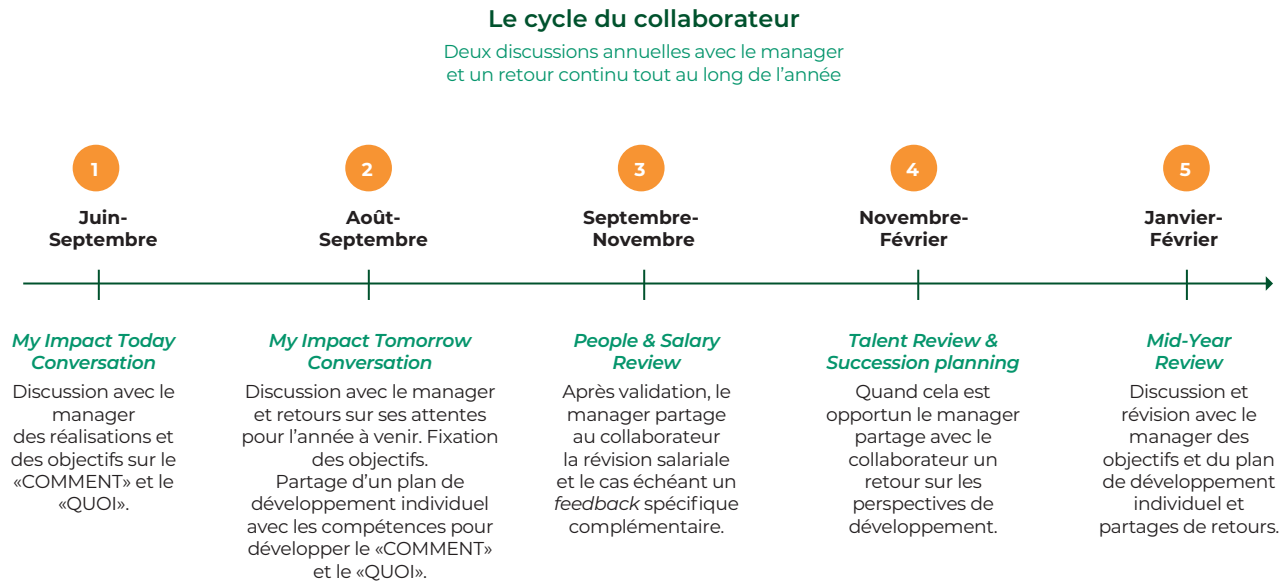
- 100 % des collaborateurs ⁽¹⁾ disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 ;
- 80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030 (notamment sur l'agriculture régénératrice).

Après la mise en place de son nouveau modèle de *leadership* B.COME et DEAL, Bonduelle a naturellement revu son cycle de management RH. Cette révision a été menée avec pour objectifs de :

- créer une expérience positive pour les collaborateurs grâce à des processus valorisants, simples et efficaces ;
- renforcer l'impact de Bonduelle et des collaborateurs ;
- intégrer B.COME pour tous et ainsi développer le *leadership* de chacun ;
- encourager une relation managériale conforme aux principes DEAL ;
- mieux reconnaître les efforts des collaborateurs ;
- stimuler le développement de chacun.

(1) Les collaborateurs concernés ici sont les Office workers, travaillant dans les bureaux du groupe.

Ce cycle du management du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des *business units*.



Le processus annuel d'entretien de développement est désormais le processus « Impact Conversation ». Son objectif est de développer l'impact positif de chacun sur soi-même, sur les autres et sur l'organisation. L'évaluation des réalisations et des attitudes, la communication d'un *feedback* et la conception d'un plan de développement individuel visent à identifier où le collaborateur en est et comment il peut développer son impact

et sa contribution à INSPIRE. L'« Impact Conversation » prend la forme d'une conversation constructive et régulière dont le collaborateur et le manager sont réciproquement responsables. L'« Impact Conversation » est le point de départ du cycle de management des collaborateurs. Il constitue également l'étape qui valide pour un collaborateur qu'il dispose d'un plan de développement individuel.

Évolution de la part des salariés bénéficiant d'un « Impact Conversation » périodique au 30 juin

	2020-2021	2021-2022 *	2022-2023
Part des salariés	78 %	75 %	84 %

* Les données 2021-2022 étaient déjà calculées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.4.5 Diversité, Équité & Inclusion

Le Groupe Bonduelle est convaincu que la diversité dans l'entreprise représente une richesse à découvrir et à partager. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération). Il s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

Au-delà du principe de non-discrimination, Bonduelle souhaite offrir un environnement de travail inclusif. Ainsi, dans le cadre de

la refonte de son B! Pact, Bonduelle a renforcé ses engagements dans ce domaine avec la fixation des deux objectifs suivants :

- 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 ;
- 100 % des *top managers* formés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DE & I) d'ici 2025.

Concernant ce dernier objectif, dès 2024, un *e-learning* à destination de la population cible sera déployé dans l'ensemble du groupe. En trois phases d'apprentissage, il permettra de comprendre les enjeux de la diversité et de l'inclusion, de comprendre les biais, et d'envisager son rôle de manager dans la gestion d'équipe et le recrutement inclusif.



2.4.5.1 Développer le recrutement inclusif

Après la première campagne de recrutement inclusif lancée en mai 2022 par la *business unit* BFA, le groupe a poursuivi cette dynamique. L'objectif du recrutement inclusif est de supprimer les obstacles structurels à l'emploi, d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi et de traitement aux personnes de toutes origines et de réunir une main-d'œuvre diversifiée. Face aux principaux obstacles à l'emploi couramment présents aux États-Unis (dont la pauvreté, le handicap, le sans-abrisme, les antécédents criminels, les addictions, l'arrivée récente sur le territoire), les méthodes d'embauche inclusives s'éloignent des pratiques habituelles. Les demandeurs d'emploi postulent sans présenter de CV, sans vérification des antécédents, ni dépistage de drogue.

La définition du recrutement inclusif chez Bonduelle est désormais établie. Les critères à valider par un site pour être comptabilisé dans l'objectif groupe - 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 - ont également été définis. Ainsi, le site doit :

- avoir mis en place des programmes de recrutement spécifiques/adaptés pour les personnes ayant des barrières à l'emploi (salons de l'emploi, *job dating* ciblé...);
- avoir développé un processus de recrutement qui élimine les barrières potentielles au recrutement (processus de recrutement sans CV, CV anonyme, entretiens basés sur les compétences, méthode de recrutement par simulation, etc.);
- avoir conçu et/ou déployé des programmes de formation destinés aux RH et aux managers recruteurs afin de favoriser l'équité dans le processus de recrutement (l'objectif est de former 80 % des RH et des managers recruteurs sur chaque site);
- avoir structuré un partenariat avec des ONG, des associations et des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire visant à faciliter l'accès de la population ciblée au marché du travail (ex. développement de programmes de mentorat destinés aux demandeurs d'emploi de longue durée).

Cette liste est non exhaustive et non cumulative, les sites locaux peuvent partager toute autre initiative en adéquation avec la définition du recrutement inclusif. L'équipe de développement des talents du groupe décidera si les initiatives sont éligibles ou non.

Un état des lieux des pratiques de recrutement inclusif déployées en France a montré que tous les sites sont engagés dans ce sens. Pour aider au déploiement à l'échelle du groupe, un guide opérationnel est en préparation.

2.4.5.2 Diversité de genre

Pour avancer dans cette direction, Bonduelle souhaite encourager les candidatures féminines sur chaque recrutement. Le groupe élabore un plan d'action à court terme, visant à favoriser la candidature des femmes sur les postes de managers ou top

managers ; à identifier et accompagner les talents féminins dans chaque catégorie de poste (avec l'accès à des programmes de développement, comme le *Bonduelle Executive Program* afin de développer le *leadership*) et à favoriser la présence d'au moins une femme en *short list* pour chaque recrutement.

L'accord sur l'égalité professionnelle a été signé en juillet 2022. Il réaffirme la volonté commune de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le groupe, considérant la mixité des équipes comme étant un élément clé de sa performance. Le groupe souhaite aussi contribuer à l'évolution des représentations sociales assignées aux deux sexes en s'engageant à son niveau dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'attachement du groupe au principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes porte sur l'ensemble de la vie professionnelle. L'accord porte ainsi sur les domaines suivants :

- lutte contre les agissements sexuels et le harcèlement sexuel ;
- embauche ;
- formation professionnelle ;
- promotion professionnelle et déroulement de carrière ;
- rémunération effective ;
- accompagnement à la parentalité.

Pour chacun de ces domaines d'action, le groupe et les partenaires sociaux ont défini :

- des objectifs de progression ;
- des actions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- les indicateurs chiffrés qui permettront notamment de suivre la réalisation des objectifs.

Bonduelle calcule annuellement l'« Index de l'égalité femmes-hommes » pour l'ensemble de la France et publie les résultats par indicateurs conformément aux obligations légales⁽¹⁾.

2.4.5.3 Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En créant la mission Handicap, baptisée « Handipol », Bonduelle en France s'est engagé depuis 2006 dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

La mission Handicap assure le pilotage et la cohérence des actions menées en interne et à l'externe en matière de politique handicap. Depuis sa création, cinq accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des salariés porteurs de handicap se sont succédé. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap atteint, à la fin de l'exercice pour le périmètre France, 7,63 %.

(1) Ces résultats sont publiés sur le site de Bonduelle : <https://www.Bonduelle.com/fr/Bonduelle-index-de-legalite-professionnelle-femmes-hommes-2023/>

Par la signature en 2022 du sixième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le Groupe Bonduelle, avait réaffirmé son engagement à :

- recruter et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- garantir le maintien dans l'emploi ;

- améliorer les relations du groupe avec le secteur adapté ;
- mieux communiquer autour des engagements de l'accord et des réalisations liées ;
- mieux piloter la mise en œuvre de l'accord.

Nombre de personnes en situation de handicap au 30 juin

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Nombre de personnes en situation de handicap en équivalent temps plein (ETP)	235	299	371	303	297

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.4.6 L'engagement local des collaborateurs dans des initiatives à impact

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale une priorité. L'objectif, inscrit depuis l'origine dans l'engagement The B! Pact est d'encourager les équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet pour la communauté locale.

En 2021-2022, Bonduelle a rédigé sa politique d'Engagement Civique.

Bonduelle souhaite avoir un impact positif partout où il opère. Le groupe est convaincu que son engagement civique auprès de ses communautés est un puissant levier de mise en œuvre de sa mission et de sa stratégie :

- il crée un cadre concret d'engagement, en ligne avec la mission du groupe et son ambition B Corp ;
- il donne vie au modèle de *leadership* Bonduelle ;
- Il renforce l'ancrage local de nos usines et bureaux.

Les initiatives du groupe se concentrent particulièrement sur l'accélération de la transition alimentaire et agricole.

L'engagement civique et communautaire est défini comme : les contributions volontaires faites par Bonduelle pour aider les

communautés à répondre à leurs besoins de développement socio-économique. Il peut prendre la forme de dons financiers, de dons de produits en nature ou de bénévolat d'employés.

La politique d'Engagement Civique est animée au niveau du groupe par la responsable du pilier Hommes dans l'équipe RSE et par des responsables RSE/RH au niveau local. Les objectifs suivants ont été fixés à l'horizon 2025 :

- 100 % des sites engagés dans au moins une action d'engagement civique ;
- 25 % des collaborateurs de Bonduelle participant à l'engagement civique au moins une fois par an ;

L'avancement au regard des objectifs est suivi annuellement par le Comité B! Pact.

Afin d'offrir l'opportunité d'engager un maximum de ses collaborateurs, le groupe a lancé en 2023 le développement d'une plateforme interne, recensant les partenaires associatifs, leurs opérations et leurs besoins de compétences. Faire vivre ce catalogue d'opérations auprès desquelles les collaborateurs pourront s'engager demandera également le déploiement d'un réseau de correspondants dans les sites.

Participation des sites à la vie locale des implantations

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Nombre de sièges sociaux ou sites agro-industriels ayant initié ou renouvelé dans l'année un projet commun avec leurs communautés locales ⁽¹⁾	44 %	57 %	72 %	78 %	71 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

(1) En 2022-2023, et de manière rétroactive sur 2021-2022, les sites de moins de 10 personnes ne sont plus inclus dans le périmètre.

2.4.7 Transparence : le dialogue social

2.4.7.1 Instances de dialogue et accords signés en 2022-2023

Conformément à sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (cf. 2.5.1 Démarche éthique des affaires) et sur l'intranet du groupe, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Au 30 juin 2023, 65 % des salariés du groupe sont couverts par une convention collective.

Conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique. Tous les mandats de membre du CSE ont été renouvelés lors des élections professionnelles organisées en mars 2023 sur l'ensemble des sites. De plus, le groupe a doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail, y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSST.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) est un forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Le CEE est destiné à faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, présente la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe.

Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la RSE (dont la sécurité au travail). Ainsi, à l'ordre du jour du CEE 2023, en dehors des points obligatoires, étaient prévus les sujets suivants : politique RSE du groupe (ambitions du B! Pact...) et bilan social, épargne salariale et plan épargne groupe.

Les principaux accords signés en 2022-2023 sont les suivants :

- accord de groupe en date du 18 octobre 2022 relatif au dialogue social ;

- accord en date du 18 octobre 2022 relatif au compte épargne-temps applicable au sein de BELL, BSA et Champiland ;
- protocoles d'accords préélectorales négociés et signés en décembre 2022 au niveau de chaque site pour l'organisation des élections professionnelles.

2.4.7.2 Les enquêtes auprès des collaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène *a minima* tous les deux ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, *Climate*. Cette enquête est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Pour Bonduelle, *Climate* permet de continuer à progresser dans l'expérience offerte à ses collaborateurs. La dernière enquête *Climate* a été menée du 1er mars au 28 avril 2023 dans toutes les *business units* du groupe. 93 % des collaborateurs du groupe y ont participé. Le taux d'engagement des collaborateurs mesuré lors de l'enquête de 2023 s'élevait à 71 % contre 70 % en 2022. Au cours de cette enquête, le groupe a été décrit comme source de fierté et de satisfaction par les collaborateurs. Les principaux axes d'amélioration concernent la communication des décisions prises par le *top management*, l'information régulière des collaborateurs sur les réalisations concrètes du groupe, ainsi que les avantages et rémunérations, qui s'améliorent globalement mais restent parfois un point d'attention au niveau local.

Dans le cadre du pilier Hommes de son programme d'entreprise INSPIRE, Bonduelle s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'engagement des collaborateurs de 75 % à l'horizon 2025.

2.4.7.3 Reprises et cessations d'activité

Les cessations d'activité étant restées rares dans l'histoire du Groupe Bonduelle, celui-ci n'a pas formalisé de politique groupe applicable de manière systématique. Les mesures d'accompagnement des départs sont prises au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du site concerné, de la réglementation locale et des enjeux de son bassin d'emploi.

Lors de la cession partielle des activités de BALL en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), l'ensemble des collaborateurs locaux ont été maintenus dans la nouvelle structure. Dès l'annonce du projet, une attention particulière a été portée aux salariés internationaux pour connaître leurs souhaits et les possibilités au sein du groupe. À l'issue, les salariés sont soit restés chez BALL (Nortera), soit revenus dans leur pays d'origine, soit ont été affectés dans un autre pays.



2.5 Éthique et vigilance

2.5.1 Démarche éthique des affaires

Se donner pour raison d'être de "Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète", c'est s'investir dans la défense des engagements sociaux, sociétaux et environnementaux et plus largement dans une démarche éthique des affaires.

Le Groupe Bonduelle met en place des programmes et dispositifs pour promouvoir une démarche éthique des affaires. À travers son engagement vers la certification B Corp, le groupe recherche continuellement l'amélioration de ses programmes.

2.5.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle

Les engagements du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétisent par le respect des lois et des règlements, la définition de valeurs fortes, un engagement de la Direction⁽¹⁾, mais aussi par l'adhésion à des programmes internationaux de référence et la mise à disposition de guides et d'outils d'aide à la décision.

Pacte mondial des Nations Unies

Le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du Pacte mondial des Nations Unies. Par cette adhésion, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 principes liés aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes émanent de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations Unies contre la corruption.

Charte éthique du Groupe Bonduelle

Pierre angulaire depuis 2012 de sa démarche éthique, la Charte éthique exprime l'ambition que le Groupe Bonduelle souhaite atteindre pour inspirer chaque collaborateur, ainsi que ses parties prenantes. À travers cette charte, Bonduelle s'affirme en tant qu'entreprise citoyenne et responsable, soucieuse de l'humain et intègre. Bonduelle entend par ce biais, dans une démarche de progrès, défendre et promouvoir ses valeurs : Souci de l'Homme, Confiance, Ouverture, Simplicité, Intégrité, Équité et Excellence. Cette charte complète le cadre juridique et réglementaire applicable auquel le groupe doit se conformer, en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et avec ses sept valeurs.

Elle est le référentiel commun destiné à l'ensemble du groupe. Bonduelle souhaite que ses parties prenantes appliquent des standards équivalents à ceux énoncés dans la charte. Elle est traduite dans toutes les langues usuelles du groupe, afin que chaque collaborateur puisse la lire et la comprendre.

La Charte éthique a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'exercice 2022-2023, le texte complet est disponible sur le site internet www.bonduelle.com.

Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence. Il est précisé que ce guide remplace les codes auparavant dénommés "Code de conduite pour une pratique éthique des affaires" et "Code de conduite Fournisseurs pour une pratique éthique des affaires". Par souci de simplicité et de compréhension, ces codes ont été fusionnés en un seul document. Ce guide s'appuie sur la raison d'être du groupe, ses valeurs et sa Charte éthique. Il présente les bons comportements et réflexes à adopter pour incarner la raison d'être du Groupe Bonduelle et atteindre l'objectif de devenir une entreprise à impact positif. Il fixe les attentes individuelles et collectives envers les collaborateurs et les parties prenantes pour lutter efficacement contre la corruption et le trafic d'influence. Ce guide évoque différentes thématiques quotidiennes, telles que la corruption et le trafic d'influence, les paiements de facilitation, les cadeaux et invitations, le mécénat et le sponsoring, le conflit d'intérêts, les actions de lobbying, ainsi que l'accessibilité au dispositif d'alerte.

Ce document est opposable à tous les salariés depuis 2018, les instances représentatives du personnel ont été ou sont saisies conformément à la réglementation applicable. Il est traduit dans toutes les langues usuelles du groupe pour une appropriation par tous les collaborateurs.

Au cours de l'année 2022-2023, ce document a fait l'objet d'une mise à jour, intégrant de nouvelles règles et comportements à adopter, afin de le rendre plus accessible. Le texte complet est disponible sur le site internet www.bonduelle.com.

Engagement de la Direction générale

Dans l'intranet B&Co, une rubrique dédiée « Bonduelle et l'éthique » rend accessibles les principes éthiques et rappelle à chacun leur importance pour le Groupe Bonduelle. Elle facilite la compréhension par chaque collaborateur des outils utiles pour mettre en œuvre l'éthique dans ses activités quotidiennes. Elle contient un espace documentaire et explicatif de tous les codes, chartes et procédures qui constituent un corpus de règles et principes à connaître et appliquer.

Sur le site www.bonduelle.com, une page intitulée « Notre démarche éthique et anticorruption » présente la démarche éthique du Groupe Bonduelle, les documents associés ainsi que son dispositif d'alerte. À l'occasion de la mise à jour de la Charte éthique et du Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, le Groupe Bonduelle a publié une vidéo

(1) Cf. <https://www.bonduelle.com/fr/groupe/notre-strategie/>; Il est rappelé que le site internet ne fait pas partie du document d'enregistrement universel.

à destination des collaborateurs, visant à donner du sens à la démarche éthique des affaires du groupe. Cette dernière présente les quatre programmes de *compliance* de Bonduelle, la notion d'éthique des affaires, les documents associés et rappelle l'accessibilité au dispositif d'alerte.

2.5.1.2 Gouvernance

La gouvernance du Groupe Bonduelle permet la mise en place et le suivi des quatre programmes de *compliance* : Programme de lutte contre la corruption, Plan de vigilance, Programme de respect du droit de la concurrence et Programme de protection des données personnelles.

Annuellement, il est présenté à la Direction générale un état des lieux des différents programmes et les orientations dans l'objectif de les améliorer continuellement et mieux maîtriser les risques associés. Sous la supervision du Directeur finance, transformation digitale et développement géographique, le Comité de Pilotage *Compliance* détermine le plan d'actions annuel, à l'aune des orientations définies par la Direction générale.

Différents comités, composés d'experts en fonction des programmes, sont également mis en place. Ils s'assurent de la mise en œuvre du plan d'actions défini et de l'animation des différents programmes au niveau groupe et local. Ils se réunissent *a minima* deux fois par an.

Régulièrement, les organes et instances de direction du Groupe Bonduelle sont informés des programmes, des politiques et mesures mises en place et de leurs résultats. Pour chaque programme de conformité, une instance de suivi existe au niveau groupe.

Par ailleurs, le *Compliance Committee* intégrant la Direction juridique du groupe, la Direction de l'audit interne ainsi que le Directeur financier du groupe et les Directeurs financiers des *business units* se tient deux fois par an. Il supervise la mise en œuvre des programmes de *compliance* au sein des *business units*.

Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit de Bonduelle SCA veillent à ce que les activités de l'entreprise prennent en considération les enjeux sociaux, sociétaux, éthiques, environnementaux et de gouvernance. Ces instances ont entre autres la mission de s'assurer de l'existence de programmes de prévention et de détection des risques.

Le Conseil d'Administration de Bonduelle SA est également informé une fois par an des plans de mise en conformité et de leur exécution.

Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle

Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur ces questions, ses avis sont consultatifs.

Il est composé de quatre membres internes et externes à l'entreprise, choisis en fonction de leurs expériences, profil et

expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunit au minimum deux fois par an. Sa composition est détaillée dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

Le Comité d'Éthique peut être consulté pour donner un éclairage dans les situations d'intérêt général qui ne trouvent pas de réponse auprès de la hiérarchie ou des experts internes du groupe. Il peut également être saisi en cas de dysfonctionnement du système d'alerte interne. Dans ce cas, le Comité d'Éthique n'a pas pour vocation de recevoir l'ensemble des détails de l'alerte ni de la traiter, mais bien de s'assurer du traitement de l'alerte par les personnes en charge.

Par ailleurs, les parties prenantes de Bonduelle peuvent également contacter le Comité d'Éthique pour toute question relative à l'application de la Charte éthique.

Dans le cadre de ses réunions, le Comité d'Éthique fait régulièrement le point sur le dispositif d'alerte et réalise un suivi de la bonne mise en œuvre du plan de vigilance et du programme anticorruption. Il le fait notamment sous la forme de recommandations.

Fin août 2023, il a été décidé de la création d'un comité qui aura, notamment pour mission d'aider à la prise de décision en matière de stratégie RSE et d'éthique des affaires, contrôler son déploiement et l'atteinte des objectifs fixés. Ce comité aura pour vocation de remplacer le Comité éthique actuel et sera une émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA.

2.5.1.3 Programme de lutte contre la corruption

Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », Bonduelle dispose d'un dispositif de conformité visant à lutter contre la corruption. Ce dispositif fait écho aux engagements de Bonduelle en matière d'éthique des affaires et à son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, et est porté par la Direction générale.

Ce programme permet de prévenir et de détecter la commission, en France et à l'étranger, de faits de corruption et de trafic d'influence et d'y remédier si nécessaire. Il est applicable à l'ensemble des sociétés et des collaborateurs du Groupe Bonduelle.

Le dispositif anti-corruption est divisé en trois piliers, eux-mêmes divisés en plusieurs axes :

- 1) **l'engagement de l'instance dirigeante**, qui se traduit notamment par la définition des orientations stratégiques en la matière, la validation des plans d'action et les *reportings* qui sont faits aux différentes instances du groupe ;
- 2) **une cartographie des risques du groupe**, élaborée par la Direction de l'audit interne et la Direction juridique du groupe, en concertation avec les Directions opérationnelles, les *business units* et les fonctions supports ;



3) la gestion des risques, qui est opérée de différentes manières :

a. la prévention :

- les attentes et comportements à adopter pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence sont décrits dans le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (cf. 2.5.1.1). Un questionnaire de prévention des conflits d'intérêts est également diffusé auprès des managers, afin que le groupe puisse mettre en place des mesures pour les prévenir ou les résoudre,
- le dispositif de formation permet aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence de mieux appréhender ces risques. Le groupe a également déployé un *e-learning* permettant de sensibiliser les collaborateurs sur les risques de corruption et la posture attendue de chacun. Il a été demandé à ce que l'ensemble des collaborateurs disposant d'une adresse e-mail suivent cet *e-learning*, assorti d'un test pour s'assurer de la compréhension de la formation. Au 30 juin 2023, 80,4 % de la cible a suivi cette formation,
- l'évaluation des parties prenantes a été améliorée. Au cours de l'exercice 2022-2023, le groupe a en effet mis en place un *scoring* permettant d'évaluer les parties prenantes. Ce *scoring* prend en compte plusieurs critères, dont certains spécifiques à la corruption (cf. 2.5.2.2). De plus, des modèles de clauses contractuelles sont à la disposition des opérationnels, pour intégrer dans les contrats des dispositions particulières concernant la démarche éthique des affaires du groupe,

b. la détection :

- le dispositif d'alerte permet le recueil d'alertes provenant de collaborateurs ou de parties prenantes (cf. 2.5.2.4),
- des procédures de contrôles comptables internes ou externes sont destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence. La Direction de l'audit interne est, en parallèle, amenée à effectuer des contrôles sur l'application des procédures liées au programme de lutte contre la corruption.,

c. la remédiation :

- un système de gestion et de suivi des éventuelles insuffisances constatées dans la mise en œuvre des procédures est en place,
- un dispositif de sanctions disciplinaires prévoit de sanctionner le non-respect par les collaborateurs des règles énoncées dans le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence.

2.5.1.4 Programme de formation sur le respect du droit de la concurrence

Depuis 2016-2017, le Groupe Bonduelle dispose d'un *e-learning* sur les grands principes du droit de la concurrence. Il s'adresse en priorité aux salariés qui ont accès à des informations stratégiques afin d'affiner leurs connaissances, de renforcer leur vigilance et de leur donner la capacité d'adopter un comportement conforme et d'alerter de façon adéquate. Des campagnes de rappel sont réalisées tous les deux ans pour l'ensemble des collaborateurs concernés par cette formation, étant précisé que les nouveaux collaborateurs concernés doivent suivre cette formation au cours des mois qui suivent leur arrivée.

Au cours de l'exercice 2022-2023, 1 416 collaborateurs ont été invités à suivre la formation et 58 % de la cible l'ont d'ores et déjà suivie.

2.5.1.5 Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux

Lorsqu'elles sont susceptibles d'impacter le cours de son action en Bourse, les condamnations dont Bonduelle fait l'objet sont communiquées dans le cadre des informations réglementées. En 2022-2023 aucune société du Groupe Bonduelle n'a fait l'objet de condamnations significatives et pouvant impacter le cours de son action en Bourse dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

2.5.2 Plan de vigilance

De par sa raison d'être : « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète » et son ambition de devenir un groupe à impact positif, Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après le « devoir de vigilance »).

Cette démarche de vigilance est bâtie sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique, la démarche d'évaluation des performances RSE des fournisseurs avec EcoVadis et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Le plan de vigilance formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

2.5.2.1 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques. Les facteurs de risques majeurs de Bonduelle, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques propres au devoir de vigilance sont intégrés dans la présentation des risques extra-financiers (cf. 2.7 Déclaration de performance extra-financière). Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certaines Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum*, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;
- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, *World Economic Forum*, World Bank, UNICEF, CCFD - Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.



Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité :

Catégories de risques	Facteurs de risques	Criticité	Impact négatif	Probabilité	Description et gestion du risque
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Accapement des eaux	Moyenne	Fort	Moyenne	2.3.3. 2.3.4.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Défaut de qualité sanitaire des produits	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.2.5.
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Appauvrissement des terres et des sols	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.3.3.
Atteinte à l'environnement	Pollution des eaux	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.3.4.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de pesticides	Moyenne	Moyen	Faible	2.2.2.4.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de produits chimiques	Moyenne	Moyen	Faible	2.2.2.3.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes	Faible	Moyen	Faible	2.4.2.
Atteintes à l'environnement	Influence sur le changement climatique	Faible	Faible	Faible	2.3.2.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Traitement et gestion des déchets dangereux	Faible	Faible	Faible	2.3.6.3

Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir cinq étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis basé sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : Transparency International) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important ;
- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire.

Les *business units* BELL, BFE et BEAM sont engagées dans cette démarche, BFA a adopté cette démarche en réalisant ses analyses des risques fournisseurs (cf. 2.2.7 Achats responsables). C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe « 2.5.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

Mises à jour des cartographies

Les cartographies des risques liés au devoir de vigilance sont mises à jour tous les deux à trois ans conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne.

La dernière mise à jour de la cartographie des risques a été réalisée au cours de l'exercice 2021-2022.

2.5.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Traitement équitable des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, etc.) sont essentielles pour la pérennité du groupe, son développement et le respect de ses engagements en termes d'éthique des affaires.

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales soient basées sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.



Au cours de l'exercice 2022-2023, Bonduelle a créé un *scoring* permettant d'évaluer chaque partie prenante, dès son entrée en relation avec le groupe, puis une fois par an ce qui permet de suivre le risque dans le temps. Ce *scoring* est basé sur différents critères, tels que le secteur d'activité, le pays d'enregistrement et de facturation, la devise utilisée et le volume d'affaires budgété des relations d'affaires et commerciales. Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, comme l'indice global de paix ou encore l'indice de perception de la corruption. En fonction des résultats du *scoring*, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un score modéré ou élevé, une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante.

Cette nouvelle méthode a fait l'objet d'un test en France et est en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe Bonduelle pour les fournisseurs et prestataires de services. Au cours de l'exercice 2023-2024, le *scoring* sera déployé pour les clients, permettant ainsi d'évaluer l'ensemble des parties prenantes. Un travail complémentaire visant à évaluer, sur base du *scoring*, l'ensemble des fournisseurs déjà en relation avec Bonduelle a été réalisé.

Pour suivre l'évolution du risque, l'ensemble des parties prenantes sera évalué de manière annuelle.

En complément, d'autres mesures sont prises pour prévenir le risque des parties prenantes et l'atténuer :

- des modèles de clauses contractuelles spécifiques sont proposées, en cas de non-respect des mesures peuvent être prises, et celles-ci peuvent conduire à la résiliation du contrat ;
- sur base de la Charte d'approvisionnement agronomique, un processus établi permet d'évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs et de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves ;
- depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de la démarche et performances RSE des fournisseurs par EcoVadis (cf. 2.2.7 Achats responsables). Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

Droits de l'Homme et normes du travail

Conformément à la Charte éthique, Bonduelle respecte les normes internationales du travail. Il s'attache au respect de la Charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention n°135 concernant les représentants des travailleurs. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions, soit environ la moitié des collaborateurs couverts. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention fondamentale n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : États-Unis ;
- convention fondamentale n°100 sur l'égalité de rémunération : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail : États-Unis ;
- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Mieux connaître pour agir, former les collaborateurs au devoir de vigilance

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Groupe Bonduelle a formé certains collaborateurs exposés (par exemple la direction des achats, la direction des services financiers, la direction de l'export, etc.) au nouveau processus d'évaluation des parties prenantes et au devoir de vigilance. Cette formation, en présentiel, rappelle les fondamentaux du devoir de vigilance et expose des situations pratiques pour que chacun puisse prendre les bonnes décisions et respecter les engagements du groupe.

Une vidéo a également été diffusée à l'ensemble des collaborateurs connectés, visant à rappeler les quatre programmes de *compliance*, dont le devoir de vigilance fait partie. Elle est accessible à l'ensemble des collaborateurs et sera diffusée en sessions d'intégration, notamment sur le site de Villeneuve d'Ascq.

Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'évaluation	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Reporting RSE Audit interne des sites de production		
Sous-traitants et fournisseurs	Évaluation des fournisseurs <i>via</i> la plateforme EcoVadis (Europe et <i>Sourcing</i> international) Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et <i>Sourcing</i> international) Analyses qualité des ingrédients <i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes Envoi du Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence Insertion de clauses contractuelles spécifiques		
Agriculteurs	Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.3.2) signée par les agriculteurs partenaires Suivi du chef de plaine avec les partenaires agriculteurs du respect de la Charte d'approvisionnement agronomique et de la réglementation Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines <i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes		

La Direction de l'audit participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.

2.5.2.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

Périmètre d'actions	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique ressources humaines (cf. 2.4.1.1) Communication sur la démarche éthique des affaires, y compris la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence	Politique environnementale (cf. 2.3.2.3)	Politique 0 accident du travail (cf. 2.4.2.1) Politique qualité et nutrition des produits (cf. 2.2.5) Fondation Louis Bonduelle (cf. 2.2.4.2)
	Charte éthique (cf. 2.5.1.1) précisant notamment des obligations de prévention des risques liés au devoir de vigilance Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (cf. 2.5.1.1) Amélioration continue de notre <i>reporting</i> RSE avec audits externes (cf. 2.8.1 et 2.8.6) Engagements auprès des communautés locales (cf. 2.4.6)		
Sous-traitants et fournisseurs	Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (2.5.1.1) Charte éthique (cf. 2.5.1.1) Politique d'achats responsables (cf. 2.2.7) Clauses contractuelles spécifiques insérées dans les contrats, exigeant des parties prenantes de respecter plusieurs éléments, notamment identifier les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement.		
Agriculteurs	Voir la stratégie de transition vers une agriculture régénératrice (cf. 2.2)		

2.5.2.4 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, la *business unit* BFA, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce mécanisme d'alerte lors de formations, mais aussi par des publications faites dans les locaux. Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » de son site web www.bonduelle.com qui leur donne accès à la plateforme internet.

Une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise notamment la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie et comment le traitement des alertes est réalisé.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le groupe a mis à jour sa procédure de dispositif d'alerte et a changé de prestataire externe pour sa plateforme internet au 1^{er} juillet 2023. La plateforme est accessible sous le lien ci-dessous ⁽¹⁾.

2.5.2.5 Dispositif de suivi

Le Groupe Bonduelle dispose d'un ensemble d'instances en charge notamment du suivi de la mise en œuvre du plan de vigilance. Ces instances et leur activité de suivi en 2022-2023 sont décrites ci-dessus (cf. 2.5.1.2 Gouvernance).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mis en place :

Périmètre du dispositif de suivi	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique de dialogue social (cf. 2.4.7) et de respect des droits de l'Homme (cf. 2.5.2.2)	Part des sites ayant réalisé leur auto-évaluation à partir de la grille de management de l'eau et énergie Suivi de l'impact carbone des activités Bonduelle Part du recyclage des déchets (composés végétaux/déchets banals/déchets spéciaux) Part des sites qui ont identifié des zones remarquables sur leur territoire	Taux de fréquence des accidents du travail (cf. 2.4.2.4)
	Évaluation de l'avancement des objectifs RSE par le Comex Suivi du nombre de collaborateurs formés à la loi de vigilance et à la lutte contre la corruption Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs		
Sous-traitants et fournisseurs (cf. 2.5.2.6)	Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis Nombre de parties prenantes évaluées sur base du <i>scoring</i> Nombre de fournisseurs ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (autrefois dénommé "Code de conduite fournisseurs")		
Agriculteurs	Part des agriculteurs signataires de la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.3.2) Part des agriculteurs partenaires ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (autrefois dénommé "Code de conduite fournisseurs")		

(1) <https://bonduelle.whispli.com/alert?locale=fr>

2.5.2.6 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2022-2023

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne, et des travaux de la Direction juridique, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux collaborateurs concernant le dispositif d'alerte et le guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

À la clôture 2022-2023, le groupe a évalué 203 fournisseurs par l'intermédiaire d'Ecovadis.

Par ailleurs, 11 228 parties prenantes ont fait l'objet d'une évaluation sur base du *scoring* mis en place et 246 fournisseurs, représentant 416 millions d'euros en volume d'achat (hors agro) ont reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (autrefois dénommé "Code de conduite fournisseurs").

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les modèles de contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et la Charte éthique sont transmis par les Directions des achats des quatre *business units* du Groupe Bonduelle.

Dispositif d'alerte

Au cours de l'exercice 2022-2023, Bonduelle a recensé 8 alertes de toutes natures au niveau du groupe. Ces alertes ont été traitées conformément à la procédure d'alerte.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le plan de vigilance et plus globalement les sujets inhérents à la *compliance* ont été présentés au Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA. Un bilan et des plans d'action ont été présentés à la Direction Générale à l'été 2023.

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le Comité de Pilotage *Compliance* s'est tenu deux fois pour évoquer notamment l'application des mesures du plan de vigilance, le Comité de Suivi Vigilance s'est également tenu une fois, le *Compliance Committee* s'est réuni deux fois.

Les actions de suivi se sont focalisées notamment sur les points suivants :

- mise en place du nouveau processus d'évaluation des tiers ;
- mise à jour de la Charte éthique ;
- mise à jour de la procédure du dispositif d'alerte ;
- changement de plateforme de dispositif d'alerte.

2.6 Taxonomie

2.6.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « Taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant

considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et réduction de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.6.2 Obligation de reporting

Dans cette optique, la Taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) associés à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux 6 objectifs environnementaux cités ci-dessus.

Aujourd'hui, les sociétés soumises à la NFRD (*Non financial Reporting Directive*) ont une obligation de *reporting* quant à la Taxonomie. Sa mise en application est progressive sur quatre exercices à compter des publications du 1^{er} janvier 2022. Pour ce deuxième exercice, des dispositions allégées ont été prévues avec la publication de la part d'éligibilité et d'alignement seulement pour les objectifs 1 et 2. À partir de l'exercice clos le 30 juin 2024, le groupe devra publier en outre la part de ses activités éligibles aux 4 autres objectifs environnementaux,

et le 30 juin 2025, la part éligible et alignée par rapport aux 6 objectifs environnementaux.

À partir de l'exercice 2022-2023, il est imposé aux entreprises concernées de publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation dites « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles. Une activité considérée comme durable est définie par le règlement Taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à atteindre l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

2.6.3 Résultats 2022-2023

2.6.3.1 Chiffre d'affaires

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe Bonduelle portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 2 406 millions d'euros en 2023 (cf. 5.5, note 5.1). Or, dans le cadre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2021, la Commission européenne a priorisé les activités les plus contributives à l'émission de gaz à effet de serre (par rapport aux *scopes* 1 et 2) et n'a pas couvert

l'ensemble des secteurs de l'économie au sein des premiers règlements délégués. Ainsi, ces activités ne sont pas éligibles pour cet exercice de *reporting*.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de Bonduelle est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation considérées (OPEX) sont essentiellement des postes qui ne sont pas directement associés aux activités de production mais qui peuvent permettre à l'activité principale de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

2.6.3.2 CAPEX

La part des CAPEX éligibles s'élève à environ 8,5 % du total des CAPEX (vs. 6,3 % au 30 juin 2022). Au 30 juin 2023, le montant total (dénominateur) des CAPEX s'élève à 89,1 millions d'euros (cf. 5.5, notes 10.2 et 10.3). Les CAPEX éligibles, reflétées au numérateur, s'élèvent à 7,9 millions d'euros et comprennent principalement des investissements relatifs à la rénovation de bâtiments existants (activité 7.2), les travaux liés aux équipements d'efficacité énergétique (activité 7.3) et la flotte automobile (activité 6.5).

Les investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie sont de 0,9 % des CAPEX éligibles sur la période, soit 0,0 % des CAPEX totaux (cf. tableau 2.6.4).

2.6.3.3 OPEX

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs liés à des immobilisations corporelles par l'entreprise.

Elles représentent 127 millions d'euros soit une part non significative (moins de 6 %) des OPEX totales de l'entreprise.

Les travaux d'analyse menés par Bonduelle ont ainsi conclu à la non-matérialité de l'indicateur et donc à l'exemption de reporting de l'indicateur.

2.6.3.4 Respect des critères d'examen technique

Critères de contribution substantielle

Pour l'ensemble des investissements, le Groupe Bonduelle s'est assuré de vérifier les critères de contribution substantielle. Concernant la méthodologie appliquée pour l'activité 6.5, Bonduelle a uniquement analysé la flotte de véhicules en France appartenant aux catégories M1 et N1 dont les émissions spécifiques de CO₂ sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle).

DNSH (Do No Significant Harm)

Le groupe a mené les travaux permettant de vérifier le respect des critères DNSH (*Do No Significant Harm*) et a notamment vérifié le respect du DNSH d'adaptation au changement climatique en effectuant une analyse locale des risques et de la vulnérabilité liés au climat. Il résulte de cette analyse qu'aucune sensibilité forte sur les actifs ciblés n'a été identifiée, de fait aucun impact financier n'a été jugé significatif.

Le critère d'adaptation au changement climatique s'applique uniquement aux activités éligibles du Groupe.

2.6.3.5 Respect des Garanties Minimales

Une analyse dédiée a été conduite sur la partie Garanties Minimales au niveau groupe. Celles-ci consistent au respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et couvrent principalement les sujets de droits humains et d'éthique des affaires (lutte contre la corruption avec la mise en place de la loi Sapin II (cf. 2.5.1.3) et devoir de vigilance (cf. 2.5.2), fiscalité responsable, droit de la concurrence (cf. 2.5.1.4)).



2.6.4 Tableaux réglementaires

Chiffre d'affaires

Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Critères de contribution substantielle						
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au chan- gement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
			millions d'euros	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	0	0 %						
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	2 406	100 %						
TOTAL (A + B)	N/A	2 406	100 %						

OPEX

Code(s) (2)	OPEX absolu (3)	Part des OPEX (4)	Critères de contribution substantielle						
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au chan- gement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
			millions d'euros	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)									
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)									
OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	0	0 %						
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	127	100 %						
TOTAL (A + B)	N/A	127	100 %						



Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties Minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N (18)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%		

N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties Minimales (17)	Part des OPEX alignées sur la Taxonomie, année N (18)	Part des OPEX alignées sur la Taxonomie, année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%		

N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Taxonomie

CAPEX

Codes (2)	CAPEX absolu (3)	Part des CAPEX (4)	Critères de contribution substantielle						
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au chan- gement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
	millions d'euros	%	%	%	%	%	%	%	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)									
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	65	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	65	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)									
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1 848	2 %						
Construction et immobilier - Rénovation de bâtiments existants	7.2	5 809	7 %						
Construction et immobilier - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	140	0 %						
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	7 797	9 %						
Total (A.1 + A.2)	N/A	7 862	9 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CAPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	81 246	91 %						
TOTAL (A + B)	N/A	89 108	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténu- ation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties Minimales (17)	Part des CAPEX alignées sur la Taxonomie, année N (18)	Part des CAPEX alignées sur la Taxonomie, année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%		
	OUI		OUI	OUI		OUI	0 %	N/A	N/A	N/A
	OUI		OUI	OUI		OUI	0 %	N/A	N/A	N/A



2.6.5 Note méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, les activités contribuant faiblement au chiffre d'affaires n'ont pas été retenues dans le périmètre d'analyse. Ainsi, le CA lié à des prestations de fret routier, représentant moins de 3 % du total, n'a pas été considéré comme matériel pour ce *reporting*.

L'ensemble des CAPEX ont été revues pour l'année 2023 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de

la Direction financière et RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OPEX telles que définies par la Taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste.

De manière générale, une note méthodologique interne a été rédigée dans un souci de transparence et de pérennité de la démarche. Celle-ci formalise la méthodologie de calcul et de *reporting* pour chacun des indicateurs, et est disponible sur demande auprès des services Finance et/ou RSE.

2.6.6 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la Taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les *scopes* 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (cf. 2.3.2).

Sur les *scopes* 1 et 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique (cf. 2.3.2.4).

Sur le *scope* 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers de sa feuille de route Agro (cf. 2.3.3.2), et sur la conception de ses emballages (cf. 2.3.6.2).

2.6.7 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre étant voués à évoluer, certaines entreprises anticipent et identifient les activités qui seront éligibles et ainsi susceptibles d'impacter leurs indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Dans ce cadre, Bonduelle a mis en place un groupe de travail afin de préparer le *reporting* d'éligibilité et d'alignement sur son activité principale qu'est la

« Production de nourriture » qui devrait contribuer aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. À ce jour aucun délai n'a été défini par la commission européenne pour la consultation et l'adoption de l'Acte Délégué concernant cette activité de « Production de nourriture ».

2.7 Déclaration de performance extra-financière

Table de correspondance des éléments de la DPEF

Le modèle d'affaires du groupe est présenté dans les sections 1.1 Profil, 1.5 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif et 2.9.1 Organisation du Groupe Bonduelle.

Les principaux risques sociaux et environnementaux liés à l'activité de la société, ainsi que la méthode suivie pour les identifier et les hiérarchiser, sont présentés dans la section 4.2 Facteurs de risques.

Principaux risques RSE	Politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance	Section
Accidents du travail	Politiques et diligences : Santé et sécurité au travail	2.4.2
	Indicateurs : Ressources Humaines	2.4.2.4
	<ul style="list-style-type: none"> taux de fréquence des accidents du travail taux de gravité des accidents du travail 	2.8.7.7
Appauvrissement des sols et écosystèmes	Politiques et diligences : la feuille de route Agro, notre stratégie agronomique à impact	2.3.3
	Indicateurs : Agronomie	2.3.3.2
	<ul style="list-style-type: none"> part des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice part des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs part des producteurs et des fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la feuille de route Agro part de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse part de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision part de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée 	2.8.7.1
	Politiques et diligences : Contribuer à la neutralité carbone & des usines meilleures pour la planète	2.3.2.1 et 2.3.2.4
	Indicateurs : Carbone et Environnement industriel	2.3.2.4
	<ul style="list-style-type: none"> émissions globales de gaz à effet de serre pourcentage de baisse des émissions de gaz à effet de serre énergie et eau consommées par tonne de produits fabriqués nombre de sites certifiés ISO 50001 sur le périmètre Europe part des énergies alternatives dans le mix énergétique de Bonduelle montants dépensés pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement (air et énergie) 	2.8.7.2 et 2.8.7.4
Crise alimentaire	Politiques et diligences : Qualité et traçabilité alimentaire	2.2.5
	Indicateurs : Qualité	2.8.7.6
	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, sur les produits surgelés, frais ou traiteur part des sites Bonduelle possédant au moins une certification nombre de sites certifiés pour la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique nombre de jours d'audits réalisés par des organismes extérieurs dans les usines Bonduelle part des industriels partenaires fournisseurs de produits finis audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits 	
	Politiques et diligences : le risque de condamnation pour pratique anticoncurrentielle s'inscrit dans la démarche éthique du groupe. La politique et les diligences sont présentées en section 2.5 Éthique et Vigilance.	2.5.1
	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence. 	2.5.1.4

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur du fait des dispositions déjà en place au sein de l'entreprise. Les autres informations légales attendues au titre de la DPEF (énergie/climat, économie circulaire, gaspillage alimentaire, etc.) sont traitées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel. La table de correspondance présentée au paragraphe 2.7 permet au lecteur de trouver dans le chapitre 2 les éléments spécifiquement attendus au titre de la DPEF.

2.8 Note méthodologique du reporting RSE

2.8.1 Contexte et objectifs

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document d'enregistrement universel. Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs de *reporting* RSE de Bonduelle ont été élaborés par les experts de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès des équipes opérationnelles. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements RSE de Bonduelle croisés avec les exigences du GRI STANDARDS du Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle.

Le présent rapport est réalisé conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises. De plus, ce rapport a été préparé en faisant référence aux normes GRI : option « Déclaration faisant référence à GRI » (cf. 2.9.2 - Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport). Le présent document contient le plan de vigilance du Groupe

2.8.2 Procédure

Le pilotage du *reporting* est assuré par le manager *Impact Reporting* du département RSE et de la communication *corporate* du groupe ainsi que par les responsables des domaines concernés – Ressources Humaines, Agronomie, Industrie, Qualité et Nutrition, Transport, et Achats – et par les équipes de la RSE.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à la majorité des domaines de la RSE, l'outil Metrio® permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son

Bonduelle et le compte rendu de sa mise en œuvre effective, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période fiscale, soit cette année du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les indicateurs publiés en annexe 2.9 dans le document d'enregistrement universel présentent les résultats de l'année écoulée, ceux des trois années précédentes, et ceux de l'année 2021-2022 retraités sans la *business unit* BALL afin de suivre l'évolution des indicateurs à périmètre comparable. La période de *reporting* peut être ajustée ou décalée de quelques jours pour des raisons de disponibilité des données.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage RSE afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, Deloitte, par ailleurs co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations de la déclaration de performance extra-financière publiées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel.

Ce rapport ne contient ni modification, sauf mention contraire explicite, ni retrait d'informations fournies dans les rapports précédents concernant des éléments matériels.

usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) sont accessibles depuis l'interface de saisie des données. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du *reporting* sont formés à Metrio® et accompagnés tout au long du *reporting*.

Le *reporting* Ressources Humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données QLIK RH), le *reporting* Agronomie (réalisé via l'outil AgroOne et formulaires en ligne) et le calcul des émissions de CO₂ liées au transport ne sont pas réalisés avec l'outil de *reporting* Metrio®.



2.8.2.1 Contrôles et validation

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé pour tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart significatif (+ ou - 15 %) par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire :

- pour l'Environnement industriel, les responsables Environnement des sites saisissent les données et les contrôleurs de gestion associés contrôlent et valident les données ;
- pour le domaine Ressources Humaines, les données sont remontées et validées par les interlocuteurs Ressources Humaines de chacun des pays. Elles sont ensuite consolidées par le responsable du domaine Ressources Humaines. Des audits internes ont été menés par les équipes Ressources Humaines afin de s'assurer de la maîtrise des données et de renforcer la fiabilité du processus ;
- pour l'Agronomie, les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte amont agricole ;
- pour les Achats, les responsables Achats pays valident les formulaires achats ;
- pour la Qualité, les responsables Qualité pays valident les formulaires qui leur sont attribués ;

2.8.3 Périmètre

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (Organisation du Groupe Bonduelle – partie 2.9.1) est concerné par le reporting RSE. Le périmètre de reporting est défini sur la base du périmètre de consolidation (5.5 Annexe aux comptes consolidés – note 15 – Liste des sociétés du groupe) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante. L'intégration de BFA dans le reporting se poursuivra en 2023-2024 sur les domaines manquants décrits dans la section 2.8.3.2 Intégration de la *business unit* BFA ;
- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine Transport et sur le domaine Achats. La société OP OASI (Italie), société mise en équivalence, étant fournisseur de Bonduelle à 100 %, est ainsi intégrée au périmètre achats ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de reporting, à l'exception des domaines Transport, Ressources Humaines et Carbone ;

- pour l'Emballage, les données sont validées par les responsables Packaging et/ou les responsables Agro-industrie ;
- pour le Transport, les données sont vérifiées mensuellement dans les outils de gestion logistiques, puis extraites automatiquement. Ces données sont ensuite transmises à un partenaire externe en charge du calcul des émissions de CO₂.

2.8.2.2 Consolidation des données

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Metrio®, des outils RH, Agronomie et Transport par l'équipe du Contrôle de gestion du groupe. Une revue de cohérence groupe est assurée par la Direction RSE, les référents de domaine au niveau groupe et la Direction consolidation et gestion du groupe.

2.8.2.3 Outils du reporting Ressources Humaines

Le groupe a établi un système informatique permettant la collecte des données Ressources Humaines principalement via des paramétrages automatiques et quelques saisies manuelles dans notre système d'informations. Cette organisation concerne le périmètre groupe.

- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine Ressources Humaines ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine Ressources Humaines. Les quantités reportées sont non significatives ;
- le site de San Paolo d'Argon (Italie) est inclus dans le périmètre des indicateurs qualité ;
- les sites San Paolo d'Argon et Battipaglia (Italie) sont exclus du périmètre environnement industriel.

2.8.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2022-2023

Pour rappel, en 2021-2022, le périmètre du reporting a intégré l'entité France Champignon, qui comprend les sites de Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles et Bagneux.

En 2022-2023, la *business unit* BALL a été exclue du reporting du fait de l'ouverture de son capital au 30 juin 2022. Les chiffres 2021-2022 présentés dans le chapitre 2 ont tous été retraités sans BALL afin de permettre la comparaison N / N-1 sur des périmètres constants.

2.8.3.2 Poids de la *business unit* BALL dans les indicateurs historiques 2021-2022

Afin de permettre les comparaisons N / N-1 sur des périmètres identiques, voici à titre informatif le poids que représentait la *business unit* BALL dans les principaux indicateurs de performance reflétant l'activité agro-industrielle de Bonduelle en 2021-2022 :

- tonnes de produits fabriqués : 30,2 % ;
- consommation d'énergie : 31,7 % ;
- consommation d'eau : 23,4 % ;
- production de déchets industriels banals : 37,5 % ;
- consommations d'emballages : 19,7 % ;
- surface agricole cultivée : 34,5 % ;
- émissions de gaz à effet de serre : 30,7 % ;
- nombre d'ETP : 18,3 %.

Concernant les indicateurs 2021-2022 du B! Pact, les variations entre les données retraitées sans BALL et les données d'origine sont toutes inférieures à +/- 10 %. Nous considérons donc que l'impact du retrait de BALL dans le reporting 2021-2022 ne nécessite pas d'explications ciblées complémentaires.

2.8.3.3 Intégration de la *business unit* BFA

Le travail réalisé depuis 2017-2018, année d'intégration de BFA dans le groupe, a permis d'harmoniser les indicateurs de reporting. Les interlocuteurs en charge du reporting sont identifiés et formés au reporting et à l'utilisation du logiciel Metrio®. Les contrôles et validations des données de BFA suivent le même process que les autres *business units*. En 2022-2023, le travail d'intégration des données de la *business unit* BFA s'est poursuivi.

Seuls les indicateurs liés aux achats de fruits et légumes élaborés ne sont pas publiés.

2.8.3.4 Amont agricole

Le reporting est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France Sud-Ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Portugal ; Russie ; États-Unis (Frais et Long Life) ; Brésil ; activité Champignons (France et Pologne).

2.8.3.5 Transport

Le transport a été intégré à la démarche RSE de Bonduelle en 2007-2008. En 2022-2023, le périmètre opérationnel du reporting transport reprend l'ensemble des opérations de transport de légumes récoltés de l'amont agricole, et de marchandises de nos intersites et de la distribution client.

Le calcul des émissions de CO₂ liées au transport s'appuie sur le suivi des kilomètres parcourus et des tonnes transportées par camion, en train, et en bateau, automatique et reporté au réel. Les trajets en avion sont exclus du fait de leur très faible part dans le transport des marchandises. La méthodologie de calcul est attestée conforme à la norme EN 16258 et certifié GLEC (*Global Logistics Emissions Council*). Les flux de transport

considérés pour l'amont agricole représentent uniquement les trajets des légumes récoltés des champs aux usines, mais excluent les trajets des légumes achetés aux fournisseurs.

2.8.3.6 Achats

Le périmètre du reporting achats concerne les achats réalisés par Bonduelle, notamment :

- le packaging : boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, matières premières ;
- les légumes, ingrédients et les denrées végétales et animales entrant dans la composition de ses recettes, non cultivés ou produits par le groupe ;
- les achats indirects : notamment l'énergie, les pièces de rechange et les prestations de service.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- Europe : incluant en plus les semences ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients.

2.8.3.7 Carbone

Le périmètre des différents scopes est défini selon les critères du *GHG Protocol*. Certains postes spécifiques à l'activité de Bonduelle ont été répartis de la manière suivante :

- la répartition des émissions transports entre le scope 1 et 3.3 ;
- la répartition des émissions de la vapeur entre le scope 1 et le scope 2 ;
- la prise en compte des émissions du photovoltaïque dans le scope 3 ;
- les allocations des émissions liées à la matière première alimentaire cultivée dans le scope 1 ;
- les émissions liées au transport et stockage en magasin sont reportées du scope 3.10 à 3.9 ;
- les émissions du transport aval de distribution des produits finis sont réparties entre le scope 3.4 et 3.9.
- les consommations énergétiques et de fluides frigorigènes des sites San Paolo et Battipaglia sont désormais inclus dans les scopes 1 et 2 ;
- les émissions des stations de traitement des effluents industriels sont réparties entre le scope 1 et 3.5 ;
- les émissions entrepôts industriels sont réparties entre les scopes 1, 2, 3.1 et 3.3 ;
- les émissions des gaz inertes sont réparties entre les scopes 3.1 et 3.11 ;
- les émissions des déchets végétaux sont réparties entre les scopes 3.4 et 3.5 ;

- les émissions des emballages intègrent depuis 2022-2023 l'*outsourcing* pour les *business units* BEAM (sauf Brésil), BELL et BFA (BFE le faisant déjà initialement) ;
- les émissions de la production des champignons sont réparties entre les *scopes* 1, 3.1, 3.4 et 3.5 ;
- les émissions des assurances sont dans le *scope* 3.1 ;
- les émissions des investissements informatiques sont dans le *scope* 3.2 ;
- les émissions des biens immobilisés se réalisent sur les montants d'investissements, et non plus sur les montants d'amortissement (mise à jour 2022-2023).

2.8.3.8 Emballages

Le périmètre de *reporting* de l'indicateur « Quantité de matériaux recyclés intégrés dans les emballages » inclut toutes les *business units*, ainsi que la sous-traitance.

2.8.4 Indicateurs

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du *reporting* est situé en annexe. Le rapport de l'OTI en section 2.8.6 précise la liste des indicateurs sélectionnés pour les travaux de vérification.

2.8.4.1 Précision sur les indicateurs Agronomie

Périmètre temporel : Les activités de l'amont agricole de Bonduelle sont principalement situées dans l'hémisphère Nord et les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux. En conséquence, dans la majorité des cas, afin de reporter des données réelles (de cultures effectivement récoltées), Bonduelle utilise les données agricoles des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant l'année de *reporting*.

Source et niveau de granularité des données : La source et le niveau de granularité des données sur les techniques culturales reportées dépendent de chaque bassin. Cela s'explique par les différents systèmes de management des données agronomiques existants. Ainsi, certaines informations peuvent être basées sur les déclarations des agriculteurs. Des vérifications de cohérence par les experts agronomes sont réalisées sur les données ainsi collectées.

Critère de comptabilisation des techniques culturales alternatives : dans le cas des bassins qui reportent à l'échelle de l'exploitation, une technique culturale alternative est considérée lorsqu'elle est employée sur plus de 75 % de la surface.

Périmètre des activités : les indicateurs sur les techniques culturales qui sont reportés ne sont pas pertinents pour l'activité Champignons, en Pologne et en France, dont la culture est hors-

Le périmètre de *reporting* de l'indicateur « Quantité d'emballages conçus pour être recyclables » inclut toutes les *business units*, ainsi que la sous-traitance.

Le calcul de l'indicateur « Consommation d'emballage des produits commercialisés » se base soit sur la quantité d'emballages consommée, soit celle achetée, en fonction des données disponibles sur site, et ne comprend pas les tonnages de la sous-traitance.

2.8.3.9 Nutrition

Pour l'année 2022-2023, les indicateurs Nutri-Score et Sans Additifs englobent l'ensemble des *business units* du groupe, à l'exception de Bonduelle Prospective et Développement (BPD) et du site de Cristalina (Brésil).

Indicateur Nutri-Score : les produits dits « displays » (ou mix/hétérogène) sont exclus du calcul car ils peuvent contenir des notes Nutri-Score différentes.

Indicateur Additifs : pour 2022-2023, les produits « champignons » de la Pologne sont également exclus du calcul.

sol. Cette activité est donc exclue du périmètre de *reporting* des techniques culturales. Ces surfaces représentent moins de 0,5 % des surfaces cultivées par les agriculteurs.

Périmètre des surfaces incluses : les indicateurs exprimés en « surface cultivée » et « surface irrigable » sont calculés sur toute la surface cultivée par les agriculteurs de Bonduelle hors surface équivalente fournisseur. Celle-ci représente 87 % de la surface cultivée totale.

Part de surfaces irrigables : 88 % de la surface cultivée par les agriculteurs est irrigable.

Précision sur l'indicateur « % des surfaces cultivées en utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse » : Bonduelle suit l'usage des alternatives suivantes : utilisation de biostimulants ou de produits de biocontrôle, faux semis, filets anti-insectes, solarisation, désherbage mécanique ou paillage. Le groupe prend en compte les surfaces sur lesquelles ces alternatives sont prévues :

- de manière exclusive ; ou
- en complément de pesticides de synthèse – ce qui contribue à diminuer l'utilisation de ces derniers.

Précision sur l'indicateur « nombre de réseaux de surveillance » : les données des *business units* FRESH *i.e.* BFE et BFA sont publiées séparément de celles des autres bassins de production du groupe en Long Life car elles étaient exprimées en deux unités différentes :

- un nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de surveillance sur le périmètre FRESH *i.e.* BFE et BFA ;
- un nombre de réseaux de surveillance dont bénéficient les agriculteurs pour le reste du groupe.

2.8.4.2 Précision sur les indicateurs Ressources humaines

Pour l'exercice 2022-2023, les données RH des sites français ont été arrêtées au 22 juin 2023.

Heures de grève : les heures de grève prises en compte concernent des motifs internes au Groupe Bonduelle et excluent les appels nationaux à la grève, externes à l'entreprise.

Entretiens individuels : le nombre d'entretiens théoriques est égal à l'effectif éligible au 30/06/N-1 et le nombre d'entretiens réalisés est le nombre d'entretiens réalisés pendant l'année fiscale.

2.8.4.3 Précisions sur les indicateurs Environnement industriel

Les émissions de NO_x, SO_x et particules, principalement issues du fonctionnement des chaudières, font l'objet d'un suivi en interne.

TeqCO₂ d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations de biogaz sur site et à la combustion de biomasse sont comptabilisées.

2.8.4.4 Précision sur les indicateurs Transport

En 2020-2021, Bonduelle s'est attaché à harmoniser, à fluidifier et à fiabiliser les méthodes de calcul des émissions de CO₂ pour le transport des marchandises (cf. 2.3.2.4).

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) *via* la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- achats d'ingrédients, de matières premières (hors amont agricole) et/ou d'emballages (c'est-à-dire tous les achats à un tiers) ;
- avoirs avec retour de marchandises ;
- commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DDM (date de durabilité minimale).

Les indicateurs calculés au 30 juin 2023 sont exprimés en tonne de CO₂ et en ratio kg CO₂ émis par tonne transportée en phase de distribution clients.

La méthodologie de calcul est certifiée GLEC depuis juin 2022 pour 12 mois, et attestée conforme à la norme EN 16258.

2.8.4.5 Précisions sur les indicateurs Qualité

Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé : il s'agit des analyses *listeria monocytogenes* sur produits.

2.8.4.6 Précisions sur les indicateurs Emballages

Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages.

Indicateur de consommation d'emballages : calculé à partir de la quantité consommée réelle des usines lorsque cela est possible, ou à partir de la quantité approvisionnée lorsque la donnée n'est pas disponible.

Indicateur sur la quantité de matériaux recyclés : calculé à partir des quantités achetées.

2.8.4.7 Précisions sur les indicateurs Carbone

Pour l'année 2022-2023, plusieurs changements structurels et méthodologiques ont conduit à une mise à jour des calculs historiques sur N, N-1 et *Baseline* SBTi :

Mise à jour méthodologiques :

- précision des facteurs d'émissions (FE) :
 - FE domicile-travail,
 - introduction du GNR dans les énergies utilisées,
 - caractérisation spécifique de l'activité interne Champignons,
 - caractérisation de la filière des traitements des déchets organiques,
 - révision des FE des produits outsourcés ;
- évolution des FE dans le temps : évolution des mix énergétiques de l'électricité.

Mise à jour de périmètre : exclusion de BALL sur 2019-2020 (baseline) et 2021-2022 (N-1) pour permettre les comparaisons

Mise à jour de données historiques : les données d'achat d'ingrédients de la business unit BFA pour les années 2019-2020 (baseline SBTi) et 2021-2022 (N-1) ont été mises à jour.

2.8.4.8 Précisions sur l'indicateur Formation sur les pratiques anticoncurrentielles

Pour 2022-2023, l'indicateur sur la part des collaborateurs concernés par la formation sur les pratiques anticoncurrentielles sur les deux dernières années, et ayant réalisé la formation, ne comprend pas les pays suivants : Hongrie, Roumanie, République tchèque.

2.8.4.9 Précisions sur l'indicateur engagement civique

À partir de 2022-2023, le périmètre pour le calcul du KPI engagement civique a été revu.

Pour des raisons de proximité géographique, certains sites seront regroupés car les actions d'engagement civique concernent des collaborateurs de plusieurs entités. Les sites de moins de 10 personnes ne sont donc pas inclus dans le périmètre.

Ainsi, les changements sont les suivants :

- les sites de production des champignons Loudun, Montoire, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, l'Île-Bouchard, La Tourte sont comptabilisés sur le site de Doué-la-Fontaine ;
- Le site Estrées conserve, Estrées surgelé, et Rosières sont comptabilisés sur le site Estrées-Mons ;
- Reutlingen siège et Reutlingen usine ont été regroupés sur le site Reutlingen GmbH.

2.8.5 Calendrier 2022-2023

Date	Action	Département
Février	Mise à jour des référentiels de définitions	Experts de domaines et coordinateur du reporting
Avril	Traduction des référentiels	Coordinateur du reporting
	Mise à jour des correspondants au reporting	Coordinateur du reporting
Mai-juin	Formation des correspondants à l'outil et à la méthode de reporting	Coordinateur du reporting et correspondants
	Pré-audit Ressources Humaines et Agronomie	Coordinateur du reporting et experts de domaine
Juillet	Collecte des informations	Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale
	Validation des données	Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de reporting
Août	Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation	Contrôle de gestion groupe et experts de domaine
	Audits du reporting sur les sites industriels	Sites industriels audités
Septembre	Audit de la consolidation groupe	Contrôle de gestion groupe
	Audit de la politique RSE	Experts de domaine
	Revue du document d'enregistrement universel pour la conformité réglementaire	Communication groupe
	Validation du document d'enregistrement universel et tableaux de bord détaillés	Experts de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe

Le précédent rapport RSE publié figure dans le document d'enregistrement universel du Groupe Bonduelle, diffusé sur www.bonduelle.com en octobre 2022.

Toute question sur le contenu de ce rapport peut également être adressée depuis le formulaire de contact de www.bonduelle.com



2.8.6 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Bonduelle,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle SCA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1886 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Gérance :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 révisée (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre juin et septembre 2023 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
 - Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
 - Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
 - Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 18,9 % des effectifs et 22,7 % des consommations d'énergie.
 - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle

de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 septembre 2023

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Edouard Lhomme

Associé, Audit



Julien Rivals

Associé, Développement Durable

(1) **Informations qualitatives sélectionnées** : Evolution de la couverture de la certification B Corp en termes de chiffre d'affaires, Méthodologie suivie pour déterminer les objectifs à impact positif, Revue des politiques de l'agriculture régénératrice.

(2) **Informations quantitatives sélectionnées** :

Social : Effectif (ETP), Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, Pourcentage des salariés permanents couverts par une assurance décès.

Environnement industriel : Consommation d'énergie et répartition par source d'énergie, Part des énergies alternatives dans le mix énergétique.

Carbone : Emissions de gaz à effet de serre scope 1 & scope 2.

Nutrition : Part des produits Bonduelle notés en Nutri-Score A et B, Part des produits Bonduelle sans additifs controversés.

Pratiques anti-concurrentielles : Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence.

Agronomie : Pourcentage de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèses, Pourcentage des producteurs et de fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la Roadmap Agro Bonduelle, Pourcentage de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision, Pourcentage de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée.

(3) **Entités sélectionnées** : Estrées BCI, (Social et Environnement industriel), Estrées SURG (Social), Nagykoros (Social et Environnement industriel), Jackson (Social), ; BELL South West (Agronomie et Nutrition), BFE Genas (Agronomie), Irwindale (Environnement Industriel), Données consolidées groupe (Pratiques anti-concurrentielles et Carbone).

2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 sans BALL (IFRS 5)	2022-2023
Chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle (en millions d'euros)	2 855	2 779	2 892	2 203	2 406

2.8.7.1 Agronomie

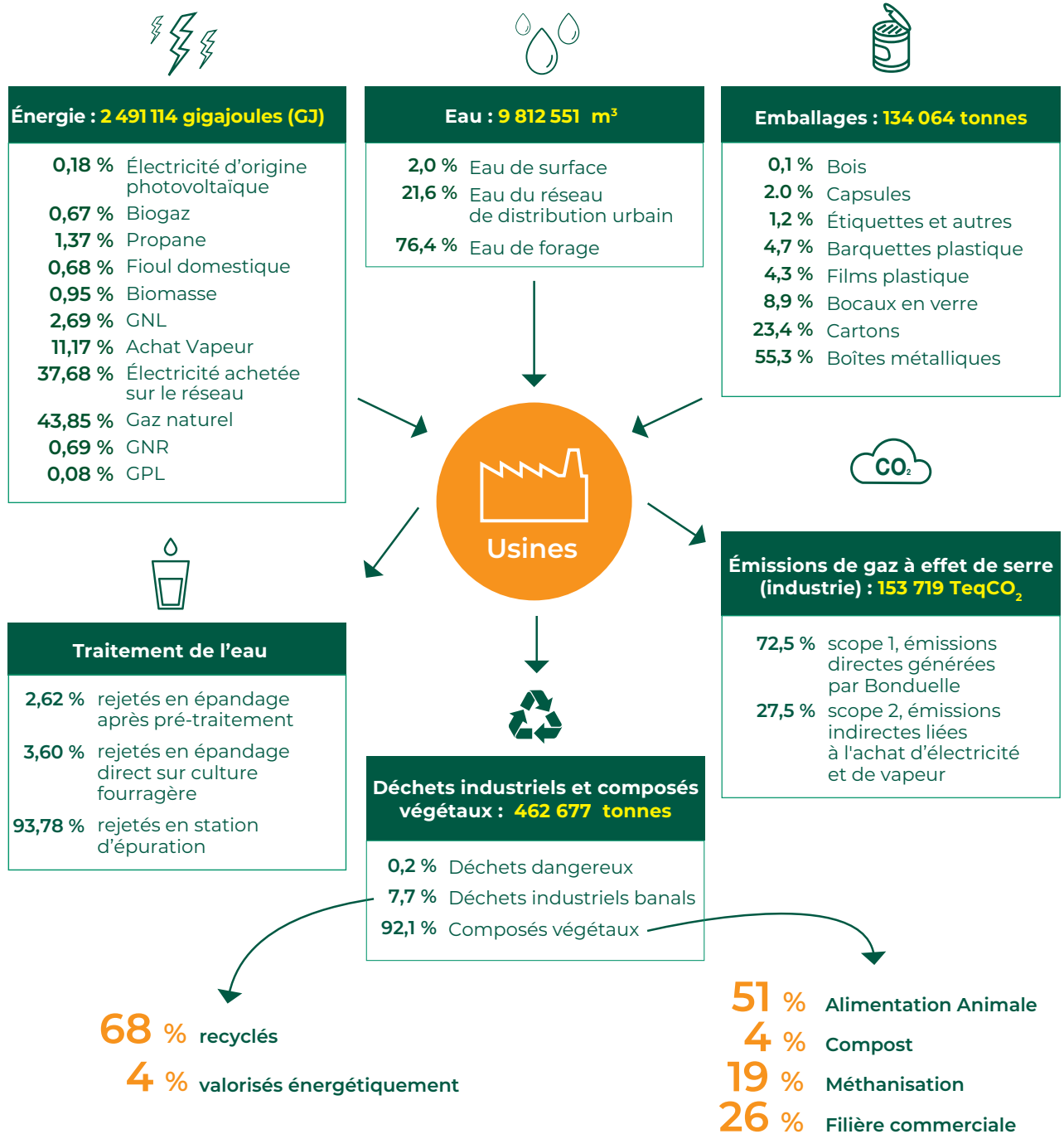
Indicateurs	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
% des producteurs engagés dans l'agriculture régénératrice	N/A	N/A	N/A	41,9 %
EAU, SOL, BIODIVERSITÉ, CERTIFICATION				
Surface cultivée Bonduelle irrigable (en ha)	66 183	63 151	53 724	52 056
% de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision	54 %	44 %	51,3 %	53,7 %
% surface cultivée en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs	0 %	5 %	7,7 %	44,1 %
% des producteurs et de fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la feuille de route Agro Bonduelle	N/A	N/A	N/A	23,9 %
% des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique	N/A	4 %	2,7 %	3,4 %
Nombre de variétés utilisées par type de culture	N/A	13	14,2	14,4
Nombre de variétés testées par type de culture	N/A	3	1,8	3,9
ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE				
% de la surface cultivée Bonduelle non récoltée	6 %	8 %	6,6 %	5,8 %
% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée	68 %	58 %	88,8 %	64,6 %
PESTICIDES				
% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse	52 %	56 %	65,3 %	44,3 %
PARTENARIATS				
Nombre de collaborateurs Agro	311	301	260	250
Nombre d'experts Agro Terrain	N/A	N/A	N/A	122
Nombre de fournisseurs	215	406	354	360
Nombre de producteurs	2 825	2 551	2 068	2 030
Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle	3 040	2 957	2 422	2 390
% des producteurs qui renouvellent leur contrat avec Bonduelle	90 %	91 %	91,9 %	88,4 %
Surface cultivée pour Bonduelle par les partenaires (en ha)	98 038	94 334	61 774	59 108
Surface cultivée équivalente fournisseur (en ha)	26 069	20 960	8 187	8 895
Somme des surfaces totales cultivées pour Bonduelle (en ha)	124 107	115 294	69 961	68 316
% de surface équivalente fournisseur	21 %	18 %	11,7 %	13,3 %
% des producteurs évalués en interne	100 %	90 %	99,8 %	99,5 %
% des producteurs ayant signé la Charte agronomique Bonduelle	94 %	98 %	97,6 %	98 %
FORMATION				
% de producteurs formés à l'agriculture régénératrice	N/A	N/A	N/A	0 %
% de collaborateurs Agro ayant atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture régénératrice »	N/A	N/A	N/A	1,3 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.8.7.2 Environnement industriel

Consommation, rejet et valorisation dans les usines Bonduelle

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles, les valorisations et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle.



Indicateurs	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Tonnes de produits fabriqués (TPF **)	1 251 826	1 206 099	1 206 322	841 995	756 537
Consommation d'eau					
Nombre de m ³ consommés	13 957 968	13 503 444	14 330 776	10 982 857	9 812 551
Nombre de m ³ par tonne de produits fabriqués (m ³ /TPF)	11,2	11,2	11,9	13	12,97
Sourcing de l'eau					
Eau de forage (en m ³)	8 546 177	8 128 984	9 009 227	8 268 945	7 499 976
Eau d'un réseau urbain (en m ³)	4 852 607	4 965 988	5 100 240	2 713 912	2 119 398
Eau de surface (en m ³)	559 185	408 472	221 309	0	193 177
Consommation d'énergie					
Consommation globale en GJ (gigajoules)	3 491 852	3 466 720	3 859 066	2 635 112	2 491 114
dont électricité achetée sur le réseau (en GJ)	1 519 453	1 495 241	1 534 595	995 938	938 630
dont électricité d'origine photovoltaïque (en GJ)	2 385	4 666	4 587	4 587	4 404
dont électricité achetée avec garantie d'origine (en GJ)		2 326	0	0	0
dont gaz naturel (en GJ)	1 413 809	1 421 173	1 752 029	1 088 219	1 092 297
dont propane (en GJ)	95 015	67 051	38 407	34 440	34 074
dont GPL (en GJ)	5 341	1 569	1 713	1 606	2 093
dont fioul domestique (en GJ)	28 035	39 715	45 932	28 843	16 886
dont biomasse (en GJ)	38 418	55 169	56 449	56 449	23 764
dont achat vapeur (en GJ)	383 608	375 636	326 175	326 174	278 352
dont biogaz (en GJ)	5 787	4 176	21 613	21 291	16 587
dont GNR (en GJ)					17 072
dont GNL (en GJ)					66 955
Répartition de l'électricité par pays					
France	38 %	36 %	37 %	57 %	62,1 %
Canada	23 %	23 %	22 %	0	0
États-Unis	26 %	27 %	24 %	18 %	15,6 %
Portugal	4 %	3 %	3 %	5 %	5,5 %
Pologne	3 %	3 %	3 %	4 %	4,7 %
Hongrie	3 %	3 %	3 %	5 %	4,7 %
Allemagne	1 %	1 %	1 %	2 %	2,4 %
Russie	2 %	3 %	3 %	4 %	4,1 %
Brésil	0,3 %	0,6 %	0,6 %	0,9 %	0,8 %
Production de déchets banals (déchets non dangereux)					
Tonnes	74 886	71 836	61 164	38 233	35 514
Kg par tonne de produits fabriqués	59,8	59,6	50,7	45,4	46,9
Filières de traitement					
Centre d'enfouissement technique	26,6 %	34,0 %	32,2 %	41,8 %	28 %
Valorisation énergétique	9,1 %	5,2 %	4,0 %	4,8 %	4 %
Recyclage	64,3 %	60,8 %	63,8 %	53,4 %	68 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

** TPF = Poids net égoutté sans emballage.



Indicateurs	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Production des déchets spéciaux (déchets dangereux)					
Tonnes	225	273	263	245	839
Kg par tonne de produits fabriqués	0,18 kg	0,23 kg	0,21	0,28	1,1
Production de composés végétaux					
Tonnes	593 297	597 760	633 646	421 137	426 424
Kg par tonne de produits fabriqués	474	496	525	500	564
Valorisation					
Épandage agricole	10 %	9,1 %	7 %	1 %	0 %
Alimentation animale	45,5 %	51,9 %	54 %	41 %	51 %
Valorisation énergétique	10,5 %	9,3 %	11 %	17 %	19 %
Produit commercialisable	16 %	17,7 %	16 %	25 %	26 %
Autres (compost)	18,1 %	15,1 %	11 %	17 %	4 %
Rejets de pollution					
Filières de traitement, répartition en m³					
Part des m ³ rejetés en station d'épuration	88,6 %	89,1 %	88,8 %	94,5 %	93,8 %
Part des m ³ rejetés en épandage après pré-traitement	7,6 %	7,2 %	5,5 %	2,8 %	2,6 %
Part des m ³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère	3,8 %	3,7 %	5,7 %	2,7 %	3,6 %
Biosolides					
Tonnes de matière sèche de boue biologique	2 840	2 740	2 180	2 124	1 730
Nm ³ de biogaz	1 244 973	774 517	1 108 633	905 777	711 570
Dépenses engagées en euros pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement					
Eau et boue de station d'épuration	3 195 786	1 585 724	1 860 831	1 699 065	1 100 134
Déchets industriels et composés végétaux	170 968	238 182	75 567	41 679	7 850
Air et énergie	6 315 657	7 236 316	3 016 607	3 016 607	2 231 798
Lutte anti-bruit	N/A	N/A	13 452	13 452	14 706
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	382 906

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

** TPF = Poids net égoutté sans emballage.

2.8.7.3 Emballages

Emballages	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Nombre de tonnes	185 619	190 874	183 591	147 465	134 064
Répartition par typologie des matériaux					
Boîtes métalliques	46 %	50 %	54 %	54 %	55,3 %
Cartons	31 %	29 %	28 %	25 %	23,4 %
Bocaux en verre	8 %	7 %	7,0 %	9 %	9 %
Films plastique	6 %	6 %	5 %	4 %	4,3 %
Capsules	2 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	1 %
Barquettes en plastique	6 %	5 %	4 %	5 %	5 %
Étiquettes et autres	2 %	2 %	1,8 %	1,8 %	2 %
Matériaux recyclés					
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Monde – Toutes business units confondues)	51,2 %	55,4 %	56,6 %	60,1 %	58,8 %
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Europe – BFE et BELL)	55,2 %	61,5 %	61,4 %	61,4 %	61,1 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.8.7.4 Émissions de gaz à effet de serre

Émission de gaz à effet de serre	2019-2020 retraité sans BALL ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Scope 1 ⁽²⁾	Ancienne valeur : 150 840 Nouvelle valeur : 121 723	150 592	154 055	128 185	111 391
Scope 1 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles et fuites de fluides frigorigènes pour les sites industriels, fret et production agricole en propre mise à jour en 2018-2019, hors sites tertiaires)					
Scope 2	Ancienne valeur : 84 311 Nouvelle valeur : 54 302	83 420	73 053	45 303	42 228
Scope 2 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes (achats d'électricité et de vapeur pour les sites industriels, hors sites tertiaires)					
Scope 3	Ancienne valeur : 2 174 352 Nouvelle valeur : 1 283 765	Ancienne valeur : 1 967 869 Nouvelle valeur : N/A	Ancienne valeur : 1 871 257 Nouvelle valeur : 1 759 441	1 179 434	1 036 886
Scope 3 amont et aval : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes					
Émissions de gaz réduisant l'ozone					
Tonnes équivalent CO ₂ pour R22, R134A, R404A, R422D, R744, R32, R448A, R410A, R425A, R407C					
	Ancienne valeur : 7 412 Nouvelle valeur : 6 588	5 633	15 372	15 677	3 332

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

(1) En 2022-2023, des mises à jour méthodologiques et structurelles de calcul ont permis de préciser l'année historique 2019-2020 : Introduction de facteurs d'émissions plus sectorisés sur les ingrédients achetés ou les zones géographiques ; maillage resserré pour la collecte de données (agronomie, industrie, supply chain, ingrédient...) ; mise en conformité vis-à-vis des exigences du ChG protocol. Mise à jour des données d'achat d'ingrédients BFA. Plus de détails au chapitre 2.8.4.7. Les données 2019-2020 ont été également retraitées sans la business unit BALL et mises à jour pour les données d'achat d'ingrédients BFA car il s'agit de l'année de référence de notre objectif SBTi retranscrit dans le B! Pact.

(2) Les émissions liées à la consommation d'énergie des sièges et sites tertiaires ont été estimées et sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2 présentés dans le bilan global des émissions de GES en 2.3.2.5. Il est réalisé une mise à jour rétroactive de l'historique pour prendre en compte l'évolution des facteurs d'émissions.

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission trading scheme* (ETS) pour la période 2021-2030 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France), avec l'exclusion en 2015 du site de Vaulx-Vraucourt suite à des modifications techniques.

L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2022 est de 45 312 teqCO₂. Les émissions certifiées et restituées sont de 16 541 TCO₂e. L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2022.

2.8.7.5 Transport (hors Brésil)

Indicateurs	2019-2020	2020-2021 ⁽³⁾	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023
Émissions de CO₂ (teqCO₂)					
Amont agricole	66 506	81 044	58 342	56 649	44 998
Intersite	55 268	44 281	39 535	17 278	14 192
Distribution	177 477	236 225	195 860	130 091	104 183
TOTAL (HORS BRÉSIL)⁽¹⁾	299 250	361 550	293 737	204 019	163 372
Ratio kg eq CO₂ émis par tonne transportée (hors Brésil) (kg eq CO₂/T)					
Amont agricole	26	51	38	51	41
Intersite	32	26	25	30	28
Distribution	104	125	110	101	97
Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (BFA) (kg eq CO₂/T)⁽²⁾					
Amont agricole	95				
Intersite	663				
Distribution	190				

(1) En 2019-2020, les données de BFA ont été intégrées au total uniquement.

(2) En 2019-2020, le ratio kg CO₂ émis par tonne transportée a été calculé séparément pour BFA, du fait d'une méthodologie de calcul différente. (cf. 2.8.4.4. pour plus de précisions).

(3) En 2020-2021, Bonduelle a revu ses méthodes de calcul des émissions de CO₂ pour le transport des marchandises : les données ne sont donc pas comparables avec les années antérieures.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.8.7.6 Qualité

Indicateurs	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Analyses de sécurité					
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé	26 486	36 750	39 659	20 229	18 684
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve	46 141	48 427	56 369	51 300	46 264
Sites certifiés					
Nombre de sites certifiés ISO 9001	2	2	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾
Nombre de sites certifiés ISO 22000	3	3	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾
Nombre de sites certifiés IFS	19	19	21	21	21
Nombre de sites certifiés FSSC 22000	5	6	8	4	4
Nombre de sites certifiés BRC	16	16	18	13	13
Nombre de sites certifiés SQF	8	8	9	5	xx
Nombre de sites certifiés « biologiques »	22	23	27	22	22
Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés					
par des organismes de certification, par les autorités ou des clients	345	380	360	270	308
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays				
Achats de fruits et légumes élaborés (hors BFA)					
Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	101	120	179	179	201
Part des fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	36 %	42 %	45 %	63 %	68 %
Part des fournisseurs audités	11 %	16 %	13 %	13 %	12 %
Part des fournisseurs évalués	80 %	100 %	77 %	77 %	82 %

(1) En 2021-2022, les sites qui étaient précédemment certifiés ISO 9001 et ISO 22000 ont été certifiés BRC, IFS, et FSSC 22000.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.8.7.7 Ressources humaines

Indicateur	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Nombre de salariés permanents présents au 30 juin de l'année	10 861	10 956	11 171	9 174	8 363
Effectif total de salariés permanents, non permanents, saisonniers et autres contrats, en équivalent temps plein (ETP) sur l'année	14 617	14 762	14 818	12 111	11 038

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein sur 2022-2023)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanents	3 424	1 749	3 378	8 550
Non permanents	274	117	48	439
Saisonniers	482	360	268	1 110
Autres	489	110	339	938
TOTAL	4 670	2 336	4 032	11 038

Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents, au 30 juin 2023)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 399	776	1 446	3 621
Hommes	2 071	1 030	1 641	4 742
Cadres	1 062	367	327	1 757
Non-Cadres	2 408	1 439	2 760	6 609
Permanents moins de 26 ans	160	52	175	387
Permanents 26-35 ans	707	339	559	1 605
Permanents 36-45 ans	919	480	691	2 090
Permanents 46-49 ans	449	247	243	939
Permanents 50-55 ans	709	338	452	1 499
Permanents plus de 55 ans	526	350	967	1 843

Part des femmes dans les effectifs permanents au 30 juin

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Part des femmes cadres	15 %	17 %	19 %	19 %	22 %
Part des femmes non cadres	85 %	83 %	81 %	81 %	78 %
Part des femmes dans l'effectif total	42 %	43 %	42 %	41 %	43 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Ancienneté et embauches

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Ancienneté (effectifs permanents)					
0 à 3 ans	4 032	3 793	3 853	2 958	2 494
4 à 9 ans	2 528	2 938	3 043	2 617	2 302
+ 9 ans	4 301	4 225	4 275	3 599	3 567
Ancienneté moyenne	10,09	11,93	10,10	10,24	11
Embauches en nombre de contrats					
Permanents	1 275	1 503	2 004	1 530	1 042
Non permanents	1 030	1 257	928	823	754
Saisonniers	5 167	4 662	4 503	3 887	3 501
Handicap					
Personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP)	235	299	371	303	297

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Départs par statut en 2022-2023 (nombre de personnes – tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Cadres				
Du fait d'un licenciement	11	2	4	17
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	29	10	14	53
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	63	37	68	168
Du fait d'une mutation	23	2	23	48
Non-Cadres				
Du fait d'un licenciement	90	77	322	489
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	90	54	65	209
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	373	281	999	1 653
Du fait d'une mutation	76	5	138	219

Turnover

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Turnover total groupe ** (Périmètre : départs à l'initiative du salarié, soit démission ou fin de période d'essai)	12,05 %	14,82 %	17,23 %	15,95 %	16,5 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

** Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

Turnover par sexe * en 2022-2023 (Équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover femmes	11,72 %	14,77 %	24,21 %	17,18 %
Turnover hommes	7,66 %	12,73 %	28,37 %	15,97 %
Départs femmes	356	211	617	1 184
Départs hommes	399	257	1 016	1 672

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

Turnover par âge * en 2022-2023 (Équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	3,23 %	2,35 %	4,54 %	3,52 %
Turnover 26-35 ans	2,55 %	3,77 %	7,42 %	4,58 %
Turnover 36-45 ans	1,84 %	3,12 %	5,51 %	3,45 %
Turnover 46-49 ans	0,69 %	1,33 %	1,61 %	1,16 %
Turnover 50-55 ans	0,54 %	1,63 %	2,56 %	1,50 %
Turnover plus de 55 ans	0,49 %	1,41 %	4,84 %	2,27 %
Départs moins de 26 ans	151	55	183	389
Départs 26-35 ans	119	88	299	506
Départs 36-45 ans	86	73	222	381
Départs 46-49 ans	32	31	65	128
Départs 50-55 ans	25	38	103	166
Départs plus de 55 ans	23	33	195	251

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

Formations – Effectifs permanents, non permanents, saisonniers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Part de la formation dans la masse salariale	0,91 %	1,12 %	0,90 %	1,06 %	1,16 %
Nombre total d'heures de formation	181 095	246 858	214 035	195 445	236 067
Durée moyenne de formation par individu (en heures)	14	19	16	18	23
Répartition des heures de formation par sexe					
Femmes	34,02 %	33,26 %	36,48 %	37,52 %	37,45 %
Hommes	65,98 %	66,74 %	63,52 %	62,48 %	62,55 %
Répartition des heures de formation par statut					
Cadres	19,68 %	17,28 %	19,25 %	20,56 %	17,56 %
Non-Cadres	80,32 %	82,72 %	80,75 %	79,44 %	82,44 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Répartition des accidents du travail (AT), taux de fréquence, taux de gravité et maladies professionnelles (MP) en 2022-2023 (tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme - Taux de fréquence	16,06	1,25	1,54	6,94
Homme - Taux de fréquence	12,60	1,79	1,46	6,02
Taux de fréquence	14,00	1,57	1,49	6,41
Femme - nombre AT avec arrêt	47	2	5	54
Homme - nombre AT avec arrêt	54	4	6	64
Nombre AT avec arrêt	101	6	11	118
Femme - Taux de gravité	1,09	0,04	0,03	0,43
Homme - Taux de gravité	0,75	0,06	0,11	0,36
Taux de gravité	0,89	0,05	0,07	0,39
Femme - nombre jours perdus AT	3 178	60	98	3 336
Homme - nombre jours perdus AT	3 207	141	450	3 798
Nombre jours perdus AT	6 385	201	548	7 134

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes - Taux de gravité maladies professionnelles (MP)	1,83	ND	ND	1,83
Hommes - Taux de gravité MP	0,67	ND	ND	0,67
Taux de gravité MP	1,14	ND	ND	1,14
Femmes - Nombre jours perdus MP	5 349	ND	ND	5 349
Hommes - Nombre jours perdus MP	2 881	ND	ND	2 881
Nombre jours perdus MP	8 230	ND	ND	8 230
Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France	1,14	ND	ND	1,14

ND : Données non disponibles.

Évolution du nombre d'heures de formation sécurité dispensées au 30 juin

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023
Heures de formation sécurité	61 352	60 679	79 721	75 447	106 136

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Évolution des dépenses en formation sécurité par rapport au total des dépenses formation

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023
Dépenses de sécurité	20 %	21 %	20 %	23 %	23 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Rémunération et évolution (tous types de contrats)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023
Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement	11	27	0	0	27
Nombre d'heures travaillées	25 016 231	25 212 753	25 475 988	20 250 349	18 401 884
Taux d'absentéisme	4,92 %	4,30 %	4,79 %	4,6 %	4,87 %
Montant des rémunérations (permanents, non permanents et saisonniers) (en euros)	432 391 851	428 187 737	436 031 705	341 701 564	339 585 099
Part des salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	80,08 %	78,35 %	74,58 %	86,24 %	84,46 %
Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière					
Femmes	78,75 %	76,71 %	76,91 %	86,76 %	87,56 %
Hommes	80,99 %	79,43 %	73,06 %	85,87 %	82,37 %
Répartition par statut des salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière					
Cadres	88,85 %	94,34 %	88,47 %	93,10 %	94,56 %
Non-cadres	78,57 %	75,74 %	72,14 %	84,92 %	82,14 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Répartition du taux d'absentéisme et des heures travaillées en 2022-2023 (tous types de contrat)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme - Taux d'absentéisme	6,47 %	7,11 %	4,66 %	5,88 %
Homme - Taux d'absentéisme	4,67 %	4,91 %	2,99 %	4,09 %
Taux d'absentéisme	5,41 %	5,87 %	3,74 %	4,87 %
Femme - Heures travaillées	2 926 001	1 595 261	3 257 168	7 778 430
Homme - Heures travaillées	4 286 383	2 230 758	4 106 314	10 623 454
Heures travaillées	7 212 384	3 826 019	7 363 482	18 401 884

2.9 Annexes

2.9.1 Organisation du Groupe Bonduelle

Organisation opérationnelle *

	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE (BELL) Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH EUROPE (BFE) Frais	BONDUELLE FRESH AMERICAS (BFA) Frais	BONDUELLE EURASIA MERCOSUR (BEAM) Conserve et surgelé
SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE	France <ul style="list-style-type: none"> • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire 	Espagne <ul style="list-style-type: none"> • Torre-Pacheco 		Russie <ul style="list-style-type: none"> • Novotitarovskaya • Timashevsk
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France <ul style="list-style-type: none"> • Bordères • Doué-la-Fontaine • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Labenne • Renescure • Vaulx-Vraucourt Hongrie <ul style="list-style-type: none"> • Békéscsaba • Nagykovács • Nyiregyhaza Pologne <ul style="list-style-type: none"> • Gniewkowo • Ruhocice Portugal <ul style="list-style-type: none"> • Santarém 	Allemagne <ul style="list-style-type: none"> • Reutlingen • Straelen France <ul style="list-style-type: none"> • Genas • Rosporden • Saint-Mihiel • St-Benoist-sur-Vanne Italie <ul style="list-style-type: none"> • Battipaglia ⁽¹⁾ • San Paolo d'Argon ⁽¹⁾ 	États-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Jackson • Irwindale • Swedesboro 	Brésil <ul style="list-style-type: none"> • Cristalina Russie <ul style="list-style-type: none"> • Novotitarovskaya • Shebekino • Timashevsk
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique <ul style="list-style-type: none"> • Kortemark France <ul style="list-style-type: none"> • Flaucourt • Longué-Jumelles • Montreuil-Bellay • Rosières 		<ul style="list-style-type: none"> • Florence 	
	ZONE EUROPE		ZONE HORS EUROPE	

* Un site est directement piloté par le groupe : le site de Herm en France.

(1) En partenariat avec OP OASI.

2.9.2 Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport

Ce document fait référence aux normes GRI suivantes :

- GRI 101 : *Foundation* 2016
- GRI 102 : *General Disclosures* 2016
 - 102-1 : Nom de l'organisation
 - 102-2 : Activités, marques, produits et services
 - 102-3 : Lieu géographique du siège
 - 102-4 : Lieu géographique des sites d'activité
 - 102-5 : Capital et forme juridique
 - 102-6 : Marchés desservis
 - 102-7 : Taille de l'organisation
 - 102-8 : Informations concernant les employés et les autres travailleurs
 - 102-9 : Chaîne d'approvisionnements
 - 102-10 : Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement
 - 102-11 : Principe de précaution ou approche préventive
 - 102-12 : Initiatives externes
 - 102-13 : Adhésion à des associations
- Stratégie
 - 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé
- Éthique
 - 102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite
- Gouvernance
 - 102-18 : Structure de gouvernance
- Implication des parties prenantes
 - 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes
 - 102-41 : Accords de négociation collective
 - 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes
 - 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes
 - 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés
- Paramètres du rapport
 - 102-45 : Entités incluses dans les états financiers consolidés
 - 102-46 : Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu
 - 102-47 : Liste des enjeux pertinents
 - 102-48 : Réaffirmation des informations
 - 102-49 : Modifications relatives au *reporting*
 - 102-50 : Période de *reporting*
 - 102-51 : Date du rapport le plus récent
- 102-52 : Cycle de *reporting*
- 102-53 : Point de contact pour les questions relatives au rapport
- 102-55 : Index du contenu GRI
- 102-56 : Vérification externe
- GRI 103 : *Management Approach* 2016
 - 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre
 - 103-2 : L'approche managériale et ses composantes
 - 103-3 : Évaluation de l'approche managériale
- GRI 205 : *Anticorruption* 2016
 - 205-2 : Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption
- GRI 301 : *Materials* 2016, 102-14
 - 301-2 : Matières recyclées utilisées, 102-14
- GRI 302 : *Energy* 2016
 - 302-1 : Consommation d'énergie au sein de l'organisation
 - 302-4 : Réduction de la consommation énergétique
- GRI 303 : *Water* 2016
 - 303-1 : Prélèvement d'eau totale par source
- GRI 305 : *Emissions* 2016
 - 305-1 : Émissions directes de GES (champ d'application 1)
 - 305-2 : Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)
- GRI 306 : *Effluents and Waste* 2016
 - 306-1 : Total des rejets dans l'eau, par type et par destination
 - 306-2 : Déchets par type et méthode d'élimination
- GRI 307 : *Environmental Compliance* 2016
 - 307-1 : Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales
- GRI 308 : *Supplier Environmental Assessment* 2016
 - 308-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux
- GRI 401 : *Employment* 2016
 - 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel
- GRI 403 : *Occupational Health and Safety* 2016
 - 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail
 - 403-4 : Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats

- GRI 404 : *Training and Education* 2016
 - 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé
 - 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière
- GRI 405 : *Diversity and Equal Opportunity* 2016
 - 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés
- GRI 407 : *Freedom of Association and Collective Bargaining* 2016
 - 407-1 : Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril
- GRI 408 : *Child Labor* 2016
 - 408-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants
- GRI 409 : *Forced or Compulsory Labor* 2016
 - 409-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire
- GRI 412 : *Human Rights Assessment* 2016
 - 412-3 : Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'Homme
- GRI 413 : *Local Communities* 2016
 - 413-1 : Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement
- GRI 416 : *Customer Health and Safety* 2016
 - 416-1 : Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité
- GRI 417 : *Marketing and Labeling* 2016
 - 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage
- GRI 419 : *Socioeconomic Compliance* 2016
 - 419-1 : Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques





Le rapport de responsabilité
sociétale d'entreprise
a été réalisé conjointement
par la Direction Financière
et la Direction RSE et
communication *corporate*.
Merci à l'ensemble
des contributeurs de
ce document.

Crédits photos
Nicolas Blandin, Barbara
Crossmann, Julien Pebrel,
Offset.com, MNStudio,
GettyImages, Photothèque
Bonduelle, AdobeStock,
Shutterstock.

**Territoire visuel
et iconographie**
M&C SAATCHI Little Stories

Iconographie
The B! Pact
Team creatif group

Rédaction du rapport RSE
Ici et Demain



© Bonduelle - 2023



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM



**B GROUPE
BONDUELLE**
La nature, notre futur



POUR EN SAVOIR +
WWW.BONDUELLE.COM

SUIVEZ-NOUS



Découvrez notre
film de marque,
La nature, notre futur:

youtube.com/GroupeBonduelle